Quatre-vingt-sixième année. — N° 51. Le Numéro : 35 francs Mercredi 3 Mars 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

La Direction des Journaux officiels signale aux Administrations publiques et privées qu'elle se tient à leur disposition pour tirer à part dans les formats in-4° ou in-8° les textes publiés au « Journal officiel » (édition des Lois et Décrets), à la condition toutefois que la demande parvienne dans les quatre jours de la parution et pour un tirage minimum de trois cents exemplaires.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 54-217 du 2 mars 1954 portant ouverture de crédits prévisionnels sur l'exercice 1954 au titre du ministère de l'éducation nationale (p. 2107).

Loi n° 54-218 du 2 mars 1954 portant ouverture de crédits provisoires, applicables au mois de mars 1954, au titre des dépenses des services civils imputables sur le budget annexe des prestations familiales agricoles (p. 2107).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1953, des administrateurs civils de la présidence du conseil en service au Maroc (p. 2108).

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décrets du 2 mars 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2108).

Arrêté portant nomination de l'adjoint au commissaire général de France en Indochine (p. 2109).

Ministère de la justice

Décret n° 54-219 du 23 février 1954 modifiant le décret n° 47-1107 du 24 juin 1947 portant institution d'une commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés (p. 2109).

Décrets des 24 et 25 février 1954 portant détachement, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent décret (magistrature) (p. 2109).

Décret n° 54-220 du 25 février 1954 complétant le décret du 19 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au statut des commissaires-priseurs (p. 2109).

Décret du 25 février 1954 portant nomination, démission de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (p. 2110).

Arrêté portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (session de 1954) (p. 2110).

Arrêtés portant nominations et acceptation de démission (administration pénitentiaire et secrétaires de parquet) (p. 2110).

Extraits des minutes des greffes de la cour de cassation et du tribunal de première instance du Havre (affaire Marquand) (p. 2116).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 24 février 1954 relatif à l'aliénation d'un bien domanial français en Syrie (p. 2117).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 2 mars 1954 portant convocation en session ordinaire du conseil général de la Seine (p. 2117).

Arrêté du 1er mars 1954 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de préfecture (p. 2117).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 24 février 1954 modifiant les dispositions des décrets du 7 juillet 1951 relatifs à la désaffectation d'immeubles domaniaux situés à Hyères (Var), quartier du Golf-Hôtel, et portant affectation d'immeubles au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (p. 2118).

Décrets des 25 février et 1er mars 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2118).

Décrets du 25 février 1954 portant concession de la médaille militaire et rectificatif (p. 2118).

Décret du 25 février 1954 portant nominations et promotions d'élèves de l'école du service de santé militaire (p. 2121).

Décrets du 25 février 1954 portant promotions, nominations, intégration, report de prise de rang et modifiant les dispositions d'un précédent décret (armée de terre, active et réserve) (p. 2122).

Décret du 25 février 1954 portant changement d'armée d'un officier de réserve de l'armée de l'air dans l'armée de terre (p. 2127).

Arrêté du 15 février 1954 portant fixation du budget primitif du musée de l'armée (exercice 1954) (p. 2128).

Arrêté du 22 février 1954 portant modification de l'arrêté du 18 mars 1953 fixant les conditions du recrutement des commis des services extérieurs de la défense nationale (p. 2128).

Arrêté du 1er mars 1954 portant fixation des indemnités de déplacement prévues par le décret n° 54-213 du 1er mars 1954 (p. 2128).

Tableau des désignations coloniales au 25 décembre 1953 (rectificatif) (p. 2128).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 2128).

Tableau de départ outre-mer du 1er mars 1954 (p. 2132).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 54-221 du 2 mars 1954 portant répartition, par service et par chapitre, de crédits provisionnels applicables aux dépenses du budget de l'éducation nationale pour le mois de mars 1954 (p. 2139).

Décret n° 54-222 du 2 mars 1954 portant répartition, par service et par chapitre, de crédits provisoires applicables au budget annexe des prestations familiales agricoles pour le mois de mars 1954 (p. 2143).

Décret n° 54-223 du 2 mars 1954 fixant les indices applicables pour l'évaluation fiscale des stocks (p. 2144).

Décret n° 54-224 du 2 mars 1954 fixant les conditions du report de la fraction de la décote ou de la dotation non utilisée en application des dispositions de l'article 14-1 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952 (p. 2145).

Arrêté du 24 février 1954 relatif à l'émission d'un emprunt à lots sans intérêt en vue de la construction de logements économiques de première nécessité (p. 2145).

Arrêté du 27 février 1954 portant fixation de la date des élections aux commissions administratives paritaires du personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer (p. 2146).

Arrêté du 1er mars 1954 autorisant le regroupement des titres de l'emprunt 4 p. 100 émis en 1941 par la Compagnie lyonnaise d'électricité (p. 2146).

Arrêté portant promotion (administration centrale des affaires économiques) (p. 2146).

Tableau d'avancement de classe des agents supérieurs de l'administration centrale des finances et de l'office des changes pour l'année 1953 et *arrêtés* portant promotions (p. 2146).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 24 février 1954 nommant un professeur (enseignement supérieur) (p. 2147).

Décret du 25 février 1954 modifiant le décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du Conservatoire national des arts et métiers (p. 2147).

Décret du 25 février 1954 portant approbation d'une disposition statutaire par application de l'article 99 (3e paragraphe) de la loi du 19 octobre 1946 (p. 2147).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 24 février 1954 portant fixation du taux de perception de la taxe de séjour dans les stations de tourisme de diverses villes (p. 2147).

Arrêté du 3 février 1954 fixant les traitements des agents principaux et agents de la météorologie à compter du 1er janvier 1950 (p. 2149).

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 2150).

MARINE MARCHANDE

Arrêté portant promotion (administration centrale) (rectificatif) (p. 2150).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 23 février 1954 portant mutation, réunion et transfert de mines de fer dans le département de Meurthe-et-Moselle au bénéfice de la Société des mines de Saizerais (p. 2150).

Décret du 2 mars 1954 modifiant le décret du 8 octobre 1953 portant nomination des membres du conseil supérieur de la cinématographie (p. 2150).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 12 février 1954 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 2151).

Arrêté du 22 février 1954 dispensant du cautionnement définitif certaines catégories de marchés (p. 2151).

Arrêté portant modification de l'arrêté du 27 janvier 1954 portant nomination des membres de la commission consultative des assurances sociales agricoles (p. 2151).

Arrêtés portant nomination et additif (génie rural et services agricoles) (p. 2151).

Liste complémentaire des experts pour la délivrance des certificats d'analyse et de pureté de produits agricoles destinés à l'exportation (p. 2151).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 24 février 1954 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer (p. 2152).

Décret n° 54-225 du 25 février 1954 portant règlement d'administration publique modifiant certaines dispositions relatives au régime des pensions de la caisse de retraites de la France d'outre-mer (p. 2152).

Décret du 25 février 1954 portant approbation d'un avenant à une convention de permis général de recherches minières pour phosphates institué en Afrique occidentale française (Sénégal) (p. 2152).

Arrêté portant mise en position de mission en Afrique équatoriale française et au Cameroun d'un inspecteur général des chasses d'outre-mer (p. 2153).

Arrêtés portant détachement, mises en position de mission, révocation et constatation de l'invalidité temporaire (agriculture et génie rural) (p. 2153).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 23 février 1954 autorisant à fonctionner une caisse de retraites et de prévoyance (p. 2153).

Arrêtés du 24 février 1954 portant fusion de sociétés mutualistes (p. 2153).

Arrêté fixant les règles de tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour 1954 (rectificatif) (p. 2154).

Arrêté portant mise en position « sous les drapeaux » et réintégration (contrôle général de la sécurité sociale) (p. 2154).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 25 février 1954 portant extension à l'Algérie de la délégation de pouvoirs en matière de concession de pensions prévue aux articles A. 1 à A. 3 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (p. 2154).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant complément à la liste des laboratoires d'analyses médicales (p. 2154).

Arrêté portant détachement (sanatoriums) (p. 2155).

Nominations à des emplois réservés (p. 2155).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunions de commissions (p. 2155).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Groupes politiques. — Désignation de candidatures pour le comité constitutionnel. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2156).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du mardi 2 mars 1954. — Convocations de commissions (p. 2158).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 2158).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs et aux exportateurs: Décisions d'assimilation et de classement des marchandises (p. 2159).

Avis relatif au tirage de la tranche spéciale « Double Tranche des sports d'hiver » de la loterie nationale 1954 (p. 2160).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif au concours d'admission à l'école nationale d'horticulture en 1954 (p. 2160).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé de la Creuse (p. 2160).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de la Haute-Savoie (p. 2160).

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Marne (p. 2160).

Annonces (p. 2161).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SEPAREMENT)

N° 15 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 2 mars 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 385).

N° 11 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 2 mars 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 263).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPAREMENT)

N° 11

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 2 mars 1954 (p. 171).

LOIS

LOI n° 54-217 du 2 mars 1954 portant ouverture de crédits prévisionnels sur l'exercice 1954 au titre du ministère de l'éducation nationale (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, au titre des dépenses ordinaires et des dépenses en capital pour le mois de mars 1954, des crédits prévisionnels s'élevant à la somme de 25.484.563.000 F.

Ces crédits s'appliquent :

A concurrence de 18.886.795.000 F au titre III: « Moyens des services »;

A concurrence de 728.690.000 F au titre IV: « Interventions publiques »;

A concurrence de 1.479.663.000 F au titre V: « Investissements exécutés par l'Etat »;

A concurrence de 4.389.415.000 F au titre VI: « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat. A. — Subventions et participations ».

Des décrets contresignés du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget procéderont à la répartition de ces crédits, par service et par chapitre, sur la base des propositions figurant dans le projet de loi n° 6754 relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1954 et des lettres rectificatives qui l'ont modifié et complété.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, pour le mois de mars 1954, au titre des dépenses effectuées sur ressources affectées, des crédits prévisionnels s'élevant à la somme de 2.500.000 F, applicables au chapitre 84-71 « Arts et lettres. — Subventions d'équipement des théâtres privés de Paris ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 2 mars 1954. RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

LOI n° 54-218 du 2 mars 1954 portant ouverture de crédits provisoires, applicables au mois de mars 1954, au titre des dépenses des services civils imputables sur le budget annexe des prestations familiales agricoles (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre de l'agriculture, pour le mois de mars 1954, au titre des dépenses des services civils imputables sur le budget annexe des prestations familiales agricoles, des crédits provisoires s'élevant à la somme de 8.440.981.000 F.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 2 mars 1954. RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

(1) Les notices indiquant les références aux travaux préparatoires, qui n'ont pu être annexées aux présentes lois, feront l'objet d'une publication au *Journal officiel* du 4 mars 1954.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1953, des administrateurs civils de la présidence du conseil en service au Maroc.

Par arrêté du 2 mars 1954, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de la présidence du conseil en service au Maroc est arrêté ainsi qu'il suit, au titre de l'année 1953:

I. — *Promotions à la classe exceptionnelle.*

MM. Villaret (Aimé), Bousser (Marcel), Bayloc (Désiré), Raynal (Lucien), Calvet (Ivan), Guillemin (Raymond), Jacob (Raymond), Mezieres (Fernand), administrateurs civils de 1re classe, 3e échelon.

II. — *Promotions à la 1re classe.*

MM. Grelet (Gaston);
Hillion (Jean) (promouvable à partir du 1er février 1953);
Gibert (Paul) (promouvable à partir du 1er mars 1953);
Reze (François) (promouvable à partir du 26 août 1953); } *ex æquo*
Rovira (Louis) (promouvable à partir du 24 février 1953); }
Maillart (Jacques);
Fayaud (Jacques) (promouvable à partir du 16 février 1953);
Le Guay (Pierre) (promouvable à partir du 29 mai 1953);
de Redon (Jean) (promouvable à partir du 3 février 1953),
administrateurs civils de 2e classe.

III. — *Promotions à la 2e classe.*

MM. Rousset (Rodolphe) (promouvable à parti du 5 mai 1953);
Rognoni (Nicolas) (promouvable à partir du 1er octobre 1953);
de Boysson (André) (promouvable à partir du 5 octobre 1953),
administrateurs civils de 3e classe.

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil (Etats associés).

Par décret du Président de la République du 2 mars 1954, pris sur le rapport du secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 12 janvier 1954 portant que les promotions et nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil (Etats associés):

Au grade d'officier.

MM.

Caillard (Jacques-Léon-Gabriel), directeur à la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, Saïgon. Chevalier du 21 novembre 1934.

Cany (Jules), administrateur directeur général des filteries d'Indochine, Haiphong. Chevalier du 30 juin 1937.

Marec (Jules-Ferdinand), retraité du service géographique, Saint-Sauveur-sur-Ecole (Seine-et-Marne). Chevalier du 11 juillet 1920.

Au grade de chevalier.

MM.

Audin (Marcel-Emile-Gabriel), ingénieur en chef de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, directeur de l'infrastructure aéronautique en Indochine; 39 ans 2 mois 2 jours de services, dont 7 ans 5 mois 27 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 1 an pour mobilisation.

Battesti (Philippe-Antoine), contrôleur général de la sûreté, Phnom-Penh; 28 ans 11 mois 3 jours de services, dont 4 ans 6 mois 13 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 2 ans pour mobilisation.

Biron (Louis-Joseph), administrateur de sociétés, Saïgon; 28 ans 7 mois 9 jours de pratique professionnelle.

Bonefons (Joseph-Abel), chef de section du chiffre du secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats associés, Paris; 25 ans 1 mois 28 jours de services, dont 4 mois 13 jours de majoration pour services hors d'Europe et 1 an pour mobilisation.

Chatel (Pierre-Camille), directeur de plantation à la Société des plantations des Terres-Rouges, Peamchang-Kg-Cham (Cambodge); 25 ans 10 mois 19 jours de pratique professionnelle, dont 2 ans de majoration pour mobilisation.

Desrioux (Yannick-Raoul), inspecteur en chef de 1re classe de la garde indochinoise, Saïgon; 36 ans 8 mois 24 jours de services, dont 8 ans 2 mois 6 jours de majoration pour services civils hors d'Europe.

Hermel (Fernand-Emile-Roger), chef de l'exploitation télégraphique du centre radioélectrique de Saïgon; 36 ans 11 mois 23 jours de services, dont 1 an de majoration pour mobilisation.

Leberger (Jean-Eugène-Marc), administrateur de la France d'outre-mer, Saïgon; 20 ans 5 mois 28 jours de services, dont 5 ans 4 mois 2 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 1 an pour mobilisation.

Loosdregt (Etienne-Auguste-Germain), vicaire apostolique, Vientiane (Laos); 25 ans 7 mois 29 jours de vie religieuse.

Meynard (Max-Alfred-Gabriel), docteur en médecine, chirurgien, Phnom-Penh (Cambodge); 22 ans 7 mois 8 jours de pratique professionnelle, dont 2 ans 4 mois 24 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 2 ans pour mobilisation.

O'Connell (Daniel-François-Fernand), planteur éleveur, inspecteur principal de classe exceptionnelle des eaux et forêts, Thudaumot (Sud-viet-nam), 43 ans 7 mois 20 jours de services, dont 11 ans 10 mois de majoration pour services civils hors d'Europe.

Ogliastro (Louis-René-Antoine), gérant de sociétés, directeur de la maison Ogliastro, Paris; 46 ans 4 mois 2 jours de pratique professionnelle.

Petelot (Paul-Alfred), chef de la division de botanique de l'institut des recherches agronomiques, Saïgon; 63 ans 3 mois 21 jours de services, dont 9 ans 11 mois 25 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 5 ans pour mobilisation.

Postal (Raimond-Henri, dit Raymond), chef des services de presse et d'information du secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats associés, Paris; 37 ans 9 mois de services dont 1 an de majoration pour mobilisation.

Py (Henri), directeur de la Banque franco-chinoise, Saïgon; 31 ans 1 mois 20 jours de pratique professionnelle, dont 2 ans de majoration pour mobilisation.

De Redon (Raoul-Guillaume-Henri), administrateur en chef de la France d'outre-mer; 31 ans 5 mois 9 jours de services, dont 5 ans 3 mois 10 jours de majoration pour services civils et 2 ans pour mobilisation.

Ropion (Robert), administrateur de la France d'outre-mer, 3e échelon, directeur adjoint du personnel du haut commissariat, Saïgon; 30 ans 21 jours de services dont 5 ans 5 mois 6 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 1 an pour mobilisation.

Silhou (Georges-Gaston-Marie), professeur contractuel au lycée Chasseloup-Laubat à Saïgon, en retraite à Saïgon; 53 ans 2 mois 18 jours de services dont 7 ans 4 mois 18 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 4 ans pour mobilisation.

Décret du 2 mars 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil et exceptionnels (Etats associés)

Par décret du Président de la République en date du 2 mars 1954 pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 12 janvier 1954 portant que les promotions et nominations, faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil et exceptionnel (Etats associés):

Au grade d'officier.

MM.

Burgard (Marcel-Charles), administrateur technique de l'Imprimerie française de la France d'outre-mer, Saïgon. Chevalier du 6 avril 1948. Titres exceptionnels.

Chaballier (Jean-Baptiste-Maximilien), vicaire apostolique de Phnom-Penh (Cambodge). Chevalier du 9 août 1948. Titres exceptionnels.

Floirat (Sylvain-Aubin), président directeur général de la Société de transports aériens Aigle-Azur et gérant Aigle-Azur Indochine—Paris. Chevalier du 28 juillet 1947.

Au grade de chevalier.

M. Herly (Jean-Lucien-Emile), administrateur 2e échelon de la France d'outre-mer, conseiller chargé de l'expédition des affaires courantes du haut commissariat de la République française au Laos, Courbevoie—Bécon (Seine). 19 ans 1 mois 4 jours de services. Titres exceptionnels.

Décret du 2 mars 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre Etats associés.

Par décret du Président de la République en date du 2 mars 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés; vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 12 janvier 1954 portant que les promotions et nominations, faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets

et règlements en vigueur; le conseil des ministres entendu, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre Etats associés:

Au grade de commandeur.

MM.

Taho Kou Abhay, président du conseil du roi du Laos, Vientiane (Laos).

Phoui Sananikone, vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, de la défense nationale, de la jeunesse et des sports, Vientiane (Laos).

Au grade d'officier.

MM.

Le Van Hoach, docteur de la faculté de médecine d'Hanoï, ancien président du gouvernement du Sud-Viet-Nam, Saigon.

Nguyen Thanh Lap, vice-président du conseil national provisoire, administrateur délégué du Viet-Nam Ngan-Hang, Saigon (Sud-Viet-Nam).

Tan-Ham-Nghiep (Jean), docteur en médecine à Saigon (Sud-Viet Nam).

Au grade de chevalier.

MM

Do-Quang-Giai, maire de la ville d'Hanoï; 32 ans 3 mois 11 jours de services.

Kham Noi Chantha Panya, chaomunong de 2e classe, chef de cabinet de la présidence du conseil du gouvernement royal laotien, Vientiane (Laos); 26 ans 7 mois 15 jours de services.

Nguyen-Phuoc-Loc, doc-phu-su de classe exceptionnelle, préfet de Saigon-Cholon; 33 ans 9 mois 11 jours de services.

Nguyen Thanh Cung, phu de 1re classe, directeur du cabinet de la présidence du gouvernement du Viet-Nam, Saigon; 20 ans de services.

Nguyen Van Dieu, doc-phu-su de classe exceptionnelle, chef de la province de Gia-Dinh (Sud-Viet-Nam); 31 ans 3 mois 21 jours de services.

Phoumi Nosavan, capitaine de l'armée nationale à Vientiane (Laos); 13 ans 11 mois 3 jours de services.

S. A. N. (Tiso) Rattana Panya, chaokhoueng contractuel de la province de Luang-Prabang (Laos); 20 ans de services.

Mme Souvanna Phouma, née Aliard (Aline), professeur de l'enseignement primaire (chargée des questions relatives aux conférences internationales à la direction des affaires extérieures); 21 ans 6 jours de services.

Souvannavong Oudjom, directeur de la santé publique du Laos, Vientiane; 16 ans de services.

Thao Khampan, ministre du Laos en Thaïlande, Bangkok (Thaïlande); 25 ans de services.

Nomination de l'adjoint au commissaire général de France en Indochine.

Par arrêté du 22 février 1954, M. Bordaz (Robert-Marie), maître des requêtes au conseil d'Etat est nommé adjoint au commissaire général en remplacement de M. Offroy, ministre plénipotentiaire appelé à d'autres fonctions.

Le présent arrêté prendra effet en ce qui concerne la rémunération de M. Bordaz à compter du jour du départ de M. Offroy.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 54-219 du 23 février 1954 modifiant le décret n° 47-1107 du 24 juin 1947 portant institution d'une commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'éducation nationale, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 47-1107 du 24 juin 1947 portant institution d'une commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret n° 47-1107 du 24 juin 1947 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — La commission comprend:

« Quatre professeurs ou anciens professeurs des facultés de droit, dont l'un assure les fonctions de président;

« Cinq magistrats de l'ordre judiciaire, dont le président du tribunal de commerce de la Seine et deux présidents ou anciens présidents de tribunal de commerce;

« Six praticiens des questions commerciales ou de sociétés ».

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Décret du 24 février 1954 plaçant un magistrat en position de détachement.

Par décret en date du 24 février 1954, M. Bronner, procureur de la République (1re grade), est maintenu pour une période de trois ans, à compter du 1er septembre 1953, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes).

Décret du 25 février 1954 portant admission à la retraite de deux juges de paix.

Par décret en date du 25 février 1954, pris sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

(A compter du 1er mars 1954.)

M. Ladoux, juge de paix à Sainte-Foy-la-Grande et Pellegrue (Gironde).

(A compter du 3 mars 1954.)

M. Girard, juge de paix de Paris (1er arrondissement) (hors classe).

Décret du 25 février 1954 rapportant les dispositions d'un précédent décret, admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.

Par décret en date du 25 février 1954, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 12 mai 1945 par lesquelles M. Roman, procureur de la République près le tribunal de première instance de Nice, a été admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Roman est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Versailles (poste vacant).

M. Roman, procureur de la République près le tribunal de première instance de Versailles, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 25 septembre 1953 (limite d'âge), et est nommé procureur de la République honoraire.

Décret n° 54-220 du 25 février 1954 complétant le décret du 19 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au statut des commissaires-priseurs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 1042 du code de procédure civile;

Vu l'ordonnance du 26 juin 1816 qui établit des commissaires-priseurs, modifiée par l'ordonnance du 31 juillet 1822;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au statut des commissaires-priseurs;

Vu le décret du 19 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance, modifié par les décrets des 5 février 1947 et 29 novembre 1951;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 1 D du décret du 19 décembre 1945, modifié par décret du 29 novembre 1951, est complété par l'alinéa suivant :

« Est dispensé du stage, mais non de l'examen professionnel, le greffier de justice de paix ou de tribunal de simple police, ou l'huissier, candidat aux fonctions de commissaire-priseur en application de l'article 11 de l'ordonnance du 26 juin 1816 ».

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

PAUL RIBEYRE.

Décret du 25 février 1954 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 25 février 1954 :

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de :

Allaire (Morbihan), M. Paul (Lucien), en remplacement de M. Boulo, qui a été atteint par la limite d'âge.

Capendu (Aude), M. Combes (Paul), en remplacement de M. Teisseire, qui a été atteint par la limite d'âge.

Champagne (Ain), M. Mathieu (Marcel), en remplacement de M. Herbstreit, décédé.

Commentry (Allier), M. Bertrand (Pierre), en remplacement de M. Raquain, décédé.

Conliège (Jura), M. Paule (Henri), en remplacement de M. Decœur, dont la nomination a été rapportée.

Contes (Alpes-Maritimes), M. Leroy (Robert), en remplacement de M. Scarella, décédé.

Courville-sur-Eure (Eure-et-Loir), M. Chesneau (Armand), en remplacement de M. Calimas, dont la démission a été acceptée.

Croisilles (Pas-de-Calais), M. Bacquet (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Arbeltier, qui a été atteint par la limite d'âge.

Gendrey (Jura), M. Brossel (Roger), en remplacement de M. Boisson, qui a été atteint par la limite d'âge.

Guillestre (Hautes-Alpes), M. Garnier (Pierre), en remplacement de M. Maurel, décédé.

Gy (Haute-Saône), M. Branche (André), en remplacement de M. Grados, décédé.

Illiers (Eure-et-Loir), M. Lucas (Lucien), en remplacement de M. Fournier, dont la démission a été acceptée.

Laissac (Aveyron), M. Solier (Charles), en remplacement de M. Tabart, qui a été atteint par la limite d'âge.

Lusignan (Vienne), M. Boucheronde (Henri), en remplacement de M. Bariquault, qui a été atteint par la limite d'âge.

Massat (Ariège), Mlle Teychenne (Marie), en remplacement de M. Gerbert, qui a été atteint par la limite d'âge.

Mennetou-sur-Cher (Loir-et-Cher), M. Boissay (Georges), en remplacement de M. Aucante, qui a été atteint par la limite d'âge.

Mirebeau (Côte-d'Or), M. Paris (Pierre), en remplacement de M. Berrod, qui a été atteint par la limite d'âge.

Mirebeau (Vienne), M. Delafond (Pierre), en remplacement de M. Huet, qui a été atteint par la limite d'âge.

Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), M. Gallant (Georges), en remplacement de M. Gallas, qui a été atteint par la limite d'âge.

Orgères (Eure-et-Loir), M. Tourne (René), en remplacement de M. Pointereau, décédé.

Pavilly (Seine-Inférieure), M. Prevost (Francis), en remplacement de M. Prevost (Charles), qui a été atteint par la limite d'âge.

Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), M. Bordereau (Pierre), en remplacement de M. Sarcia, décédé.

Les Riceys (Aube), M. Cuisin (Jacques), en remplacement de M. Gauthier, décédé.

Roquesteron (Alpes-Maritimes), M. Respaut (Raoul), en remplacement de M. Passeron, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Jean-de-Bournay (Isère), M. Tons (Paul), en remplacement de M. Surdon, dont la démission a été acceptée.

Saint-Julien (Jura), M. Chamouton (Gérard), en remplacement de M. Lepeule, qui a été atteint par la limite d'âge.

Senonches (Eure-et-Loir), M. Vinceneux (Emile), en remplacement de M. Bizot, qui a été atteint par la limite d'âge.

Thiron-Gardais (Eure-et-Loir), M. Hommet (Georges), en remplacement de M. Groos, qui a été atteint par la limite d'âge.

Ugine (Savoie), M. Dussaix (Emile), en remplacement de M. Ecoffet, dont la démission a été acceptée.

Villers-Farlay (Jura), M. Rontemps (Auguste), en remplacement de M. Cartlamy, qui a été atteint par la limite d'âge.

Voves (Eure-et-Loir), M. Lardennois (Henri), en remplacement de M. Granveau, décédé.

Sont acceptées les démissions de :

MM. Biau, suppléant du juge de paix de Montréal (Aude).
Picq, suppléant du juge de paix de Quarré-les-Tombes (Yonne).
Prevost, suppléant du juge de paix de Darnétal (Seine-Inférieure).

Sont nommés juges de paix honoraires :

MM. Bariquault, ancien suppléant du juge de paix de Lusignan (Vienne).
Bilon, ancien suppléant du juge de paix de Pont-de-Vaux (Ain).
Lourme, ancien suppléant du juge de paix d'Audruicq (Pas-de-Calais).
Prevost (Charles), ancien suppléant du juge de paix de Pavilly (Seine-Inférieure).
Sidoux, ancien suppléant du juge de paix de Rouillac (Charente).

Nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (session de 1954).

Par arrêté du 18 février 1954, sont nommés membres du jury de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (session de 1954) :

MM. Attuly, conseiller à la cour de cassation.
Tallec, directeur du personnel au ministère de la France d'outre-mer.
Perpon, conseiller à la cour d'appel de Paris.
Turlan, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris.
Boucly, substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

M. Attuly exercera les fonctions de président du jury.

M. Tallec, directeur du personnel au ministère de la France d'outre-mer, pourra être remplacé, en cas d'empêchement, par M. Combes, directeur adjoint.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 23 février 1954, sont nommés, sur place, surveillants de 6e classe :

(A compter du 1er janvier 1951.)

MM. Basquin (Raymond), maison centrale d'Eysses.
Berthou (François), maison centrale d'Eysses.
Bonnat (Hubert), maison centrale d'Eysses.
Champou (Jean), maison centrale d'Eysses.
Coulon (Roger), maison centrale d'Eysses.
Dagneaux (Gilbert), maison centrale d'Eysses.
Defaye (Roger), maison centrale d'Eysses.
Dufos (Jean), maison centrale d'Eysses.
Jaouen (Michel), maison centrale d'Eysses.
Jean (Pierre), maison centrale d'Eysses.
Jodet (Marcel), maison centrale d'Eysses.
Laniosky (Etienne), maison centrale d'Eysses.
Lavergne (Pierre), maison centrale d'Eysses.
Malecot (Alexandre), maison centrale d'Eysses.
Maurice (Raymond), maison centrale d'Eysses.
Raynal (Roger), maison centrale d'Eysses.
Alessandri (Paul), centre pénitentiaire de Mauzac.
Audy (Auguste), centre pénitentiaire de Mauzac.
Besombes (Gabriel), centre pénitentiaire de Mauzac.
Boussiquet (Louis), centre pénitentiaire de Mauzac.
Casaleggio (Nonce), centre pénitentiaire de Mauzac.
Duquerroy (Alexandre), centre pénitentiaire de Mauzac.
Gallais (Jean), centre pénitentiaire de Mauzac.
Genson (Guy), centre pénitentiaire de Mauzac.
Gorce (Emile), centre pénitentiaire de Mauzac.
Labrot (André), centre pénitentiaire de Mauzac.
Labrousse (Abel), centre pénitentiaire de Mauzac.
Lagarde (René), centre pénitentiaire de Mauzac.
Lancereau (Auguste), centre pénitentiaire de Mauzac
Laumon (Jules), centre pénitentiaire de Mauzac.
Lavaud (Noël), centre pénitentiaire de Mauzac.
Lavignac (Louis), centre pénitentiaire de Mauzac.
Marche (Raymond), centre pénitentiaire de Mauzac.
Mariani (Jacques), centre pénitentiaire de Mauzac.
Muet (André), centre pénitentiaire de Mauzac.
Ory (Charles), centre pénitentiaire de Mauzac.
Ramondou (Gabriel), centre pénitentiaire de Mauzac.
Rosipon (Pierre), centre pénitentiaire de Mauzac.
Servie (Robert), centre pénitentiaire de Mauzac.
Vazelle (Antoine), centre pénitentiaire de Mauzac.
Allerit (André), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Aubin (Jean), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Auneau (Clément), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Beau (René), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Beaudrit (Hervé), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Bernard (Albert), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

MM. Bernicard (Marius), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Berthelot (Gaston), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Billy (Jacques), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Bourion (René), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Brossard (Octave), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Brumelot (Georges), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Carrasquet (Marcel), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Casseron (René), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Chaleix (Elie), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Chomilly (Jules), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Coindre (André), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Couvidat (Martial), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Criard (Jean), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Dedieu (Elie), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Degorce (Fernand), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Deletire (Marcel), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Devaux (Henri), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Devoyon (Pierre), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Dreau (Georges), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Dupeux (André), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Dupont (Léon), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Fabiani (Léonard), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Ferrenti (Bastien), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Foucaud (Marcel), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Fougeroux (Marcel), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Gachet (Albert), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Glansily (Marcel), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Hillairet (Armand), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de Ré.
Jego (Joseph), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Lamarche (Alphonse), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Lavaud (Georges), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Lecamp (Marcel), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Lecoannet (Georges), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Leger (Léonard), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Léonard (André), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Re.
Marguillier (René), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Marsac (Emile), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Martin (Pierre), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Martin (René), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Martineau (Paul), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Menanteau (Roger), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Monier (René), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Neveux (Roger), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Py (Aimé), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Re.
Rallu (René), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Rivasseau (André), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Ruelle (Bernard), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Sec (André), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Tesson (René), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Tromas (Raymond), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Tilmant (Joseph), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Tivenin (Etienne), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Trouillon-Faret (Alphonse), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Vacher (Mary), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Vallée (Jean), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Viu (Georges), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Vouhe (Gustave), centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.
Augeraud (René), maison d'arrêt d'Angoulême.
Briqueleur (René), maison d'arrêt d'Angoulême.
Buscail (Joseph), maison d'arrêt d'Angoulême.
Chabernaud (Pierre), maison d'arrêt d'Angoulême.
Fraigneau (Raymond), maison d'arrêt d'Angoulême.
Barsacq (Roger), maison d'arrêt de Bordeaux.
Beguery (Pierre), maison d'arrêt de Bordeaux.
Clariget (Henri), maison d'arrêt de Bordeaux.
Courtial (Henri), maison d'arrêt de Bordeaux.
Duvin (Marceau), maison d'arrêt de Bordeaux.
Gros (André), maison d'arrêt de Bordeaux.
Falchi (Julien), maison d'arrêt de Bordeaux.
Filoneau (Robert), maison d'arrêt de Bordeaux.
Fonfrede (Augustin), maison d'arrêt de Bordeaux.
Gautron (Jacques), maison d'arrêt de Bordeaux.
Lidonne (Louis), maison d'arrêt de Bordeaux.
Maurin (Roland), maison d'arrêt de Bordeaux.
Novoa (Pierre), maison d'arrêt de Bordeaux.
Orillac (René), maison d'arrêt de Bordeaux.
Siot (Jean-Marie), maison d'arrêt de Bordeaux.
Villega (Robert), maison d'arrêt de Bordeaux.
Gouzon (Armand), prison militaire Boudet à Bordeaux.
Pitie (Guy), prison militaire Boudet à Bordeaux.
Pointeau (Robert), prison militaire Boudet à Bordeaux.
Siquier (Raymond), prison militaire Boudet à Bordeaux.
Vormiero (Egidie), prison militaire Boudet à Bordeaux.
Le Leannec (Pierre), maison d'arrêt de Châteauroux.

MM. Gasne (France), maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte.
Le Guellec (Nicolas), maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte
Lagrange (Roberi), maison d'arrêt de Guéret.
Gauthier (Joseph), maison d'arrêt de la Roche-sur-Yon.
Eguillon (Antoine), maison d'arrêt de Périgueux
Pouget (Marcel), maison d'arrêt de Périgueux.
Rozier (Marcel), maison d'arrêt de Rochefort-sur-Mer.
Roch (Georges), maison d'arrêt de Saintes.
Bouvard (Pierre), maison centrale de Clairvaux.
Callanquin (Yves), maison centrale de Clairvaux.
Chelle (Maurice), maison centrale de Clairvaux.
Claudon (Raymond), maison centrale de Clairvaux.
Collot (Pierre), maison centrale de Clairvaux.
Descamps (Jean-Baptiste), maison centrale de Clairvaux.
Florjot (Roland), maison centrale de Clairvaux.
Fournet (André), maison centrale de Clairvaux.
Framery (Gabriel), maison centrale de Clairvaux.
Goffier (Maurice), maison centrale de Clairvaux.
Grenet (Marcel), maison centrale de Clairvaux.
Hoeffler (Georges), maison centrale de Clairvaux.
Leseur (Robert), maison centrale de Clairvaux.
Mairet (André), maison centrale de Clairvaux.
Manenin (Paul), maison centrale de Clairvaux.
Marey (Raymond), maison centrale de Clairvaux.
Merat (Robert), maison centrale de Clairvaux.
Odin (Marcel), maison centrale de Clairvaux.
Ruffie (Clément), maison centrale de Clairvaux.
Daubier (Lucien), maison d'arrêt d'Auxerre.
Godart (Lucien), maison d'arrêt d'Auxerre.
Lepitre (Pierre), maison d'arrêt d'Auxerre.
Maniere (Paul), maison d'arrêt d'Auxerre.
Pourcelot (Jean), maison d'arrêt d'Auxerre.
Rollet (Pierre), maison d'arrêt de Besançon.
Gaudron (Louis), maison d'arrêt de Bourges.
Pautrat (Roger), maison d'arrêt de Bourges.
Ligez (Jean), maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône.
Bouchacourt (Jean), maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône.
Henry (Emile), maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône.
Vuillemez (Emile), maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône.
Balon (Julien), maison d'arrêt de Chaumont.
Breton (Henri), maison d'arrêt de Chaumont.
Dutroncy (Maurice), maison d'arrêt de Dijon.
Guidicelli (Antoine), maison d'arrêt de Dole.
Tyrode (Emile), maison d'arrêt de Dole.
Chapelotte (Maurice), maison d'arrêt de Lons-le-Saunier.
Hunion (Louis), maison d'arrêt de Lons-le-Saunier.
Messon (Pierre), maison d'arrêt de Lons-le-Saunier.
Ruez (Paul), maison d'arrêt de Lons-le-Saunier.
Fialet (Marcel), maison d'arrêt de Mâcon.
Hemery (Jean), maison d'arrêt de Mâcon.
Collin (Marcel), maison d'arrêt de Montbéliard.
Glardon (Jules), maison d'arrêt de Montbéliard.
Lallement (Jean), maison d'arrêt de Montbéliard.
Cousquerie (Rémy), maison d'arrêt de Sens.
Prothin (Robert), maison d'arrêt de Troyes.
Agricola (Jacques), maison d'arrêt d'Amiens.
Fabri (Sem), maison d'arrêt d'Amiens.
Pruvost (Guy), maison d'arrêt d'Amiens.
Camus (Jean), maison d'arrêt d'Arras.
Normand (Lucien), maison d'arrêt d'Arras.
Dormont (Louis), maison d'arrêt d'Avesnes.
Gérard (Charlot), maison d'arrêt d'Avesnes.
Parris (Abel), maison d'arrêt d'Avesnes.
Bouwyn (Joseph), maison d'arrêt de Béthune.
Jeannequin (Raymond), maison d'arrêt de Béthune.
Majot (Maurice), maison d'arrêt de Cambrai.
Collin (Lucien), maison d'arrêt de Compiègne.
Boernel (Georges), maison d'arrêt de Compiègne.
Coulin (Pierre), maison centrale de Doullens.
Dubois (Georges), maison centrale de Doullens.
Francqueville (Pierre), maison centrale de Doullens.
Cowoet (Albert), maison d'arrêt d'Hazebrouck.
Foube (Paulin), maison d'arrêt d'Hazebrouck.
Chevere (René), maison d'arrêt de Laon.
Boquillon (Alphonse), maison d'arrêt de Loos.
Chappuy (André), maison d'arrêt de Loos.
Courrege (René), maison d'arrêt de Loos.
Desmedt (Emile), maison d'arrêt de Loos.
D'Houndt (Robert), maison d'arrêt de Loos.
Friscour (Henri), maison d'arrêt de Loos.
Gruson (Louis), maison d'arrêt de Loos.
Perreau (Roger), maison d'arrêt de Loos
Riolacci (François), maison d'arrêt de Loos.
Vaillant (Paul), maison d'arrêt de Loos.
Vandeville (Clovis), maison d'arrêt de Loos.
Van Melfaert (Michel), maison d'arrêt de Loos.
Barthélemy (Roland), maison centrale de Loos.
Blanc (André), maison centrale de Loos.

MM. Boudry (Désiré), maison centrale de Loos.
Boulanger (Raoul), maison centrale de Loos.
Brachet (Julien), maison centrale de Loos.
Bramard (Michel), maison centrale de Loos.
Cabral de Sena (Jacques), maison centrale de Loos.
Cayet (Jean-Baptiste), maison centrale de Loos.
Coquin (René), maison centrale de Loos.
Dunaux (Jean), maison centrale de Loos.
Dupont (Jean), maison centrale de Loos.
Ladent (Louis), maison centrale de Loos.
Lambert (Marcel), maison centrale de Loos.
Lebacq (Gérard), maison centrale de Loos.
Leclerc (André), maison centrale de Loos.
Maulard (Albert), maison centrale de Loos.
Revy (Jean), maison centrale de Loos.
Thomas (Julien), maison centrale de Loos.
Vignal (André), maison centrale de Loos.
Jumotte (Pierre), maison d'arrêt de Saint-Quentin.
Memmi (Paul), maison d'arrêt de Senlis.
Legrand (Henri), maison d'arrêt de Soissons.
Lecerf (Maurice), maison d'arrêt de Valenciennes.
Vandamme (Julien), maison d'arrêt de Valenciennes.
Barse (Pierre), maison centrale de Riom.
Berthon (Jules), maison centrale de Riom.
Begon (Antoine), maison centrale de Riom.
Blanc (Robert), maison centrale de Riom.
Caset (Arnaud), maison centrale de Riom.
Colas (René), maison centrale de Riom.
Dean (Jean-Baptiste), maison centrale de Riom.
Ducher (Clément), maison centrale de Riom.
Enreille (René), maison centrale de Riom.
Faure (René), maison centrale de Riom.
Ganière (Roger), maison centrale de Riom.
Herisson (Louis), maison centrale de Riom.
Leroy (Raymond), maison centrale de Riom.
Pichoir (André), maison centrale de Riom.
Pupat (Maurice), maison centrale de Riom.
Riou (Lucien), maison centrale de Riom.
Tatry (Roger), maison centrale de Riom.
Violettes (Gilbert), maison centrale de Riom.
Nathoine-Milhomme (Henri), maison d'arrêt d'Annecy.
Masson (Eugène), maison d'arrêt d'Annecy.
Mestralet (Emile), maison d'arrêt d'Annecy.
Champeroux (André), maison d'arrêt de Bourg.
Rouvière (Jean), maison d'arrêt de Bourgoin.
Taillas (André), maison d'arrêt de Bourgoin.
Chevarin (Ambroise), maison d'arrêt de Cusset.
Bigorie (Louis), maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.
Duchamps (Joseph), prison-asile Pélissier à Clermont-Ferrand.
Marcin (Elie), prison-asile Pélissier à Clermont-Ferrand.
Simon (Marcel), prison-asile Pélissier à Clermont-Ferand.
Vian (Aldo), prison-asile Pélissier à Clermont-Ferrand.
Arens (Daniel), maison d'arrêt de Gannat.
Abdalah (Raymond), maison d'arrêt de Gannat.
Bossaron (Pierre), maison d'arrêt de Gannat.
Chaput (Georges), maison d'arrêt de Gannat.
Dauphragne (Antoine), maison d'arrêt de Gannat.
Defarge (Emile), maison d'arrêt de Gannat.
Milhes (Jean), maison d'arrêt de Gannat.
Villeneuve (Marcel), maison d'arrêt de Garnat.
Blanc (Clément), maison d'arrêt de Grenoble.
Bouiller (Marcel), maison d'arrêt de Grenoble.
Bouneau (Emile), maison d'arrêt de Grenoble.
Agnes (Marcel), maison d'arrêt de Lyon.
Andrei (Charles), maison d'arrêt de Lyon.
Bathias (Jean), maison d'arrêt de Lyon.
Bruera (Alexandre), maison d'arrêt de Lyon.
Faraud (Emile), maison d'arrêt de Lyon.
Gervasoni (Elie), maison d'arrêt de Lyon.
Leglise (Marcel), maison d'arrêt de Lyon.
May (Victor), maison d'arrêt de Lyon.
Orsat (Henri), maison d'arrêt de Lyon.
Prieur (Edgar), maison d'arrêt de Lyon.
Soleilland (Louis), maison d'arrêt de Lyon.
Vieux (Louis), maison d'arrêt de Lyon.
Barthe (Albert), maison d'arrêt de Lyon-Montluc.
Degeorge (André), maison d'arrêt de Lyon-Montluc.
Durand (Marcel), maison d'arrêt de Lyon-Montluc.
Durola (Victor), maison d'arrêt de Lyon-Montluc.
Guardia (Jean), maison d'arrêt de Lyon-Montluc.
Richaud (Raymond), maison d'arrêt de Lyon-Montluc.
Salesse (Albert), maison d'arrêt de Lyon-Montluc.
Severa (Edouard), maison d'arrêt de Lyon-Montluc.
Angelini (Barthélémy), maison de correction de Lyon.
Casamatta (Dominique), maison de correction de Lyon.
Domart (Georges), maison de correction de Lyon.
Gazelle (André), maison de correction de Lyon.
Guerrini (Jacques), maison de correction de Lyon.
MM. Griscelli (Joseph), maison de correction de Lyon.
Kleber (Paul), maison de correction de Lyon.
Martin (Emile), maison de correction de Lyon.
Moretti (Jean), maison de correction de Lyon.
Ravet (René), maison de correction de Lyon.
Rolland (Henri), maison de correction de Lyon.
Saux (Louis), maison de correction de Lyon.
Taupin (Roger), maison de correction de Lyon.
Guillet (Henri), maison d'arrêt de Montbrison.
Hayaume (Robert), maison d'arrêt de Montbrison.
Maury (Marcel), maison d'arrêt de Montbrison.
Poyet (François), maison d'arrêt de Montbrison.
Ricard (Henri), maison d'arrêt de Montluçon.
Ruff (Pierre), maison d'arrêt de Montluçon.
Bareth (Gilbert), maison d'arrêt de Moulins.
Sartin (Jean), maison d'arrêt de Moulins.
Brun (Henri), maison d'arrêt de Valence.
Mounard (Edmond), maison d'arrêt de Valence.
Boyer (Gabriel), maison centrale de Nimes.
Fabre (Roger), maison centrale de Nimes.
Montfajon (Etienne), maison centrale de Nimes.
Palmier (Georges), maison centrale de Nimes.
Picard (Gabriel), maison centrale de Nimes.
Simeoni (Martin), maison centrale de Nimes.
Teissier (Marcel), maison centrale de Nimes.
Giorgetti (Antoine), maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.
Giovanoni (Jacques), maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.
Jouval (Roger), maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.
Luzi (Ange), maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.
Oltra (Jean), maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.
Ponsard (René), maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.
Vergier (François), maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.
Roche (Paul), maison d'arrêt d'Alès.
Barboni (Charles), centre pénitentiaire de Calvi.
Canonici (Pierre), centre pénitentiaire de Calvi.
Graziani (Antoine), centre pénitentiaire de Calvi.
Minteoni (Charles), centre pénitentiaire de Calvi.
Paolacci (Ours), centre pénitentiaire de Calvi.
Susini (Don-Pierre), centre pénitentiaire de Calvi.
Tosi (Michel), centre pénitentiaire de Calvi.
Durand-Bidaou (Albert), pénitencier agricole de Casabianda.
Fratani (Dominique), pénitencier agricole de Casabianda.
Valat (Noël), pénitencier agricole de Casabianda.
Gastaud (Kléber), maison d'arrêt de Draguignan.
Signoret (Edmond), maison d'arrêt de Draguignan.
Luciani (Joseph), maison d'arrêt de Gap.
Chabin (Maurice), maison d'arrêt de Grasse.
Perichet (Maurice), maison d'arrêt de Grasse.
Boulegue (Robert), maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.
Bi'au (Victor), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Brun (Paul), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Caliman (François), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Carrisson (Alexandre), maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.
Castellon (Zéphirin), maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.
Cazilhac (Joseph), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Chambon (Henri), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Chenevez (Edouard), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Defese (Dario), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Didier (Edmond), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Dudragne (Louis), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Estaque (Etienne), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Fonlan (Jean), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Guidt (Pierre), maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.
Guistiniani (François), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Jaumard (Jean), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Karouby (Joseph), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Lezaud (Roger), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Luciani (Jérôme), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Maestracci (Ange), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Mangin (Charles), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Marcaggi (Ange), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Martinez (Louis), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Massat (Louis), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Milesi (Mathieu), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Miniconi (Antoine), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Miniconi (Joseph), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Miniconi (Marius), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Miot (Robert), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Nebout (René), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Olle (Bertrand), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Peronne (Raymond), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Ricard (Paul), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Roux (Pierre), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Salvignol (Jean), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
Thouvenin (Edouard), maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

MM. Chikki (Albert), prison Chave à Marseille.
Miniconi (Marc), prison Chave à Marseille.
Nicolle (Pierre), prison Chave à Marseille.
Rollin (Louis), prison Chave à Marseille.
Voilard (Gilbert), prison Chave à Marseille.
Negroni (Padoue), maison d'arrêt de Nice.
Alliani (Pierre), maison d'arrêt de Toulon.
Cesari (Jean-Baptiste), maison d'arrêt de Toulon.
Duriani (Joseph), maison d'arrêt de Toulon.
Arfeux (Lucien), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Aulanier (Pierre), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Barichon (Maurice), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Bonny (Gaston), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Buring (Paul), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Compan (Léon), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Delpech (Roland), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Eon (André), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Feuillet (Raymond), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Gouaille (Raymond), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Grenet (Claude), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Lebert (Pierre), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Lucas (Roger), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Mantey (André), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Menier (Pierre), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Pastoureau (Bernard), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Roumy (Camille), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Salmas (Pierre), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Sequerich (Joseph), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.
Andrei (Alexandre), prisons de Fresnes.
Arlot (Guy), prisons de Fresnes.
Bazir (Eugène), prisons de Fresnes.
Benezech (Eugène), prisons de Fresnes.
Berganiz (Guy), prisons de Fresnes.
Berthod (René), prisons de Fresnes.
Biguet (Paul), prisons de Fresnes.
Boisserie (Jean), prisons de Fresnes.
Bougerol (Georges), prisons de Fresnes.
Bourgeois (André), prisons de Fresnes.
Bourgeot (Henri), prisons de Fresnes.
Bresson (Roger), prisons de Fresnes.
Cailleux (Marcel), prisons de Fresnes.
Camus (Pierre), prisons de Fresnes.
Caussignac (André), prisons de Fresnes.
Chassaing (Maurice), prisons de Fresnes.
Chauvin (Pierre), prisons de Fresnes.
Cherpit (René), prisons de Fresnes.
Coudere (Roger), prisons de Fresnes.
Daureux (Alfred), prisons de Fresnes.
Dumontet (Georges), prisons de Fresnes.
Duroche (Paul), prisons de Fresnes.
Filhol (René), prisons de Fresnes.
Giacomoni (Paul), prisons de Fresnes.
Grand (Henri), prisons de Fresnes.
Grimaldi (Philippe), prisons de Fresnes.
Hugot (Robert), prisons de Fresnes.
Joseph (René), prisons de Fresnes.
Le Maur (Louis), prisons de Fresnes.
Le Meur (Paul), prisons de Fresnes.
Le Pape (Pierre), prisons de Fresnes.
Lireb (Théodore), prisons de Fresnes.
Maillebuau (Pierre), prisons de Fresnes.
Martinetti (Alexandre), prisons de Fresnes.
Morena (André), prisons de Fresnes
Ourmières (Jean-Baptiste), prisons de Fresnes.
Petit (Adrien), prisons de Fresnes.
Prigent (Ernest), prisons de Fresnes.
Queudelin (Roland), prisons de Fresnes.
Saintoyant (René), prisons de Fresnes.
Sitterlin (Raymond), prisons de Fresnes.
Tanguy (Joseph), prisons de Fresnes.
Tesnier (Francis), prisons de Fresnes.
Thévenet (Arthur), prisons de Fresnes.
Tullie (Robert), prisons de Fresnes.
Yung (Julien), prisons de Fresnes.
Adenin (René), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Boresi (Jean-Pierre), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Chanoine (René), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Chenu (Jacques), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Dugorn (Emile), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Delcourt (Michel), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Drouillet (Pierre), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Dufoumentel (Léandre), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Gas (Harris), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Germain (Marcel), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Le Goualher (Henri), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Le Goualher (Robert), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Mongin (Louis), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Moreschi (Jean), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Mucheneled (Roland), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Muller (Gilbert), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Murguet (Alphonse), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Paquin (Lucien), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Pagez (René), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Pinteaux (Roger), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Ranger (Henri), sanatorium pénitentiaire de Liancourt.
Abribat (Paul), maison centrale de Melun.
Andrei (Titus), maison centrale de Melun.
Arrouzet (Gaëtan), maison centrale de Melun.
Aubertin (Jacques), maison centrale de Melun.
Beuzelin (Marcel), maison centrale de Melun.
Beverragi (Joseph), maison centrale de Melun.
Bibet (Louis), maison centrale de Melun.
Boedec (Henri), maison centrale de Melun.
Bouton (Pierre), maison centrale de Melun.
Casier (Pierre), maison centrale de Melun.
Cendrier (Jean), maison centrale de Melun.
Chevais (Moïse), maison centrale de Melun.
Chevallier (Maurice), maison centrale de Melun.
Cointeaux (Charles), maison centrale de Melun.
Debran (Jacques), maison centrale de Melun.
Diaquin (Albert), maison centrale de Melun.
Diligent (Edouard), maison centrale de Melun.
Doizelet (Georges), maison centrale de Melun.
Doncarli (Nicolas), maison centrale de Melun.
Duportail (Hilaire), maison centrale de Melun.
Fournier (Roger), maison centrale de Melun.
Fresse (André), maison centrale de Melun.
Gallibert (Louis), maison centrale de Melun.
Garros (Yvan), maison centrale de Melun.
Gaudet (Henri), maison centrale de Melun.
Gombaud (Yves), maison centrale de Melun.
Goursat (Emile), maison centrale de Melun.
Guerrini (Pierre), maison centrale de Melun.
Houdain (Jean-Jacques), maison centrale de Melun.
Isquierdo (Félix), maison centrale de Melun.
Jorda (Justin), maison centrale de Melun.
Jolin (Jean), maison centrale de Melun.
Lagelée (André), maison centrale de Melun.
Lavabre (Jean), maison centrale de Melun.
Lavigne (Jean-Baptiste), maison centrale de Melun.
Le Corre (Roger), maison centrale de Melun.
Le Maout (Louis), maison centrale de Melun.
Lhorphelin (Pierre), maison centrale de Melun.
Lucas (Marcel), maison centrale de Melun.
Massard (Eugène), maison centrale de Melun.
Mendouot (Henri), maison centrale de Melun.
Pernet (Jean), maison centrale de Melun
Picaud (Jacques), maison centrale de Melun.
Raffare (Marcel), maison centrale de Melun.
Rebout (André), maison centrale de Melun.
Richard (Raymond), maison centrale de Melun.
Richaud (Célestin), maison centrale de Melun.
Sarrazy (Raymond), maison centrale de Melun.
Smets (Albert), maison centrale de Melun.
Thibault (Jack), maison centrale de Melun.
Thibault (Robert), maison centrale de Melun.
Tortillon (Pierre), maison centrale de Melun.
Visintainer (Louis), maison centrale de Melun.
Desanti (Toussaint), maison centrale de Poissy.
Duval (Guy), maison centrale de Poissy.
Guillanton (Charles), maison centrale de Poissy.
Jolly (Alexandre), maison centrale de Poissy.
Josselin (René), maison centrale de Poissy.
Landier (Claude), maison centrale de Poissy.
Le Grouyer (Arthur), maison centrale de Poissy.
Le Navenec (Joseph), maison centrale de Poissy.
Majourel (Raymond), maison centrale de Poissy.
Martin (Louis), maison centrale de Poissy.
Orsolani (Jacques), maison centrale de Poissy.
Orsoni (Bastien), maison centrale de Poissy.
Paoli (François), maison centrale de Poissy.
Quellec (Yves), maison centrale de Poissy.
Quignon (Constant), maison centrale de Poissy.
Raimbault (Jacques), maison centrale de Poissy.
Rondot (Julien), maison centrale de Poissy.
Rougerie (Pierre), maison centrale de Poissy.
Suau (Julien), maison centrale de Poissy.
Verdier (André), maison centrale de Poissy.
Vincenti (Pierre), maison centrale de Poissy.
Bailly-Comte (André), maison d'arrêt de la Santé.
Baldenweck (Robert), maison d'arrêt de la Santé.
Bardoux (Paul), maison d'arrêt de la Santé.
Belly (Henri), maison d'arrêt de la Santé.
Beretti (Antoine), maison d'arrêt de la Santé.
Bernard (Roger), maison d'arrêt de la Santé

MM. Bitaille (Maurice), maison d'arrêt de la Santé.
Brasseur (Edmond), maison d'arrêt de la Santé.
Cauvin (Yvan), maison d'arrêt de la Santé.
Charaudeau (Lucien), maison d'arrêt de la Santé.
Chevasson (Georges), maison d'arrêt de la Santé.
Colin (René), maison d'arrêt de la Santé.
Conchon (Philippe), maison d'arrêt de la Santé.
Curioni (René), maison d'arrêt de la Santé.
Damblant (Claude), maison d'arrêt de la Santé.
Defaux (Emile), maison d'arrêt de la Santé.
Delalande (Armand), maison d'arrêt de la Santé.
Delamare (Jean), maison d'arrêté de la Santé.
Delpech (Gaston), maison d'arrêt de la Santé.
Destier (Albert), maison d'arrêt de la Santé.
Dumage (Pierre), maison d'arrêt de la Santé.
Fillon (Paul), maison d'arrêt de la Santé.
Fradin (Paul), maison d'arrêt de la Santé.
Gaweda (Stanislas), maison d'arrêt de la Santé.
Gicquel (Robert), maison d'arrêt de la Santé.
Girard (Jean), maison d'arrêt de la Santé.
Gnugnardi (Pierre), maison d'arrêt de la Santé.
Goulancourt (Marcel), maison d'arrêt de la Santé.
Goulu (Daniel), maison d'arrêt de la Santé.
Gras (Jean-Baptiste), maison d'arrêt de la Santé.
Guillot (René), maison d'arrêt de la Santé.
Hauduin (Rémy), maison d'arrêt de la Santé.
Isnard (Firmin), maison d'arrêt de la Santé.
Jubin (Joseph), maison d'arrêt de la Santé.
Lannuzel (Jean), maison d'arrêt de la Santé.
Lavaud (Maurice), maison d'arrêt de la Santé.
Le Bourhis (Marcel), maison d'arrêt de la Santé.
Le Calvez (François), maison d'arrêt de la Santé.
Leclerc (Charles), maison d'arrêt de la Santé.
Lemaire (Charles), maison d'arrêt de la Santé.
L'Huillier (Adrien), maison d'arrêt de la Santé.
Lorec (Jean), maison d'arrêt de la Santé.
Marfeuil (Jean), maison d'arrêt de la Santé.
Marie (Georges), maison d'arrêt de la Santé.
Mazzoni (Dominique-André), maison d'arrêt de la Santé.
Mercier (Maurice), maison d'arrêt de la Santé.
Mirlicourtois (Albert), maison d'arrêt de la Santé.
Michard (Eugène), maison d'arrêt de la Santé.
Mitard (André), maison d'arrêt de la Santé.
Monteil (Alban), maison d'arrêt de la Santé.
Mornat (Jean), maison d'arrêt de la Santé.
Naso (Guillaume), maison d'arrêt de la Santé.
Orazy (Antoine), maison d'arrêt de la Santé.
Piedvache (Emile), maison d'arrêt de la Santé.
Pichon (Georges), maison d'arrêt de la Santé
Pieri (Joseph), maison d'arrêt de la Santé.
Pinelli (Jean), maison d'arrêt de la Santé.
Poli (Laurent), maison d'arrêt de la Santé.
Porcher (Jean), maison d'arrêt de la Santé.
Ragot (Henri), maison d'arrêt de la Santé.
Reaud (Emile), maison d'arrêt de la Santé.
Regnier (Georges), maison d'arrêt de la Santé.
Reisser (Edmond), maison d'arrêt de la Santé.
Richard (Roger), maison d'arrêt de la Santé.
Richet (Paul), maison d'arrêt de la Santé.
Rives (Pierre), maison d'arrêt de la Santé.
Santelli (Vincent), maison d'arrêt de la Santé.
Saulnier (Michel), maison d'arrêt de la Santé.
Thiebault (André), maison d'arrêt de la Santé.
Thomas (Yves), maison d'arrêt de la Santé.
Titerickx (Edmond), maison d'arrêt de la Santé
Triaux (Jean), maison d'arrêt de la Santé.
Voisinet (Charles), maison d'arrêt de la Santé.
Dongrazi (Pasquin), maison d'arrêt de Chartres
Michel (Jean), maison d'arrêt de Chartres
Barre (Georges), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Bernet (Georges), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Brunel (Félix), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Caltin (René), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Dauphin (Pierre), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Dorn (Robert), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Dupré (Jean), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Faggianelli (Dominique), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Fehway (André), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Gérard (André), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Keribin (Louis), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Klein (Georges), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Lapergue (Albert), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Lecomte (Georges), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Matteu (Joseph), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Poulain (Elie), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Steiner (Joseph), maison d'arrêt de Château-Thierry.
Stromboni (François), maison d'arrêt de Château-Thierry
Tardy (André), maison d'arrêt de Château-Thierry.

MM. Dandault (Israël), maison d'arrêt de Corbeil.
Duret (Serge), maison d'arrêt de Corbeil.
Thorin (Gaston), maison d'arrêt de Corbeil.
Renault (Armand), maison d'arrêt de Dieppe.
Gally (Marius), maison d'arrêt de Dreux.
Rousseau (Pierre), maison d'arrêt de Dreux.
Largant (Jacques), maison d'arrêt d'Etampes.
Le Men (Yves), maison d'arrêt d'Evreux.
Daigneau (Edmond), maison d'arrêt de Fontainebleau.
Cuvier (Jacques), maison d'arrêt du Havre.
Lefevre (Pierre), maison d'arrêt du Havre.
Margat (François), maison d'arrêt du Havre.
Nicou (Gabriel), maison d'arrêt du Havre.
Rondenet (Lucien), maison d'arrêt du Havre.
Rondenet (René), maison d'arrêt du Havre.
Pasquali (Jean), maison d'arrêt de Meaux.
Simonel (Marcel), maison d'arrêt de Meaux.
Dioux (Albert), maison d'arrêt de Melun.
Uguetto (Emile), maison d'arrêt de Melun.
Choron (Lucien), maison d'arrêt de Pontoise.
Dumetz (Franek), maison d'arrêt de Pontoise.
Pancrazi (Mathieu), maison d'arrêt de Rambouillet.
Bellet (Simon), maison d'arrêt de Rouen.
Coffineau (Gaston), maison d'arrêt de Rouen.
Dagnet (Bernard), maison d'arrêt de Rouen.
Dyel (Edouard), maison d'arrêt de Rouen.
Gouillard (Edouard), maison d'arrêt de Rouen.
Guillaumin (Maurice), maison d'arrêt de Rouen.
Hébert (Victor), maison d'arrêt de Rouen.
Lecaude (Georges), maison d'arrêt de Rouen.
Mauger (Henri), maison d'arrêt de Rouen.
Mullot (Jean), maison d'arrêt de Rouen.
Pape (Norbert), maison d'arrêt de Rouen.
Tabeaud (Octave), maison d'arrêt de Rouen.
Toutain (Serge), maison d'arrêt de Rouen.
Chesne (Marcel), maison d'arrêt de Tours.
Porteron (Hubert), maison d'arrêt de Tours.
Bodin (Gaston), maison de correction de Versailles.
Cogoluegues (Roger), maison de correction de Versailles.
Guignard (Serge), maison de correction de Versailles.
Le Cat (Pierre), maison de correction de Versailles.
Martinetti (Albert), maison de correction de Versailles.
Mire (André), maison de correction de Versailles.
Lea (Alain), maison d'arrêt d'Yvetot.
Le Dall (Yves), maison d'arrêt d'Yvetot.
Trividic (Jean-Louis), maison d'arrêt d'Yvetot.
Bazin (Charles), maison centrale de Caen.
Blanc (René), maison centrale de Caen.
Bonnec (Pierre), maison centrale de Caen.
Crocq (Jean), maison centrale de Caen.
Doucet (Georges), maison centrale de Caen.
Elie (Théophile), maison centrale de Caen.
Laroze (Eugène), maison centrale de Caen.
Lebœuf (Robert), maison centrale de Caen.
Maindrelle (Lucien), maison centrale de Caen.
Maros (Jean), maison centrale de Caen.
Mathel (Jean), maison centrale de Caen.
Ori (Nicolas), maison centrale de Caen.
Pinguet (Louis), maison centrale de Caen.
Rousselle (Julien), maison centrale de Caen.
Aguillon (Remi), maison centrale de Fontevrault.
Aguillon (Robert), maison centrale de Fontevrault.
Bouitier (André), maison centrale de Fontevrault.
Brochain (Claude), maison centrale de Fontevrault.
Camos (Ernest), maison centrale de Fontevrault.
Chaussepied (André), maison centrale de Fontevrault.
Chauzu (Louis), maison centrale de Fontevrault.
Cislaghi (Charles), maison centrale de Fontevrault.
Deleuze (Lucien), maison centrale de Fontevrault.
Dubourg (Léandre), maison centrale de Fontevrault.
Ercole (Pancrace), maison centrale de Fontevrault.
Gautier (Henri), maison centrale de Fontevrault.
Guimard (Gabriel), maison centrale de Fontevrault.
Jousselin (Léon), maison centrale de Fontevrault.
Lautru (Louis), maison centrale de Fontevrault.
Loigerot (Pierre), maison centrale de Fontevrault.
Memin (René), maison centrale de Fontevrault.
Porter (André), maison centrale de Fontevrault.
Poupard (Gérard), maison centrale de Fontevrault.
Salgas (Mathieu), maison centrale de Fontrevault.
Thome (Damien), maison centrale de Fontevrault.
Velluet (René), maison centrale de Fontevrault.
Vignaud (Pierre), maison centrale de Fontevrault.
Garcia (Raphaël), maison d'arrêt d'Angers.
Douguedroit (Isidore), maison d'arrêt de Brest.
Marchadour (Jacques), maison d'arrêt de Brest.
Baron (André), maison d'arrêt de Caen.
Chrétien (Paul), maison d'arrêt de Caen.

MM. Gatineau (Fernand), maison d'arrêt de Caen.
Lemarie (François), maison d'arrêt de Caen.
Masson (André), maison d'arrêt de Caen.
Menard (Francis), maison d'arrêt de Caen.
Menard (Maurice), maison d'arrêt de Cherbourg.
Grandguillotte (Célestin), maison d'arrêt de Cherbourg.
Marie (Auguste), maison d'arrêt de Coutances.
Rolland (Eugène), maison d'arrêt du Mans.
Cauquil (Paul), maison d'arrêt de Lisieux.
Marcelli (Pierre), maison d'arrêt de Lisieux.
Thierrus (André), maison d'arrêt de Lisieux.
Fravalo (Guigner), maison d'arrêt de Lorient.
Guegan (Maurice), maison d'arrêt de Nantes.
Le Bouler (Pierre), maison d'arrêt de Nantes.
Le Guennic (Henri), maison d'arrêt de Nantes.
Mayer (Marcel), maison d'arrêt de Nantes.
Morice (Henri), maison d'arrêt de Nantes.
Saugey (Raymond), maison d'arrêt de Nantes.
Dugué (Roger), maison d'arrêt de Rennes.
Jutel (Henri), maison d'arrêt de Saint-Malo.
Michelet (Moïse), maison d'arrêt de Saumur.
Desmons (Michel), maison d'arrêt de Vannes.
Bardot (Emile), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Bertinet (Georges), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Besagni (Fernand), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Blaison (Maurice), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Cavalier (Jean), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Cazzulini (René), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Chenoux (Georges), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Coutret (Maurice), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Demissy (André), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Drozières (Jean), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Farssy (Abdelkader), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Fortepaulle (Jack), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Fortepaulle (Jean), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Gaillard (Robert), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Galand (André), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Grosdidier (René), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Guillard (Raymond), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Guillaume (Roger), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Janas (Antoine), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Lallemand (Henri), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Lameloise (Gaston), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Limacher (Lucien), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Lion (Paul), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Lombard (Etienne), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Masson (Albert), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Mathelin (Robert), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Mazelin (François), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Menigoz (Fernand), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Nicot (Gaston), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Papi (Dominique), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Pellard (Roland), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Raynard (Louis), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Renaud (Jean), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Segault (Claude), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Segault (Michel), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Thiaville (André), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Thiebaud (Justin), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Thiery (Raymond), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Toussaint (Paul), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Vigneron (Gaston), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Wilhelm (Marcel), centre pénitentiaire d'Ecrouves.
Beaudoin (Jules), maison centrale d'Ensisheim.
Cunat (Camille), maison centrale d'Ensisheim.
Dienger (Marcel), maison centrale d'Ensisheim.
Franck (Eugène), maison centrale d'Ensisheim.
Fuchs (Albert), maison centrale d'Ensisheim.
Gantner (Albert), maison centrale d'Ensisheim.
Gantner (Julien), maison centrale d'Ensisheim.
Guillemin (Gilbert), maison centrale d'Ensisheim.
Hassenforder (Louis), maison centrale d'Ensisheim.
Hegy (Arthur), maison centrale d'Ensisheim.
Hertricht (Eugène), maison centrale d'Ensisheim.
Hittler (Alfred), maison centrale d'Ensisheim.
Hurst (André), maison centrale d'Ensisheim.
Kraemer (Albert), maison centrale d'Ensisheim.
Knittel (Albert), maison centrale d'Ensisheim.
Mathieu (Pierre), maison centrale d'Ensisheim.
Maure (André), maison centrale d'Ensisheim.
Meyer (Edouard), maison centrale d'Ensisheim.
Oltroschink (Joseph), maison centrale d'Ensisheim.
Pheulpin (Gaston), maison centrale d'Ensisheim.
Riedinger (Xavier), maison centrale d'Ensisheim.
Rusch (Georges), maison centrale d'Ensisheim.
Schelcher (Camille), maison centrale d'Ensisheim.
Schermesser (Albert), maison centrale d'Ensisheim.
Schwien (Justin), maison centrale d'Ensisheim.

MM. Sontot (Yvon), maison centrale d'Ensisheim.
Thiebaut (André), maison centrale d'Ensisheim.
Abel (Henri), prisons de Mulhouse.
Bass (Lucien), prisons de Mulhouse.
Batouche (Abd-el-Kader), prisons de Mulhouse.
Bourgeois (Julien), prisons de Mulhouse.
Brugger (Charles), prisons de Mulhouse.
Chippeaux (Jules), prisons de Mulhouse.
Cordier (Jules), prisons de Mulhouse.
Engasser (René), prisons de Mulhouse.
Frahier (Robert), prisons de Mulhouse.
George (Aimé), prisons de Mulhouse.
Groff (Georges), prisons de Mulhouse.
Hann (Jules), prisons de Mulhouse.
Harquet (Roger), prisons de Mulhouse.
Krust (Pierre), prisons de Mulhouse.
Laval (Pierre), prisons de Mulhouse.
Leveque (Eugène), prisons de Mulhouse.
Schmitt (Raymond), prisons de Mulhouse.
Sifferle (Joseph), prisons de Mulhouse.
Wiedmann (Charles), prisons de Mulhouse.
Zerr (Aloyse), prisons de Mulhouse.
Altmayer (Léon), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Arnal (Henri), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Badariotti (Joseph), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Bindner (Fernand), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Bischoff (Joseph), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Bortoluzzi (Albert), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Camu (Henri), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Benjean (Edouard), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Diebschlag (René), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Georgeon (Serge), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Gressel (Charles), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Herrmann (Camille), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Jung (Joseph), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Kimmel (Joseph), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Koenigsecker (Alphonse), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Krebs (Jean), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Laffond (René), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Lefebvre (Marcel), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Mangeat (Henri), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Masson (Bernard), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Mattei (André), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Philipps (Jean-Paul), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Roggy (Robert), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Richard (Emile), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Schreiner (Marcel), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Schnell (Alfred), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Vielle (Jean-Pierre), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Wagner (Ernest), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Zimmerle (Eugène), centre pénitentiaire d'Oermingen.
Ambroise (Georges), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Bernardini (Ignace), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Cuirin (Gaston), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Deloge (Maurice), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Denninger (Henri), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Derivaux (Charles), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Gerard (Gaston), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Gombault (Lucien), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Herriot (Georges), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Larcher (Georges), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Lhermet (Victorin), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Lapointe (Aimé), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Prevost (Marcel), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Robert (Marcel), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Rigollot (Maurice), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Stegre (Pierre), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Taesch (Robert), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Toussaint (Gaston), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Valentin (Yvan), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Viry (Maxime), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Vuillemin (Marcel), centre pénitentiaire Ney à Toul.
Huguin (Maurice), maison d'arrêt de Bar-le-Duc
Genin (André), maison d'arrêt de Briey.
Gerard (André), maison d'arrêt de Briey.
Noizet (Eugène), maison d'arrêt de Charleville.
Villeneuve (Henri), maison d'arrêt de Charleville.
Bischoff (Armand), maison d'arrêt de Colmar.
Dandes (Antoine), maison d'arrêt de Colmar.
Demange (Joseph), maison d'arrêt de Colmar.
Meyer (Jean-Pierre), maison d'arrêt de Colmar.
Schmitt (Virgile), maison d'arrêt de Colmar.
Schuh (Albert), maison d'arrêt de Colmar.
Eve (Robert), maison d'arrêt d'Epinal.
Decker (Eugène), maison centrale de Haguenau.
Deutschmann (Léon), maison centrale de Haguenau.
Wackenheim (Albert), maison centrale de Haguenau.
Delage (Roger), maison d'arrêt de Metz.

MM. Genreau (Carlos), maison d'arrêt de Metz.
Greiner (Edmond), maison d'arrêt de Metz.
Heistroffer (Alphonse), maison d'arrêt de Metz.
Hocquel (Lucien), maison d'arrêt de Metz.
Laithier (Marcel), maison d'arrêt de Metz.
Limousin (Georges), maison d'arrêt de Metz.
Loth (Laurent), maison d'arrêt de Metz.
Marchal (René), maison d'arrêt de Metz.
Romain (Marcel), maison d'arrêt de Metz.
Rossi (André), maison d'arrêt de Metz.
Scherrer (Eugène), maison d'arrêt de Metz
Schmit (Maurice), maison d'arrêt de Metz.
Schnitzler (Georges), maison d'arrêt de Metz.
Spannagel (Emile), maison d'arrêt de Metz.
Grummer (Marcel), maison d'arrêt de Metz-Cambout.
Lapointe (Paul), maison d'arrêt de Metz-Cambout.
Marbach (Jean), maison d'arrêt de Metz-Cambout.
Burgard (Jacques), maison d'arrêt de Metz-Cambout
Mahou (Etienne), maison d'arrêt de Metz-Cambout.
Schwebel (André), maison d'arrêt de Metz-Cambout
Berret (Albert), maison d'arrêt de Nancy.
Chatillon (René), maison d'arrêt de Nancy.
Courtois (Abel), maison d'arrêt de Nancy.
Gehin (Raymond), maison d'arrêt de Nancy.
Goujon (André), maison d'arrêt de Nancy.
Hayotte (Gabriel), maison d'arrêt de Nancy.
Loits (Paul), maison d'arrêt de Nancy.
Lombard (Jean), maison d'arrêt de Nancy.
Pagnier (Robert), maison d'arrêt de Nancy.
Zimmermann (Joseph), maison d'arrêt de Remiremont
Geoffroy (Roger), maison d'arrêt de Rethel.
Martinet (Paul), maison d'arrêt de Rethel.
Roux (Robert), maison d'arrêt de Rethel.
Triquet (René), maison d'arrêt de Rethel.
Greiner (Albert), maison d'arrêt de Sarreguemines.
Jaeger (Albert), maison d'arrêt de Sarreguemines.
Valget (René), maison d'arrêt de Sarreguemines.
Schaeffer (Albert), maison d'arrêt de Saverne.
Werle (Auguste), maison d'arrêt de Saverne.
Charton (Marcel), maison d'arrêt de Strasbourg.
Kieger (Jules), maison d'arrêt de Strasbourg.
Kromberger (Marcel), maison d'arrêt de Strasbourg.
Sieyer (Roger), maison d'arrêt de Strasbourg.
Vetter (Raymond), maison d'arrêt de Strasbourg.
Cœur (Laurent), maison de correction de Strasbourg.
Holtong (Guillaume), maison de correction de Strasbourg.
Kuntz (Albert), maison de correction de Strasbourg.
Schneider (Jean-Pierre), maison de correction de Strasbourg
Steimer (Victor), maison de correction de Strasbourg.
Vinerbi (Arnauld), maison de correction de Strasbourg.
Voelker (Alfred), maison de correction de Strasbourg.
Garnotel (Louis), maison d'arrêt de Verdun.
Sacquet (Charles), maison d'arrêt de Castres.
Baux (André), maison d'arrêt de Narbonne.
Balere-Ducos (Jean), maison d'arrêt de Pau.
Bernis (Bernard), maison d'arrêt de Pau.
Pantec (Alain), maison d'arrêt de Pau.
Dupouy (Jean), maison d'arrêt de Pau.
Gauthier (Fernand), maison d'arrêt de Pau.
Sabastia (Alcide), maison d'arrêt de Pau.
Faure (Louis), maison d'arrêt de Rodez.
Bouche (Edouard), prison-asile Pescayre à Saint-Sulpice-la-Pointe.
Salles (Pierre), maison d'arrêt de Tarbes.
Garella (Joseph), maison d'arrêt de Toulouse.
Girard (Roger), maison d'arrêt de Toulouse.
Nigou (Fernand), maison d'arrêt de Toulouse.
Piquemal (Alfred), maison d'arrêt de Toulouse.
Ponce (Pierre), maison d'arrêt de Toulouse.
Seris (Paul), maison d'arrêt de Toulouse.

Départements d'outre-mer.

MM. Ambron (Joinville), maison d'arrêt de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
Combet (Fulbert), maison d'arrêt de Basse-Terre (Guadeloupe).
Gustave (Antonio), maison d'arrêt de Basse-Terre (Guadeloupe).
Niriny (Jules), maison d'arrêt de Basse-Terre (Guadeloupe).
Medus (Romule), maison d'arrêt de Cayenne (Guyane).
Carda (Damas), maison centrale de Fort-de-France (Martinique).
Clery (Maurice), maison centrale de Fort-de-France (Martinique).
Servius (Pierre-Charles-Joseph), maison centrale de Fort-de-France (Martinique).
Zozor (Marcel), maison centrale de Fort-de-France (Martinique).
Boyer (Henri), maison d'arrêt de Saint-Denis (la Réunion).
Bourban (Antoine), maison d'arrêt de Saint-Denis (la Réunion).
Fontaine (Rémy), maison d'arrêt de Saint-Denis (la Réunion).
Mallet (Louis), maison d'arrêt de Saint-Denis (la Réunion).

La situation particulière de chacun des intéressés sera régularisée par des décisions ultérieures.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 22 février 1954, la démission de Mme Grivot, née Durand, secrétaire de parquet de 2e classe, 4e échelon, au tribunal de première instance de la Seine, en disponibilité sans traitement depuis le 1er mars 1952, est acceptée.

Cour de cassation.

AFFAIRE MARQUAND

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation.

Au nom du peuple français,

La cour de cassation a rendu l'arrêt suivant:

Sur la requête formée d'ordre du garde des sceaux, ministre de la justice, par le procureur général près la cour de cassation et tendant à la revision d'un jugement du tribunal correctionnel de Rouen, en date du 13 janvier 1951, qui a condamné le nommé Marquand (Jean), pour coups et blessures volontaires, à 6.000 F d'amende,

Au fond:

Attendu que Marquand (Jean) a été condamné par jugement du tribunal correctionnel de Rouen, en date du 13 janvier 1951, à 6.000 F d'amende, pour coups et blessures volontaires portés à la dame B...; que cette condamnation a été prononcée notamment sur le témoignage de la dame X.... qui avait déclaré à l'audience qu'elle avait vu Marquand porter un coup de pied au ventre de la dame B...;

Attendu que, par jugement réputé contradictoire du même tribunal correctionnel, en date du 25 octobre 1951, la nommée X... a été condamnée pour faux témoignage dans l'affaire dont s'agit, à six mois d'emprisonnement et à 25.000 F de dommages-intérêts envers Marquand, partie civile, qui a obtenu, en outre, l'insertion de la décision dans un journal local; que ce jugement a été signifié à la personne de la condamnée le 18 décembre 1951; que celle-ci n'en a pas relevé appel;

Que la demande en revision doit, dès lors, être accueillie,

Par ces motifs:

Casse et annule le jugement rendu le 13 janvier 1951, par le tribunal correctionnel de Rouen, qui a condamné le nommé Marquand (Jean), pour coups et blessures volontaires à 6.000 F d'amende, et pour être statué à nouveau sur la poursuite, renvoie ledit Marquand devant le tribunal correctionnel du Havre à ce désigné par délibération spéciale prise en chambre du conseil.

Ainsi jugé et prononcé par la cour de cassation, chambre criminelle, en son audition publique du 7 octobre 1953.

Tribunal correctionnel du Havre.

AFFAIRE MARQUAND

Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance du Havre.

Au nom du peuple français,

Le tribunal du Havre a rendu en son audience publique de police correctionnelle du 13 janvier 1954 le jugement suivant:

Entre M. le procureur de la République près ce tribunal, demandeur et poursuivant:

Et Marquand (Jean-Robert-Alexandre), vingt-sept ans, né le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-six à Hondouville, Louviers (Eure), de Robert-Jules-Alexandre et de Giroux (Suzanne-Simonne-Angèle), facteur à la Société nationale des chemins de fer français, demeurant à Elbeuf, quatre, rue Deshayes, précédemment et actuellement à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, cent quarante-huit, rue de Freneuse;

Attendu que Marquand (Jean) est poursuivi comme prévenu d'avoir à Elbeuf-sur-Seine, le quinze octobre mil neuf cent cinquante, porté des coups, fait des blessures ou exercé toutes autres violences ou voies de fait sur la personne de la dame B...;

Attendu qu'en application des dispositions de l'article quatre cent quarante-trois, paragraphe trois, du code d'instruction criminelle, la cour de cassation, par arrêt en date du sept octobre mil neuf cent cinquante-trois, a cassé et annulé le jugement rendu le treize janvier mil neuf cent cinquante et un par le tribunal correctionnel de Rouen, qui avait condamné le nommé Marquand (Jean) à six mille francs d'amende pour coups et blessures volontaires et pour être statué sur la poursuite, renvoyé ledit Marquand devant le tribunal correctionnel du Havre;

Attendu que l'inculpé a régulièrement comparu;

Attendu qu'il résulte de la procédure et des débats, qu'une dame B... s'était plainte d'avoir reçu de Marquand un coup de pied au ventre le quinze octobre mil neuf cent cinquante à Elbeuf-sur-Seine, au cours d'une discussion sur les rétentions réciproques qualifiées d'injustes d'un seau et d'une bicyclette;

Attendu que la dame X... avait confirmé les termes de la plainte dans sa déposition devant le tribunal;

Attendu cependant que par jugement définitif prononcé par le tribunal correctionnel de Rouen, le vingt-cinq octobre mil neuf cent cinquante et un, ladite dame a été condamnée pour faux témoi-

gnage dans l'affaire dont s'agit à six mois d'emprisonnement et à vingt-cinq mille francs de dommages-intérêts;

Attendu que la plaignante ne s'est pas présentée; que le certificat médical versé au dossier de l'enquête officieuse est conçu en termes trop imprécis pour établir la réalité des coups, qu'au surplus la bicyclette, objet de la discussion, séparait les antagonistes au moment des faits; que la présence de cette machine entre les adversaires rend peu vraisemblable la véracité des dires de la femme B... quand au coup de pied qu'elle aurait reçu au ventre;

Attendu qu'ainsi la preuve des faits reprochés à Marquand n'est pas rapportée,

Par ces motifs:

Le tribunal relaxe Marquand (Jean) des fins de la poursuite du ministère public sans dépens;

Dit qu'il y aura lieu à application des dispositions de l'article quatre cent quarante-six du code d'instruction criminelle.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Aliénation d'un bien domanial français en Syrie.

Le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 1er de la loi du 1er juin 1864 modifié, relatif à la vente aux enchères publiques des immeubles domaniaux autres que ceux dont l'aliénation est régie par des lois spéciales;

Vu l'article 45 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, modifié par l'article 71 de la loi du 21 mars 1947, relatif à l'aliénation des immeubles appartenant à l'Etat français en Syrie et au Liban, aux termes duquel: « pour la gestion et l'aliénation des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat français en Syrie et au Liban, l'administration des domaines peut être dispensée par un arrêté conjoint du ministre des finances, du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'économie nationale d'observer les formes prescrites par la législation domaniale, sur avis exprès et conforme pour chaque cas particulier, du comité interministériel institué par le décret n° 46-1794 du 10 août 1946 »;

Vu l'avis exprès et conforme émis dans ses séances des 7 mars et 15 décembre 1953, par le comité interministériel institué par le décret n° 46-1794 du 10 août 1946,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux formes prescrites par la législation domaniale, l'administration des domaines, représentée en Syrie par l'ambassadeur de France, est autorisée à procéder à l'adjudication au plus offrant, par voie de soumissions cachetées, et avec prix limite minimum qui demeurera secret, d'un immeuble domanial d'une superficie totale bâtie et non bâtie de 11.979 mètres carrés, situé à Lattaquié (Syrie), connu sous le nom d' « ancienne résidence du délégué général », et immatriculé sous le n° 29 de la circonscription foncière de Kamlié (n° d'ordre 19, folio 11 du sommier des biens français, dossier n° 200).

Art. 2. — Le directeur d'Afrique-Levant au ministère des affaires étrangères et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1954.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères,
ALEXANDRE PARODI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 2 mars 1954 portant convocation en session ordinaire du conseil général de la Seine.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 22 juin 1833, 10 août 1871 et 12 mai 1932;

Vu les décrets des 21 avril et 13 juin 1939;

Vu l'ordonnance n° 45-677 du 13 avril 1945 portant réforme du régime administratif de la ville de Paris et du département de la Seine,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil général du département de la Seine est convoqué en session ordinaire le mercredi 24 mars 1954.

Cette session sera close le vendredi 2 avril 1954.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Ouverture d'un concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de préfecture.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 49-871 du 4 juillet 1949 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des secrétaires administratifs de préfecture;

Vu l'arrêté du 10 août 1949 fixant les modalités et programme des concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de préfecture, modifié par les arrêtés des 9 janvier 1950, 20 juillet 1950 et 21 mars 1952;

Vu l'arrêté interministériel du 28 décembre 1951 en ses articles 2 à 8 fixant les conditions de nomination dans le corps de secrétaires administratifs de préfecture, par voie de reclassement, de fonctionnaires dégagés des cadres, en application de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par les lois n° 48-1227 du 22 juillet 1948 et n° 51-711 du 7 juin 1951;

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 septembre 1952 portant autorisation d'ouverture d'un concours pour le recrutement de secrétaires administratifs stagiaires de préfecture;

Vu le décret n° 53-712 du 9 août 1953 tendant à réglementer les suppressions d'emplois, les reclassements et les licenciements, et notamment l'article 1er;

Vu le décret n° 53-118 du 17 novembre 1953 relatif aux personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1954;

Vu le nombre d'emplois vacants dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrête:

Art. 1er. — Le concours en vue du recrutement de secrétaires administratifs de préfecture, prévu à l'arrêté du 16 septembre 1952 susvisé, sera ouvert à la date du 4 mai 1954, pour cent trente-cinq emplois.

Art. 2. — Indépendamment du recrutement organisé dans les conditions fixées aux paragraphes 1er et 2 de l'article 5 du décret n° 49-871 du 4 juillet 1949, il pourra être pourvu à cinq emplois vacants par voie de reclassement de fonctionnaires dégagés des cadres par mesure de compression budgétaire.

Les intéressés devront satisfaire aux conditions prévues à l'arrêté interministériel du 28 décembre 1951 susvisé.

Art. 3. — Conformément aux dispositions du décret n° 53-1118 du 17 novembre 1953 susvisé, il pourra être attribué, en surplus du contingent de postes mis au concours, cinq emplois de secrétaires administratifs aux personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes classés à un rang permettant leur admission.

Les intéressés devront justifier des conditions fixées au décret du 17 novembre 1953 précité.

Art. 4. — Eventuellement les emplois visés aux articles 2 et 3 qui seraient demeurés disponibles du fait de l'insuffisance du nombre des bénéficiaires des mesures prévues auxdits articles pourront être attribués aux candidats du concours.

Art. 5. — Les candidats devront adresser leur dossier comprenant les pièces énumérées à l'article 12 de l'arrêté du 10 août 1949, modifié par arrêté du 20 juillet 1950, au plus tard le 10 avril 1954, soit au préfet du département de résidence, soit au préfet du département où ils exercent leurs fonctions.

La demande d'admission sera établie sur papier libre, conformément au modèle annexé à l'arrêté du 10 août 1949 (*Journal officiel* du 20 août). Les candidats en résidence dans le département de la Seine devront déposer leur dossier, jusqu'à la même date, au ministère de l'intérieur, direction du personnel et des affaires politiques, bureau des préfectures, section I « concours », 3, rue Cambacérès, à Paris (8e).

Art. 6. — En raison des nécessités du service, les candidats reçus ne pourront être affectés, en ce qui concerne la métropole, que dans les départements figurant sur la liste ci-après:

Aisne, Ardèche, Ardennes, Calvados, Charente, Charente-Maritime, Creuse, Dordogne, Eure, Finistère, Ille-et-Vilaine, Isère, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Morbihan, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Sarthe, Seine-Inférieure, Somme, Vienne, Yonne.

Art. 7. — Le directeur du personnel et des affaires politiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ BOGUENS.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 24 février 1954 modifiant les dispositions des décrets des 7 juillet 1951 relatifs à la désaffectation d'immeubles domaniaux situés à Hyères (Var), quartier du Golf Hôtel, et portant affectation d'immeubles au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

Par décret en date du 24 février 1954, sont rapportées les dispositions des décrets susvisés du 7 juillet 1951 en tant qu'elles portent désaffectation en vertu de l'article 36 de la loi de finances n° 47-1197 du 13 août 1947, des immeubles domaniaux situés à Hyères (Var), quartier du Golf Hôtel, anciennement cadastrés sous les nos 3357 p., 3358 p., 3360 p., 3361 p., 3362 p., 3363 p., 3364 p. 3365 p., 3382 p., 3383 p., 3384 p., 3385 p., 3386 p., 3387 p., 3389 p., 3390 p., 3391 p., 3392 p., 3393 p., 3394 p., 3395 p., 3421 *bis*, 3421 p., 3424 p., 3425 p. et 3428 de la section B et figurant au nouveau cadastre sous les numéros 903 à 913 inclus, 916 et 921 *bis* de la section B, pour une superficie de 7 hectares 91 ares 10 centiares, immeubles qui sont affectés au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) pour les besoins de la gendarmerie nationale.

Décrets du 25 février 1954 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les anciens militaires dont les noms suivent titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100, pour infirmités résultant de blessure de guerre:

GUERRE 1914-1918

Au grade de chevalier.

Poignant (Roger-Philibert-Marie-Clément), classe 1916, médecin lieutenant, service de santé, 17e tirailleurs.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour ses blessures.

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

Martin (Max-Henri-Auguste), classe 1926, recrutement de Guéret, médecin capitaine du 11e bataillon médical.

Moins (Marie-Léonard-Antoine), classe 1923, médecin lieutenant du 221e régiment d'artillerie lourde divisionnaire.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100, pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Au grade de chevalier.

Gruny (Charles-Louis-François), classe 1906, mle 9 au recrutement d'Alger, lieutenant du 1er régiment de zouaves.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour ses blessures.

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

Jeanneau (Pierre), classe 1916, mle 502 au recrutement d'Agen, sous-lieutenant F. F. I., bataillon « Hugues » de Lot-et-Garonne.

Remelius (Charles-Dominique), classe 1936, mle 1006 au recrutement de Nancy, sous-lieutenant F. F. I., maquis groupe « Lorraine n° 42 », secteur de Blainville.

Sauvage (André-Eugène), classe 1932, mle 66 au recrutement de Caen, sous-lieutenant F. F. I., E. M., subdivision M. L., F. F. I., Caen.

Dard d'Espinay (Jacques-Etienne-Albert), classe 1938, mle 1638 au recrutement de la Seine (2e bureau), sergent-chef au Bremen Port Command Américain.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme, et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 1er mars 1954 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (réserve).

Par décret en date du 1er mars 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (contingent, loi n° 51-1373 du 1er décembre 1951) les militaires désignés ci-après:

Au grade de commandeur.

AVEC TRAITEMENT

Officiers généraux.

MM.

Le Gentil de Rosmorduc (Tanguy-Guennolé-Gaston), général de brigade; 38 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 19 décembre 1934.

Ollivier (Félix-Louis-Paul), général de brigade; 43 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Officier du 20 décembre 1935.

Pieuchot (Georges-Edouard), ingénieur général de 2e classe; 40 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 29 décembre 1939.

Officier supérieur rayé des cadres des réserves.

M. Bee (César-Raymond-Gustave), colonel d'infanterie; 40 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 8 septembre 1940.

SANS TRAITEMENT

Officier général.

M. Pillon (François-Jules-Philibert), général de brigade; 56 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Officier du 16 juillet 1926.

Officier supérieur des réserves.

M. Morlot (Jean-Marie-Antoine), lieutenant-colonel d'infanterie; 38 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 31 décembre 1939.

Officiers supérieurs rayés des cadres des réserves.

MM.

Desjardins (Marie-Eugène-Charles-Alfred), lieutenant-colonel d'infanterie; 44 ans de services, 2 campagnes. A été cité. Officier du 11 septembre 1923.

Chatenay (Marie-Pierre-Victor), lieutenant-colonel d'administration du service de santé; 46 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 28 décembre 1928.

Recope de Tilly Blaru (René-Ernest), chef de bataillon d'infanterie; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 16 décembre 1937.

Mercier (Maurice-Etienne-Georges), chef de bataillon d'infanterie; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 31 décembre 1939.

Décrets du 25 février 1954 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Bonnet (Honoré-Victor), classe 1915, mle 1423 au recrutement de Nice, soldat du 173e régiment d'infanterie.

Belhakem Benaïssa Ould Mohamed Oul Abdelkader, classe 1907, mle 0521 au recrutement d'Oran, caporal du 2e régiment de tirailleurs algériens.

Benkaddour Ahmed Ould Abdallah, classe 1914, mle 153 au recrutement d'Oran, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs algériens.

Branchelot (Paul), classe 1911, mle 1351 au recrutement de Magnac-Laval, soldat du 107e régiment d'infanterie.

Brugidou (Ernest), classe 1916, mle 1205 au recrutement de Cahors, soldat du 156e régiment d'infanterie.

Cahu (Lucien-Marcel-Paul), classe 1918, mle 1035 au recrutement de Saint-Lô, canonnier du 11e régiment d'artillerie coloniale.

Caillet (Jean-Baptiste), classe 1912, mle 81 au recrutement de Belley, sapeur du 4e régiment du génie.

Camus (Fernand-Louis), classe 1911, mle 549 au recrutement d'Orléans, soldat du 153e régiment d'infanterie.

Chassaing (Auguste-Annet), classe 1918, mle 680 au recrutement de Clermont-Ferrand, soldat du 139e régiment d'infanterie.

Dadie Souaré, classe 1915, mle 33506 au recrutement du Soudan, tirailleur du 51e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Deharle (Anibert-Ovide-Alfred), classe 1913, mle 1231 au recrutement de Saint-Omer, canonnier du 17e régiment d'artillerie.

Dhaene (Louis-Jean-Baptiste), classe 1912, mle 1591 au recrutement de Lille, soldat du 156e régiment d'infanterie.

Diene (Omar), classe 1908, mle 275 au recrutement du Sénégal, tirailleur du 22e régiment d'infanterie coloniale.

Diot (Joseph), classe 1914, mle 1304 au recrutement de Moulins, canonnier du 54e régiment d'artillerie de campagne.

Diot (Louis-Eugène), classe 1907, mle 1633 au recrutement de Moulins, soldat du 105e régiment d'infanterie.

Ducruet (Antoine-Claudius), classe 1912, mle 394 au recrutement d'Annecy, soldat du 30e régiment d'infanterie.

Durville (Fernand-Henri), classe 1912, mle 467 au recrutement de Granville, soldat du 25e régiment d'infanterie.

Excoffier (Joseph-Emile), classe 1917, mle 2034 au recrutement de Chambéry, chasseur du 7e bataillon de chasseurs à pied.

Ferrand (Eugène-Louis-François), classe 1913, mle 2341 au recrutement d'Alger, canonnier du 108e régiment d'artillerie.

Fornay (Arthur-Louis), classe 1905, mle 2682 au recrutement d'Annecy, caporal du 1er régiment du génie.

Frassati (Nonce), classe 1911, mle 17 au recrutement d'Ajaccio, soldat du 141e régiment d'infanterie.

Gorin (Marcel-Denis-Joseph), classe 1911, mle 4596 au recrutement de la Seine (1er bureau), zouave du 2e régiment de zouaves.

Grand (François), classe 1904, mle 1619 au recrutement de Roanne, zouave du 3e régiment de zouaves.

Hutteau (Paul-Raoul), classe 1915, mle 100 au recrutement de Dijon, soldat du 21e régiment d'infanterie.

Jouannet (Alexis-Jean-Baptiste-Théophile), classe 1917, mle 615 au recrutement de Rouen, caporal du 4e régiment de zouaves.

Louré (Ernest-Gustave), classe 1917, mle 804 au recrutement de Montargis, soldat du 17e régiment d'infanterie.

Lavergne (Justin-Edouard), classe 1915, mle 844 au recrutement de la Rochelle, sapeur du 1er régiment du génie.

Legros (Léon-Henri), classe 1914, mle 4635 au recrutement de Versailles, soldat du 121e régiment d'infanterie.

Lenoir (Alfred-Emile), classe 1907, mle 281 au recrutement de Belfort, soldat du 6e régiment d'infanterie.

Lescure (Pierre), classe 1918, mle 119 au recrutement de Brive, canonnier du 87e régiment d'artillerie lourde.

Luce (Raymond-Henri-Léon), classe 1914, mle 1088 au recrutement de Dreux, soldat du 129e régiment d'infanterie.

Menkouche Ahmed, classe 1911, mle L. M. 206 au recrutement d'Alger, sapeur du 19e bataillon du génie.

Mirabel (Valentin-Célestin-Marius), classe 1905, mle 540 au recrutement d'Avignon, soldat du 58e régiment d'infanterie.

Mougel (Marcel-Camille-Marie), classe 1912, mle 5687 au recrutement de la Seine (3e bureau), soldat du 87e régiment d'infanterie.

Pathier (Michel), classe 1917, mle 1198 au recrutement de Tulle, soldat à la 24e section de commis ouvriers d'administration.

Peltier (Auguste-Joseph), classe 1917, mle 2327 au recrutement de Nantes, soldat du 19e régiment d'infanterie.

Perrier (Armand-Jules-Alphonse), classe 1920, mle 125 au recrutement de Montluçon, soldat du 169e régiment d'infanterie.

Rabourdin (Félix-Emile), classe 1916, mle 4681 au recrutement de la Seine (1er bureau), soldat du 18e escadron du train.

Rejasse (François), classe 1913, mle 2020 au recrutement de Limoges, soldat du 7e escadron du train.

Reynaud (Joseph-Adolphe-Henri), classe 1918, mle 3300 au recrutement de Marseille, cavalier du 2e régiment de dragons.

Richard (Jean), classe 1902, mle 2667 au recrutement de Limoges, soldat du 63e régiment d'infanterie.

Saintvoirin (François-Léon), classe 1903, mle 306 au recrutement de Belfort, soldat du 7e escadron du train.

Samba Mamadou, classe 1907-1914, mle 283 au recrutement de Dakar, tirailleur du 8e régiment d'infanterie coloniale.

Thivolet (Claude-Marie-Prosper-Bénigne), classe 1917, mle 816 au recrutement d'Auxerre, canonnier du 63e régiment d'artillerie de défense contre-avions.

Touchard (Marie-Eugène-Henri), classe 1912, mle 1562 au recrutement du Blanc, soldat du 122e régiment d'infanterie.

Vibert (Louis-Marie), classe 1910, mle 2557 au recrutement de Nantes, soldat du 118e régiment d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

CAMPAGNES EXTÉRIEURES 1921-1939

Meftah ben salah ben El Hadj Mohamed El Babsi, classe 1923, mle 4249 au recrutement de Tunis, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs tunisiens.

Zambougou Gabali, classe 1918, mle 3633 au recrutement du Soudan, tirailleur du 17e régiment de tirailleurs sénégalais.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945

Adam (Louis-Yves-Marie), classe 1922, mle 2229 au recrutement de Guingamp, maréchal des logis du 30e régiment d'artillerie divisionnaire.

Berlak (Joseph), classe 1924, mle 17311 au recrutement de Coëtquidan, caporal-chef du 2e régiment d'infanterie polonaise.

Berton (Roger-Maurice), classe 1928, mle 3011 au recrutement de la Seine (4e bureau), soldat du 26e régiment d'infanterie.

Bolvin (René-Victorien), classe 1933, mle 1523 au recrutement de Cambrai, soldat F. F. I., mouvement O. C. M. Aisne.

Bordet (Léon-Marie-Michel), classe 1941, mle 139 au recrutement de Lyon, soldat F. F. I., A. S. Haute-Savoie.

Bouacha Mahmoud ben Hachène, classe 1943, mle 171 au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Bouchaib ben Mohamed, classe 1940, mle A. 6478 au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.

Boucherit Djelloul, classe 1934, mle 1853 au recrutement d'Oran, sapeur du 19e régiment du génie.

Carrier-Vernaud (Alfred-Cécilien), classe 1930, mle 76 au recrutement d'Annecy, zouave du 9e régiment de zouaves.

Coffy (Régis-François), classe 1932, mle 2189 au recrutement du Puy, maréchal des logis du 321e régiment d'artillerie de campagne.

Crignon (Emile-Désiré-Gustave-Joseph), classe 1912, mle 1569 au recrutement de Cambrai, soldat F. F. I., O. C. M. Nord, secteur de Jeumont.

Crocetti (Victor-Hugo), classe 1941, mle 2447 au recrutement de Sidi-bel-Abbès, légionnaire de la 13e demi-brigade de la légion étrangère.

Delepine (Pierre-Marie-Yvon), classe 1934, mle 4337 au recrutement de Rennes, canonnier du 155e régiment d'artillerie lourde.

Druelles (Désiré-Alfred), classe 1939, mle 1636 au recrutement d'Arras, soldat du 5e régiment d'infanterie.

Escandell (Jean), classe 1943, mle R. M. 789 au recrutement d'Alger, brigadier du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.

Faideau (Lucien-Célestin), classe 1913, mle 12811 au recrutement de Poitiers, F. F. I., maquis Layardière, secteur de Lussac-les-Châteaux (Vienne).

Fouex (Jean-Paul), classe 1941, mle 53-64-1181 au recrutement de Grenoble, chasseur du 6e bataillon de chasseurs alpins.

Guelmi Brahim ben Aihmane, classe 1938, mle 1274 R. M. au recrutement de Constantine, sapeur du 30e bataillon du génie.

Hajjaj ben Mustapha, classe 1939, mle 26080 au recrutement du Maroc, tirailleur de la C. A. R. 112.

Hamadi, classe 1931, mle 3339-1 au recrutement de la Guinée, adjudant du 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Iperti (Henri-Jean), classe 1917, mle 18303 au recrutement de Nice, soldat F. F. I., G. F. L. N., groupe « Académie », secteur de Nice.

Jadaud (Maurice-Marcel), classe 1932, mle 2477 au recrutement de la Roche-sur-Yon, cavalier du 31e régiment de dragons portés.

Lalisse (Julien-Charles), classe 1941, mle 24351 au recrutement de Lyon, cavalier du 5e régiment de chasseurs d'Afrique.

Lavaud (Jean), classe 1943, mle 8589 au recrutement de Poitiers, caporal du 50e régiment d'infanterie.

Lefèvre (François-Emile), classe 1941, mle 24882 au recrutement de Lille, soldat du 1er bataillon d'infanterie.

Mamet (Michel), classe 1926, mle 6809 au recrutement de Lille, sergent du 100e régiment d'infanterie.

Mekhalfi Chérif ben Mohammed, classe 1934/S, mle 4025 R. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 15e régiment de tirailleurs algériens.

Mohamed ben Hamed, classe 1941, mle A. 5818 au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.

Mohamed ben Kacem ben Kacem, classe 1943, mle A 1949/43 au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.

Montmory (Antoine), classe 1930, mle 1282 au recrutement de Clermont-Ferrand, adjudant du 53e bataillon de chasseurs alpins.

Moraogo Ouédraogo, classe 1941, mle 63514 au recrutement de la Côte-d'Ivoire, caporal du 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Moreau (Gilbert-Fernand), classe 1937, mle 1337 au recrutement de la Rochelle, cavalier du 1er régiment de hussards.
Nebbou Mébarek ben Ali, classe 1935, mle 0149 au recrutement d'Oran, caporal du 22e bataillon nord-africain.
Oster (Louis-Jean), classe 1920, mle 1001 au recrutement de Besançon, soldat du 235e régiment d'infanterie.
Peillen (Louis), classe 1936, mle 572 au recrutement de Pau, soldat du 11e régiment d'infanterie.
Perrain (Jean-Roger), classe 1941, mle 4371 au recrutement de Niort, soldat du 11e régiment d'infanterie.
Peyroux (Armand-Louis), classe 1930, mle 1626 au recrutement de Guéret, soldat du 321e régiment d'infanterie.
Poppe (Maurice-Jean-Marie), classe 1937, mle 1255 au recrutement de la Seine (3e bureau), sergent du 12e régiment de tirailleurs sénégalais.
Poueyou (Henri-Max), classe 1940, mle 975 au recrutement de Toulouse, sergent du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Richard (Henri), classe 1921, mle 3154 au recrutement de la Seine (4e bureau), caporal du 221e régiment de travailleurs.
Ridao (Jean), classe 1941, mle 2334 au recrutement d'Oran, cavalier du 2e régiment de chasseurs d'Afrique.
Rouard-Duc (Jean), classe 1914, mle 18691 au recrutement de Lyon, sergent du 152e régiment d'infanterie.
Rouillé (Henri-Jean-Marie), classe 1933, mle 1935 au recrutement de Saint-Brieuc, soldat du 47e régiment d'infanterie.
Roussel (René-Jean), classe 1937, mle 565 au recrutement de Rouen, brigadier du 6e régiment d'artillerie coloniale.
Sara Kala Mansaré, classe 1931, mle 32609 au recrutement de la Guinée, caporal du 12e régiment de tirailleurs sénégalais.
Suzanne (Roger), classe 1915, mle 6594 au recrutement du Blanc, sergent du 5e bataillon de chasseurs à pied.
Tatiboit (Jean-François), classe 1933, mle 388 au recrutement de Vannes, soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale.
Tefiani Mostéfa, classe 1933, mle 1953 au recrutement d'Oran, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs algériens.
Temauri (Jean-Tuahine), classe 1941, mle 61 au recrutement des E. F. O., caporal, 1re division française libre.
Tortelier (Henri-Charles-Louis), classe 1938 E. V., mle 724 au recrutement de Valenciennes, sergent-chef du B. M. 24, 1re D. F. L.
Tournoux (André-Lucien), classe 1941, mle 14021 au recrutement de Besançon, soldat du 1er régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1914-1918

Abellard (Joseph-Eugène-Alexis), classe 1916, mle 1038 au recrutement de Niort, soldat du 136e régiment d'infanterie.
Arambel (Antoine), classe 1910, mle 751 au recrutement de Bayonne, soldat du 12e régiment d'infanterie.
Auque (Albert-Louis), classe 1913, mle 739 au recrutement d'Albi, canonnier du 29e régiment d'artillerie.
Bax (Jean-Gustave), classe 1902, mle 266 M au recrutement de Marmande, brigadier du 9e régiment de chasseurs d'Afrique.
Bernard (Joseph-Casimir), classe 1903, mle 2189 au recrutement de Rodez, soldat du 122e régiment d'infanterie.
Bogros (Jean-Baptiste), classe 1902, mle 918 au recrutement de Clermont-Ferrand, chasseur du 7e bataillon de chasseurs à pied.
Boireau (Joseph-Désiré-Edmond), classe 1912, mle 628 au recrutement du Blanc, canonnier du 205e régiment d'artillerie.
Boistard (Valentin-Eugène), classe 1903, mle 1257 au recrutement de Tours, soldat du 66e régiment d'infanterie.
Bonne (Charles-Emile), classe 1903, mle 2432 au recrutement d'Epinal, chasseur du 10e bataillon de chasseurs à pied.
Boufoune Diarra, classe 1911, mle 62297 au recrutement du Soudan, tirailleur du 95e bataillon de tirailleurs sénégalais.
Boyer (Jean-Louis), classe 1910, mle 114 au recrutement de Gap, chasseur du 12e bataillon de chasseurs à pied.
Brenier (Léon-Marius), classe 1914, mle 408 au recrutement de Romans, maréchal des logis du 11e régiment d'artillerie.
Buet (André-Justin), classe 1917, mle 557 au recrutement de Dijon, brigadier du 108e régiment d'artillerie lourde.
Calays (Joseph-Emile-Albert), classe 1914, mle 11763 au recrutement d'Albi, soldat du 122e régiment d'infanterie.
Chevallier (Gustave-Joseph-Arthur), classe 1908, mle 377 au recrutement de la Seine (2e bureau), sapeur du 21e régiment du génie.
Clement (Maxime-Antonin-Auguste-Joseph), classe 1917, mle 381 au recrutement de Digne, canonnier du 16e régiment d'artillerie.
Clerc (Pierre), classe 1903, mle 739 au recrutement de Chalon-sur-Saône, soldat du 56e régiment d'infanterie.
Corneille (Maurice), classe 1915, mle 200 au recrutement de Mont-de-Marsan, soldat du 8e régiment d'infanterie.
Coutin (Henri-Eugène), classe 1914, mle 891 au recrutement de Mézières, soldat du 91e régiment d'infanterie.
Cras (Henri-Charles-Adolphe), classe 1917, mle 27 au recrutement de Beauvais, soldat du 46e régiment d'infanterie.
Grevefosse (Jean), classe 1914, mle 244 au recrutement de Narbonne, soldat du 92e régiment d'infanterie.
Deschamps (Emile-Louis), classe 1911, mle 3087 au recrutement de Bordeaux, soldat interprète armée britannique subsistant au 19e train d'équipage militaire.
Doudou Margo, classe 1913, mle 836 au recrutement du Soudan, tirailleur du 57e régiment d'infanterie coloniale.
Escaig (Jean-Charles), classe 1911, mle 1157 au recrutement de Toulouse, soldat du 59e régiment d'infanterie.
Gauchard (Louis-Edmond-Félix), classe 1905, mle 237 au recrutement d'Argentan, soldat du 301e régiment d'infanterie.
Gilbert (Hippolyte-Aimé), classe 1906, mle 717 au recrutement de Lorient, maréchal des logis du 22e régiment d'infanterie coloniale.
Granger (Joannès-Marius), classe 1918, mle 478 au recrutement de Montbrison, soldat du 171e régiment d'infanterie.
Grimal (Marie-Alphonse-Emile-François), classe 1903, mle 1578 au recrutement de Rodez, soldat du 3e régiment d'infanterie.
Houitte (Pierre-Marie), classe 1910, mle 2317 au recrutement de Rennes, caporal du 41e régiment d'infanterie.
Huguet (Sébastien), classe 1904, mle 1910 au recrutement de Riom, soldat du 105e régiment d'infanterie.
Javelle (Joannès), classe 1918, mle 638 au recrutement de Montbrison, sapeur du 4e régiment de génie.
Lehericey (René-François-Victor), classe 1913, mle 662 au recrutement de Saint-Lô, soldat du 158e régiment d'infanterie.
Luquet (Dominique), classe 1915, mle 590 au recrutement de Toulon, soldat du 55e régiment d'infanterie.
Mamadi Sisse, classe 1914, mle 14970 au recrutement de la Guinée, tirailleur du 5e bataillon de tirailleurs sénégalais.
Maury (Léopold-Jules), classe 1914, mle 1290 au recrutement de Toulouse, sergent du 14e régiment d'infanterie.
Mazars (Cyprien-Jean), classe 1903, mle 11 au recrutement de Rodez, soldat du 122e régiment d'infanterie.
Mesnage (René-Jean-Baptiste-Paul), classe 1909, mle 1575 au recrutement de Saint-Etienne, caporal du 133e régiment d'infanterie.
Miard (Pierre), classe 1913, mle 59 au recrutement de Riom, soldat du 121e régiment d'infanterie.
Missa Doumbia, classe 1912, mle 1670 au recrutement de la Guinée, tirailleur du 4e bataillon de tirailleurs sénégalais.
Monteil (Pierre-Joseph), classe 1912, mle 1128 au recrutement de Rodez, soldat du 142e régiment d'infanterie.
Nicaise (Désiré), classe 1908, mle 283 au recrutement de Châlons-sur-Marne, soldat du 255e régiment d'artillerie.
Patin (Antonin-Clément), classe 1915, mle 2340 au recrutement de Lyon, chasseur du 30e bataillon de chasseurs à pied.
Perivier (Joseph-Ernest-Hubert), classe 1913, mle 232 au recrutement de Poitiers, soldat du 169e régiment d'infanterie.
Planchenault (Louis-Joseph), classe 1916, mle 204 au recrutement de Laval, soldat du 12e régiment de cuirassiers.
Profizi (Pierre-Paul), classe 1911, mle 2600 au recrutement d'Ajaccio, soldat du 9e régiment d'infanterie coloniale.
Ramillien (Claude), classe 1909, mle 1528 au recrutement de Roanne, soldat du 98e régiment d'infanterie.
Rey (Edmond-Jean-Baptiste), classe 1915, mle 1165 au recrutement de Rodez, soldat du 54e régiment d'infanterie.
Rogalle (Pierre), classe 1896, mle 1578 au recrutement de Saint-Gaudens, soldat du 59e régiment d'infanterie.
Samba Sidibé, classe 1916, mle 47400 au recrutement de la Guinée, tirailleur du 50e régiment de tirailleurs sénégalais.
Zana Dissa, classe 1914, mle 13071 au recrutement du Soudan, tirailleur du 29e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945.

Abdellah ben Mohammed, classe 1939, mle A 2570 au recrutement du Maroc, caporal du 5e régiment de tirailleurs marocains.
S.N.P. Ali ben Ahmed, classe 1931, mle 407 au recrutement d'Alger, cavalier du 1er régiment de spahis algériens.
Amara Mohamed ould Abdallah, classe 1937, mle 2124 au recrutement d'Oran, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs algériens.
Assencio (Anton-Manuel), classe 1934, mle 1882 au recrutement d'Alger, caporal du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Benhenia Ahmed ben Saad, classe 1932, mle 3287 R. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 11e régiment de tirailleurs algériens.

Benmelhal Miloud, classe 1941, mle 5719 au recrutement d'Oran, canonnier du 68e régiment d'artillerie d'Afrique.

Beziat (Yvan), classe 1932, mle 1301 au recrutement de Mont-de-Marsan, soldat du 49e régiment d'infanterie.

Boulahdjel Rabah, classe 1933, mle 411 L.M. au recrutement de Constantine, soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Boutineaud (Albert-Robert), classe 1940, mle 1294 au recrutement de Périgueux, sergent F. F. I., groupe Lancelre Dordogne Nord.

Brahimi Brahim ben Ahmed, classe 1939, mle 483 au recrutement de Guelma, tirailleur du 3e tirailleurs algériens.

Chenaa Rabah ben Lakhdar, classe 1933, mle 2113 R. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 25e régiment de tirailleurs algériens.

Didoune Nabi, classe 1937, mle 02303 au recrutement d'Oran, sapeur du génie 35.

Dupont (Paul-Emile-Louis), classe 1944, mle 2122 au recrutement de Lille, soldat mouvement MLN Nord secteur de Lille.

Escach (Jean-Baptiste-Philiber-Albert), classe 1921, mle 256 au recrutement de Carcassonne, canonnier du 222e régiment d'artillerie de campagne.

Fadel ben Mohammed, classe 1942, mle A 3374 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.

Gelée (René-Marcel), classe 1941, mle 75/10013 au recrutement de la Seine, soldat F. F. I., secteur Nord Seine F. F. I., police judiciaire.

De Guzman de Saint-Nicolas (Domingo), classe 1942, mle 535 au recrutement d'Oran, caporal-chef du 8e régiment de tirailleurs marocains.

Lehmann (Marcel), classe 1943, mle 4382/S au recrutement de Nancy, caporal du 4e bataillon de choc.

Leroux (André-Auguste), classe 1925, mle 972 au recrutement de Rouen-Sud, canonnier du 222e régiment d'artillerie.

Lewtschuk (Wasily), classe 1944, mle 30571 au recrutement de Marseille, légionnaire de la 13e demi-brigade de la légion étrangère.

Lheureux (Bernard-André-Joseph), classe 1934, mle 2013 au recrutement de Rouen, soldat du 39e régiment d'infanterie.

Merah Belkacem ben Allaoua, classe 1941, mle 415 L. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Nedjmaoui Ahmed, classe 1941, mle R. M. 2488 au recrutement d'Alger, tirailleur du 9e régiment de tirailleurs algériens.

Perrot (Gilbert-Anatole), classe 1936, mle 1692 au recrutement de Laon, soldat du 67e régiment d'infanterie.

De Friester (Paul), classe 1940, mle 161 au recrutement de Béthune, canonnier du 78e régiment d'artillerie.

Quiriconi (Hector-Victor-Humbert), classe 1936, mle 1444 au recrutement d'Alger, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Rami (Gustave), classe 1918, mle 1792 au recrutement de Narbonne, canonnier du 222e régiment d'artillerie coloniale.

Ravon (Jean-Paul), classe 1945, mle 23692 au recrutement d'Albi, cavalier du 12e régiment de cuirassiers.

Slorace (Guy-Emile-Lucien), classe 1942, mle 75/38739 au recrutement de la Seine (1re région), chasseur du 505e régiment de chars de combat.

Thiam (Edouard), classe 1938, mle 55096 au recrutement du Sénégal, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Tlemcani Hadj, classe 1939, mle 3596 au recrutement d'Oran, tirailleur au 2e régiment de tirailleurs algériens.

Vasseur (Marcel-Gaston-Camille), classe 1935, mle 725 au recrutement de Dunkerque, canonnier, parc d'artillerie divisionnaire n° 1.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret en date du 25 février 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application de la loi du 1er décembre 1951; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Faivre (Marcel-Ernest), classe 1934, mle 784 au recrutement de Vesoul, sergent de la 15e section d'infirmiers militaires.

Hajaj ben El Matti ben Mohamed, classe 1943, mle A. 4706 au recrutement du Maroc, soldat du 14e bataillon médical.

Saffores-Mondotte (René), classe 1938, mle 3714 au recrutement de Bordeaux, sergent-chef à la 11e section d'infirmiers militaires.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 février 1954 (décret du 28 janvier 1954):

Page 1342, 1re colonne, au lieu de: « Brown (Georges), 1re classe, bataillon de marche n° 2 d'Afrique centrale française, mle 593586 », lire: « Brown (Paul-Georges), 1re classe, bataillon de marche n° 2 d'Afrique centrale française, mle 593586 »; au lieu de: « Gbreoua Kourouma, 2e classe, 28e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 45467 », lire: « Gbereoua Kourouma, 2e classe, 28e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 45467 ».

Page 1343, 1re colonne, au lieu de: « Herbour Baghdadi, 1re classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, mle L. M. 513, recrutement d'Alger, classe 1937 », lire: « Herhour Baghdadi, 1re classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, mle L. M. 513, recrutement d'Alger, classe 1937 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 février 1954 (décret du 16 février 1954):

Page 1674, 1re colonne, au lieu de: « Galema Gospogui, 2e classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 55559 », lire: « Galema Goepogui, 2e classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 55559 »; au lieu de: « Hachemi Mouss ben Abdelkader, adjudant-chef, 3e bataillon de marche du 1er R. A. T., mle 0962/39 au recrutement d'Alger », lire: « Hachemi Moussa ben Abdelkader, adjudant-chef, 3e bataillon de marche du 1er R. T. A., mle 0962/39 au recrutement d'Alger »; 2e colonne, au lieu de: « Faya Mendekila Toino, brigadier, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant, mle 77773, recrutement de la Guinée française, classe 1939 », lire: « Faya Mendekila Tolno, brigadier, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant, mle 77773, recrutement de la Guinée française, classe 1939 »; au lieu de: « Nikisz Jerzy, 1re classe, 1er régiment de cavalerie, mle 73563 », lire: « Nikisz Jerzy, 1re classe, 1er régiment étranger de cavalerie, mle 73563 ».

Page 1675, 2e colonne, au lieu de: « Babe (Rémy), sergent-chef, 1er bataillon Thaï, mle 16 au recrutement de Madagascar, classe 1939 », lire: « Rabe (Rémy), sergent-chef, 1er bataillon Thaï, mle 16 au recrutement de Madagascar, classe 1939 ».

Décret du 25 février 1954 portant nominations et promotions d'élèves de l'école du service de santé militaire.

Par décret en date du 25 février 1954, sont nommés au grade de médecin sous-lieutenant de l'armée active les élèves de l'école du service de santé militaire, ci-après désignés, reçus docteurs en médecine:

A. — *Régime terminal d'études: 24 inscriptions.*

(A dater du 2 décembre 1953.)

M. Cailler (Marcel-Michel), reçu docteur en médecine le 1er décembre 1953.

(A dater du 5 décembre 1953.)

M. Morel (Robert-Maurice), reçu docteur en médecine le 4 décembre 1953.

(A dater du 6 décembre 1953.)

MM. Bonaz (Marcel-Pierre-Joseph), Lafare (Henri-Marius), reçus docteurs en médecine le 5 décembre 1953.

(A dater du 10 décembre 1953.)

MM. Bourrel (Pierre-Antoine-René), Daniel (Louis-François-Marie), Ganascia (Pierre-Jacques), Mercury (Charles-Louis-Raymond), reçus docteurs en médecine le 9 décembre 1953.

(A dater du 11 décembre 1953.)

MM. Eme (Armand-Charles-Louis), Girard (René-Maurice), reçus docteurs en médecine le 10 décembre 1953.

(A dater du 13 décembre 1953.)

MM. Duverne (Raymond-Marie), Ramel (Pierre-Désiré), reçus docteurs en médecine le 12 décembre 1953.

(A dater du 15 décembre 1953.)

MM. Blot (Pierre-Julien), Loubignac (Guy-Georges-Charles), Risbourg (Jacques-Auguste-Marie), reçus docteurs en médecine le 14 décembre 1953.

(A dater du 16 décembre 1953.)

MM. Carnus (Henri-Louis-Gaston), Fort (Valentin-Jean-Germain), reçus docteurs en médecine le 15 décembre 1953.

(A dater du 17 décembre 1953.)

MM. Bertet (Claude-Clément-Jean), Bressac (Francis-André), Jeantet (René-Maurice-Joany), Pelloquin (Jean-Claude-Germain-François), reçus docteurs en médecine le 16 décembre 1953.

(A dater du 18 décembre 1953.)

MM. Crocq (Louis-André-Marie), Gros (Robert-Jean), reçus docteurs en médecine le 17 décembre 1953.

(A dater du 19 décembre 1953.)

MM. Ait-Idir (Ali), Boursiquot (Pierre-Alexis), Coquoz (Francis-Antonin-Clément), Diharce (Joseph-Georges), Fressy (Jacques-Pierre-Jean), Quinot (Bernard-René), Vrillac (Maurice-Georges), reçus docteurs en médecine le 18 décembre 1953.

(A dater du 22 décembre 1953.)

MM. Buissiere (Jean-François), Fritz (Robert-Louis-Albert), Maingot (Raymond-Alfred-Laurent), reçus docteurs en médecine le 21 décembre 1953.

(A dater du 23 décembre 1953.)

MM. Clap (Vincent-Joseph-Germain), Giraldi (Robert), Lavallee (Pierre-René-Henri), Quilichini (Henri-Pierre), Rochier (Maurice-Auguste), Sarda (Robert-Paul-Gilbert), Sutra de Germa (Paul-Gustave), Williaume (Raymond-Gérard-Samuel-Henri), reçus docteurs en médecine le 22 décembre 1953.

(A dater du 24 décembre 1953.)

MM. Douat (Robert-Daniel-Louis), Rolland (Marcel-Félix-Anicet), reçus docteurs en médecine le 23 décembre 1953.

B. — *Régime terminal d'études: 20 inscriptions.*

(A dater du 18 décembre 1953.)

M. Mars (Henri-Claude), reçu docteur en médecine le 17 décembre 1953.

Par application de la loi du 6 janvier 1923, modifiée par la loi du 24 décembre 1925 et, en ce qui concerne M. Mars, de la loi n° 50-373 du 29 mars 1950, la date de prise de rang dans leur grade des médecins sous-lieutenants désignés ci-dessus est fixée, sans rappel de solde, au 31 décembre 1949 et les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang, sans rappel de solde, du 31 décembre 1951.

Décret du 25 février 1954 portant nomination dans le corps des officiers des affaires militaires musulmanes (armée de terre, active).

Par décret du 25 février 1954, est nommé à titre définitif:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1954.)

Le stagiaire Ragaru (Christian-Joseph).

Décret du 25 février 1954 portant admissions, nominations et promotions dans le cadre des officiers du service de santé des troupes coloniales (armée de terre, active.)

Par décret en date du 25 février 1954, sont admis dans les cadres actifs du service de santé des troupes coloniales et nommés à titre définitif au grade de pharmacien sous-lieutenant:

(A dater du 31 décembre 1953.)

MM. Gagnerot (Gaston-Octave-Pierre), pharmacien diplômé;
Charpentier (Gérard-Jean-Charles), pharmacien diplômé;
Durand (Lucien-Auguste-Louis), pharmacien diplômé,

ayant satisfait aux épreuves du concours d'admission spécial 1953 à l'emploi de pharmacien sous-lieutenant des troupes coloniales, armée active.

Par application des dispositions de la loi du 17 février 1926, du décret du 22 août 1928 (art. 17) modifié par le décret du 13 septembre 1946, les intéressés prennent rang, sans rappel de solde, dans le grade de pharmacien sous-lieutenant, du 31 décembre 1951, et sont promus au grade de pharmacien lieutenant pour prendre rang du 31 décembre 1953.

La date de prise de rang de M. Durand (Lucien) qui réunit les conditions pour bénéficier des dispositions de la loi n° 50-373 du 29 mars 1950, du fait que sa carrière a été affectée par les événements de guerre, est reportée, sans rappel de solde:

Au 31 décembre 1950 dans le grade de pharmacien sous-lieutenant;
Au 31 décembre 1952 dans le grade de pharmacien lieutenant.

Décret du 25 février 1954 portant report de prise de rang d'un officier de corps de santé militaire.

Par décret en date du 25 février 1954, par application des dispositions de l'article 36 de l'ordonnance du 16 mars 1838, la date de prise de rang, dans son grade, de M. le médecin capitaine Schwoertzig (Charles-Léon) est reportée du 1er avril 1953 au 1er juillet 1952.

L'intéressé sera classé sur la liste d'ancienneté entre M. Noger et M. Escafit.

Décret du 25 février 1954 portant modification au décret du 17 septembre 1953 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 25 février 1954:

M. le capitaine de réserve du génie Le Begue de Germiny (Alain-Henri-Marcel-Marie) est admis sur sa demande, à compter du 31 juillet 1953, dans l'infanterie métropolitaine, avec son grade et son ancienneté.

MM. les capitaines de réserve d'infanterie Beschet (Jean-Eugène-Marie) et Le Begue de Germiny (Alain-Henri-Marcel-Marie) sont admis dans l'armée active avec le grade de lieutenant (capitaine à titre temporaire), à compter du 1er août 1953.

La démission de leur grade dans les réserves offerte par ces officiers est agréée. Elle prendra effet à la date de leur intégration dans l'armée active.

Le présent décret annule et remplace le décret en date du 17 septembre 1953 (*Journal officiel* du 22 septembre 1953) en ce qui concerne les deux officiers précités.

Décret du 25 février 1954 portant intégration d'un officier de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 25 février 1954, M. Paul (Nicolas), sous-lieutenant de réserve d'infanterie coloniale, est admis dans l'armée active avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie coloniale, pour prendre rang du 1er janvier 1954.

La démission de son grade de sous-lieutenant de réserve offerte par cet officier est agréée. Elle prendra effet à la date de son intégration dans l'armée active.

Décret du 25 février 1954 portant nominations et promotions (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 25 février 1954:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Blondel (Raymond-Albert), chef d'escadrons de cavalerie, était hors cadres. Mission.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE SAINT-ETIENNE

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Paviot (Henri-Victor), chef d'escadron d'artillerie, vient de la direction du service social des forces françaises en Allemagne.

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, à compter de la date à laquelle ils ont été rayés des cadres de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Louis (Jacques-Charles-Jean), chef de bataillon d'infanterie, diplômé d'état-major, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.

M. Denefle (Emile-Louis-Alexandre), commandant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, vient de l'état-major de la subdivision de Paris.

SUBDIVISION DE PARIS

M. Doynel de La Sausserie (Paul-René-François-Marie), lieutenant-colonel d'infanterie, vient du centre mobilisateur du 21e régiment d'infanterie

M. Tuder (Jean-Etienne), lieutenant-colonel d'infanterie, était hors cadres, mission.

M. Vernier (Joseph-Alexandre-Jules-Marie), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

M. Soret (Marcel-Lucien), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

2e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Pirez (Antoine), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie, vient de l'état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc.

SUBDIVISION DE LILLE

M. Wallerbert (Charles-François), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

SUBDIVISION DE ROUEN

M. Orsini (Joseph-Antoine), chef de bataillon d'infanterie, vient du S. E. P. R., groupement régional n° 52.

3e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Urvoy de Portzamparc (Edmond-Paul-Joseph-Anne-Marie), chef d'escadrons de cavalerie, breveté d'état-major, était en non-activité à l'état-major de la 3e région militaire.

SUBDIVISION DE CAEN

M. Ferrand de La Conte (Georges-Robert-Max-Albéric), chef d'escadrons de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Caen.

SUBDIVISION DE RENNES

M. Nogues (François-Léon-Joseph), chef de bataillon d'infanterie, vient de la section technique de l'armée.

4e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Rabe (Maurice), lieutenant-colonel du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, vient de la C. A. R. n° 1.

SUBDIVISION D'ANGOULÊME

M. Bouquet de Jolinière (Henri-Paul-Albert), chef d'escadrons de cavalerie, vient du bureau de garnison de la place de Meknès.

SUBDIVISION DE BORDEAUX

M. Ripes (André), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

SUBDIVISION DE TOURS

M. Baudot (Paul-Gabriel-Marie), chef d'escadrons de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tours.

5e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Bacque (Jean-Marie-Pierre), colonel d'infanterie, brevet d'état-major, vient de l'état-major de la subdivision d'Albi.

M. Heral (Germain-Gustave-Jean-Pierre), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, était en non-activité à l'état-major de la 5e région militaire.

SUBDIVISION D'ALBI

M. Joie (Paul), capitaine de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Albi.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE STRASBOURG

M. Schutterle (Robert), chef de bataillon d'infanterie, vient du 6e R. T. M.

7e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Decageux (Fernand-Hervé-Charles), colonel des transmissions, breveté d'état-major, vient de l'état-major de la subdivision de Besançon.

SUBDIVISION DE DIJON

M. Quittot (Fernand-Eugène), chef d'escadron d'artillerie, vient du centre mobilisateur du 109e R. A.

SUBDIVISION DE NEVERS

M. Veyser (Bernard-Joseph), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nevers.

M. Salome (André-Ovide-René), chef d'escadron d'artillerie, vient du 106e R. A. A.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

M. Loubet (Victor-Jean), capitaine de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

M. Pegand (Georges), chef d'escadron d'artillerie, vient de la C. A. R. n° 9.

SUBDIVISION DE NICE

M. Cazabat (Henri-Pierre-Marie-Jean), lieutenant d'infanterie, vient du 22e bataillon de C. A.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ORAN

M. Dugrais (Pierre-Henri), lieutenant-colonel d'infanterie, vient de l'état-major du territoire d'Aïn-Sefra.

M. Herbaut (Léon-Auguste-Joseph), chef de bataillon d'infanterie, vient du bureau de garnison d'Oran.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

COMMANDEMENT DE L'ARTILLERIE DU MAROC

M. Daubie (Henri-Albert), capitaine d'artillerie, était en non-activité au commandement de l'artillerie du Maroc.

Génie.

Arme.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Colonel.

M. Pasteran (Laurent-Jean).

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES TERRESTRES DE MADAGASCAR ET DEPENDANCES

Capitaine.

M. Canivet (François-Sylvestre).

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve avec leur grade et date de prise de rang, à compter de la date à laquelle ils ont été rayés des cadres de l'armée active.

TROUPES METROPOLITAINES

Service de l'intendance.

Intendant militaire de 1re classe.

M. Ducos (Yves-André-Léon-Eugène).

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

1re REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

M. le lieutenant Favre (Paul).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

M. le lieutenant Guiserix (Roland-François).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Ingénieur en chef de 1re classe.

M. Rabbe (Louis-Marie-Antoine-Sylvain).

Ingénieur de 1re classe.

M. Miljavile (Henri-Dominique).

Ingénieur militaire de 2e classe.

M. Bourin (Hervé-Norbert).

Sont promus au grade de lieutenant de réserve, aux dates indiquées ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

ARME.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE VERSAILLES

MM. Blanchard (Jacques-Alfred), 1er décembre 1953.
Bourdon (Georges), 1er décembre 1953.
Chaumeny (Jules-François-Xavier), 9 novembre 1953.
Chrissement (Pierre-Maurice), 1er décembre 1953.
Demay (Jacques-Roland), 1er décembre 1953.
Dinnuat (Paul-René-Jean), 10 novembre 1953.
Janin (Jean-Etienne-Fulgence), 1er décembre 1953.
Malardot (Georges-Antoine), 1er décembre 1953.
Mallet (Bernard-André), 17 novembre 1953.

SUBDIVISION D'ORLÉANS

MM. Huchon (Henri-René-François), 1er décembre 1953.
Luc (Claude-Jean-Pierre), 1er décembre 1953.
Trenit (Marcel-André), 1er décembre 1953.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LILLE

MM. Cher (Maurice), 13 novembre 1953.
Coppi (Walter), 1er décembre 1953.
Damide (Charles-Maurice), 1er décembre 1953.
Ducrocq (Charles-Alfred-Edouard), 10 novembre 1953.
Flipaux (André-Clément), 12 novembre 1953.
Gillet (Maurice-Henri-Alexandre), 1er décembre 1953.
Loze (Jean-François-Xavier), 1er décembre 1953.
Plouvier (Pierre-Jean-Joseph), 12 novembre 1953.
Rocq (Ernest-Jacques), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION D'ARRAS

MM. Bauvois (Henri-Guislain), 1er décembre 1953.
Bouzy (André-Paul), 1er octobre 1953.
Goubet (André), 1er octobre 1953.
Stephen (Yves-Georges), 1er décembre 1953.
Vilin (Jean-Ildephonse), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION D'AMIENS

MM. Bertrand (André-Roger), 1er décembre 1953.
Chevalier (Jean-César), 1er décembre 1953.
Garbe (Jacques-Irénée), 1er décembre 1953.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CAEN

M. Catherine (Raymond-Henri-Emmanuel), 11 novembre 1953.

SUBDIVISION DU MANS

MM. Chollet (Jean-Emile-Fernand), 11 novembre 1953.
Le Guyader (Roger-Louis), 1er décembre 1953.
Poignant (Joseph-Léon-Louis), 24 novembre 1953.
Vaudecrane (Claude-René), 1er décembre 1953.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

MM. Costes (Louis-Emile-Yves), 26 novembre 1953.
Pintat (Jean-François-André), 28 novembre 1953.
Rueda (Pierre-Joseph), 11 novembre 1953.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE TOULOUSE

M. Chastagnol (Guy-Jean-Emile), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION D'ALBI

M. Depoilly (Bernard-Léon-Jules), 25 novembre 1953.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE METZ

MM. Delahaye (Georges-Léon-Jean-Baptiste), 1er décembre 1953.
Winter (Léon-Jacques), 27 novembre 1953.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

MM. Gombert (Claude-Louis-Joseph), 17 novembre 1953.
Habersiroh (Antoine), 25 novembre 1953.
Schoen (Jean-Bernard), 21 novembre 1953.
Tisne (Adrien-Claude), 25 novembre 1953.

SUBDIVISION DE NANCY

MM. Coqueron (Michel-Gustave), 1er décembre 1953.
Fenaux (René-Emile), 1er décembre 1953.
Georges (André-René), 6 novembre 1953.
Girol (Pierre-Paul-Charles), 17 novembre 1953.
Michon (Pierre-Paul-Henri), 1er décembre 1953.
Olivier (Louis-Yves), 17 novembre 1953.
Riethmuller (Jean-Marie-Gabriel), 17 novembre 1953.

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

MM. Gsell (Maurice-Bernard), 1er décembre 1953.
Meunier (Robert-Jean-François), 1er décembre 1953.

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE DIJON

MM. Gallois (Jacques-Lucien-Justin), 1er décembre 1953.
Heinmann (Jacques), 1er décembre 1953.
Ratti (Antony-Guérin-Jean), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE BESANÇON

M. Chapel (Georges-Jean), 10 novembre 1953.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LYON

M. Colard (Lucien-Jean), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE SAINT-ETIENNE

M. Menand (André-Gabriel), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE CLERMONT-FERRAND

MM. Aupetit (Robert-Paul), 1er décembre 1953.
Dulau (Jean-Albert), 30 novembre 1953.
Hovasse (Henri-Paul), 1er octobre 1952.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

MM. Buisson (Jean-Marc-Robert), 1er décembre 1953.
Chapuis (Gérard-Luc-Pierre), 1er décembre 1953.
Orgeret (André-Benoît), 11 novembre 1953.
Rubillon (Pierre-Ferdinand), 11 novembre 1953.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

MM. Bouguen (Yves-François-Edouard-Baptiste), 1er décembre 1953.
Charrier (Stéphane-Emmanuel-Maximilien), 23 octobre 1953.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

MM. Boulanger (René-Adrien), 30 novembre 1953.
de Barbeyrac Saint-Maurice (René-Marie-Joseph), 10 novembre 1953.

SUBDIVISION DE NICE

MM. Barbière (René-Pierre-Louis), 25 octobre 1953.
Maurin (Emile-Adolphe), 1er décembre 1953.
Mufraggi (César), 27 novembre 1953.
Sandier (Henri-Paul-Joseph), 1er décembre 1953.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

MM. De Micco (Robert), 14 octobre 1953.
Riera (Robert-Jean), 1er décembre 1953.

DIVISION DE CONSTANTINE

MM. Alary (Henri-Jean-Louis), 29 novembre 1953.
Couteau (Raymond-Gaetan), 1er décembre 1953.

MAROC

MM. Allaud (Louis-Antoine-Jean-François), 20 octobre 1938 (régularisation).
Jacquemont (Paul), 10 novembre 1953.
Luxey (Jean-Claude), 1er octobre 1953.
Plan (François-Pierre-Louis), 16 novembre 1953.

TUNISIE

SUBDIVISION DE TUNIS

M. Person (Jacques-Fernand), 7 novembre 1953.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, TOGO

MM. Bosquillon de Frescheville (Norbert), 1er décembre 1953
de la Brosse (Guy), 1er décembre 1953.
de la Mensbrugge (Guy), 1er décembre 1953.
Luce (André), 16 février 1953.
Masson (Francis), 1er décembre 1953.
Mulard (Robert), 1er décembre 1953.
Thouvenin (Paul), 1er décembre 1953

ANTILLES — GUYANE

M. Fouqueteau (Robert-Marcel), 1er décembre 1953.

COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

M. Pondéroux (Raymond-Ernest), 10 novembre 1953.

TROUPES COLONIALES

A. — EN SITUATION D'ACTIVITE

Infanterie.

En Allemagne.

MM. Andreucci (Pierre-Juste), 1er novembre 1952.
Jeanvoine (André-Marie-Nicols), 28 septembre 1953.

En Extrême-Orient.

MM. Colin (Jean-François-Guy-Marie), 18 octobre 1953.
Duval (Eugène-Jean-Marie), 18 octobre 1953.
Jonikoff (Oleg), 1er avril 1952.
Joubin (Philippe-Marie-Etienne-Jean), 25 novembre 1953.
Moulin (Henri-Auguste), 16 décembre 1953.

B. — DANS LEURS FOYERS

Infanterie.

SUBDIVISION DE PARIS

MM. Achard (Joseph-Jean-Léon), 1er décembre 1953.
Attenoux (Roger), 1er décembre 1953.
Aubouet (Robert-Jean), 19 novembre 1953.
Barbier (Gilles), 11 novembre 1953.
Barthelemy (Roger-Francis), 1er décembre 1953.
Cozon (René-Marie), 10 novembre 1953.
de la Fournière (Marcel-Camille), 1er décembre 1953.
Desir (Georges-Antoine), 1er décembre 1953.
Deslaurens (Jacques), 1er décembre 1953.
Dieux (Robert), 1er décembre 1953.
Ditte (André-Albert), 10 novembre 1953.
Dossaa (Robert-Salva), 1er décembre 1953.
Garancher-Bois-commun (Maurice), 1er décembre 1953.
Gerbet (Pierre-Edmond), 1er décembre 1953.
Goarin (Jean-Marie), 1er décembre 1953.
Hamel (Etienne-Marie), 1er décembre 1953.
Hatton (Bernard-Marcel), 1er décembre 1953.
Ingold (Jacques-Marie), 1er décembre 1953.
Lefranc (Robert-Louis), 1er décembre 1953.
Lesrel (Jacques-Ernest), 1er décembre 1953.
L'Huillier (Gérard-Albert), 1er décembre 1953.
Namur (Henri-Edouard), 1er décembre 1953.
Pachot (Claude-Henri), 19 octobre 1953.
Rode (Jacques-Marie), 1er décembre 1953.
Rolland (Emile-Jean), 1er décembre 1953.
Rostain (Claude-François), 29 novembre 1953.
Theuret (Emile-Lucien), 19 octobre 1953.
Tordjmann (Lucien-Isaac), 1er décembre 1953.
Van Goethem (Jean-Laurent-Michel), 1er décembre 1953.
Wallon (François-Charles), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

MM. Cornet (Paul-Jean-Marie-Marc), 1er décembre 1953.
Dirson (Pierre-Gabriel-Paul), 9 novembre 1953.
Jarnet (Pierre-Marie-Joseph), 22 octobre 1953.
Moyen (François-Marie-Paul), 1er décembre 1953.
Roidot (Jean-Pierre), 10 novembre 1953.
Suzanne (François), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION D'AMIENS

MM. Lamarre (Jean-Eugène), 1er décembre 1953.
Narbonne (Charles-Albert), 1er décembre 1953.
Ouachee (Bernard-Maurice), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION D'ARRAS

M. Capron (Jean-Joseph), 1er décembre 1953

SUBDIVISION DE LAON

MM. de La Rochefoucauld (Jean), 17 novembre 1953.
Hulin (André-Lucien), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE LILLE

MM. Bicour (Jean-Georges), 1er décembre 1953.
Toussaint (Gérard), 1er décembre 1953

SUBDIVISION DE RENNES

M. Le Bras (Louis-Marie-Joseph), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE CAEN

M. Guepratte (Albert), 26 novembre 1953.

SUBDIVISION DU MANS

M. Pineau (Georges-André), 10 novembre 1953.

SUBDIVISION DE NANTES

M. Le Mestric (Paul), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE VANNES

MM. Borgat (Frédéric-Jean), 1er décembre 1953.
Briant (Jean), 1er décembre 1953.
de Bordat de la Jacopierre (Henri-Marie), 1er décembre 1953.
Guennat (Alain-Henri), 1er décembre 1953.
Le Breton (Benoit-Fernand), 18 octobre 1953.
Thomas (Marcel-René), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE BORDEAUX

MM. Breque (Jacques-André), 1er décembre 1953.
Ferbos (Pierre-Joseph), 1er décembre 1953.
Teynie (Francis-Raoul-Louis), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE POITIERS

M. Dupertuis (Henri), 15 mai 1953.

SUBDIVISION DE TOURS

MM. Feuillet (Robert-Maurice), 1er novembre 1952.
Loret (Roger-Abel-Arcade), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE PAU

M. Hubert (Roger), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE PERPIGNAN

MM. Malet (Gaudérique-François-Marcelin), 18 novembre 1953.
Rousse (Vincent-Emile-André), 10 novembre 1953.

SUBDIVISION DE TOULOUSE

MM. Mathivet (Jean-Fernand), 1er décembre 1953.
Soleres (Emile-Jean), 1er décembre 1953.
Thomas (Jean-Marie-Pierre), 1er décembre 1953.
Wener (Emile), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

M. Bouchaud (Georges-Lucien), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE METZ

MM. Bevys (Stéphan-Pierre-Joseph), 1er décembre 1953.
Jakic (François), 17 novembre 1953.
Schiby (Lucien), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE NANCY

M. Perrin (Maurice-Constant-Hilaire), 2 novembre 1953.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

MM. de Buretel de Chassey (Raoul-Marie-Antoine), 1er décembre 1953.
Goanibert (Alfred), 10 novembre 1953.
Flesch (Louis-Henri), 17 novembre 1953.
Kieny (Roger-Charles), 1er décembre 1953.
Zurback (Joseph-Aloïse-Désiré), 25 novembre 1953.

SUBDIVISION DE DIJON

M. Jourdin (Albert-Michel), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE BESANÇON

MM. Devaux (Jacques-Henri-Joseph), 1er décembre 1953.
Girardot (Roger-René-Raoul), 1er décembre 1953.
Longchamp (René-Joseph), 1er décembre 1953.
Milotte (Jacques-Pierre-Eugène), 26 octobre 1953.

SUBDIVISION DE LYON

M. Le Calloch (Lucien-Eugène), 14 novembre 1953.

SUBDIVISION DE CHAMBÉRY

MM. Bouvard (Georges-Marius), 1er décembre 1953.
Roche (Daniel), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE CLERMONT-FERRAND

MM. Dutarde (Gaston-François), 1er décembre 1953.
Maurat (Ernest-André), 1er décembre 1953.
Nicklies (Jean-Clément), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

MM. Bessière (Marcel), 11 novembre 1953.
Coulon (Pierre), 1er décembre 1953.
Gay (Marcel), 1er décembre 1953.
Lacroix (Marie-Joseph-Paul-Maurice), 1er décembre 1953.
Trouiller (Jean-Albert-Eugène), 1er décembre 1953.
Vidal-Engaurran (Emmanuel-Barthélémy-Emile), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE SAINT-ETIENNE

M. Bouchet (Pierre), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE MARSEILLE

MM. Gra (Robert-Fernand), 1er décembre 1953.
Pertuis (Louis-Georges), 1er novembre 1952.
Petit (Jacques-Jean), 27 novembre 1953.
Turcat (Daniel-Joseph), 27 novembre 1953.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

MM. Clavel (Jean-François), 1er décembre 1953.
Gelly (Pierre-Charles-Marie-Louis), 1er décembre 1953.
Paradis (Louis-Jacques-Marie), 10 novembre 1953.
Robin (Serge), 27 novembre 1953.

SUBDIVISION DE NICE

MM. Aubrion (Jean-Albert), 1er décembre 1953.
Georges (Jean-Henri-Léon), 20 octobre 1953.
Le Blond (Jean-Pierre), 22 octobre 1953.
Philip (Olivier-André), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION D'ALGER

MM. Champetier de Ribes (Patrick-André-Marie), 22 novembre 1953.
Colombe (Joseph-Albert), 29 novembre 1953.
Herbin (Raymond), 11 novembre 1953.
Le Barz (Emile-Camille), 1er décembre 1953.
Sébastien (Charles-Emile), 23 novembre 1953.

DIVISION DE CONSTANTINE

M. Binetruy (Claude-Marius-Alfidor), 10 décembre 1953.

ALLEMAGNE

MM. Meyer (Gérard), 1er décembre 1953.
Penchenier (Georges-Marie-Louis), 25 décembre 1953.
Trochard (André), 1er décembre 1953.

TUNISIE

M. Noël (Jean), 12 novembre 1953.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

MM. Aubaret (André-Christian), 1er décembre 1953.
Allegaume (Fernand-Jean-Léon), 1er décembre 1953.
Bacou (Paul-Justin-Louis), 1er décembre 1953.
Burget (Michel), 1er décembre 1953.
Cadiot (Marc-Edmond-Horace), 1er décembre 1953.
Carnus (André-Jean), 1er décembre 1953.
Challer (Pierre-Robert), 1er décembre 1953.
De Monteynard (François-Marie-Albert), 1er décembre 1953.
Doumouya Souleymane, 1er novembre 1952.
Fouace (Michel-Marie-Henri), 1er décembre 1953.
Fournier (François-Antoine), 1er décembre 1953.
Jacob (Robert-Jean), 1er décembre 1953.
Jacquemond (Serge-Jean), 13 novembre 1953.
Kreutzberger (Eugène), 1er décembre 1953.
Lanoux (Marc-Maurice), 1er décembre 1953.
Lassechère (René-Maurice), 1er décembre 1953.
Levigne (Louis-François), 1er décembre 1953.
Quemeneur (Maxime-Jean), 1er décembre 1953.
Robert (Jean), 1er décembre 1953.
Theuret (Paul-Marie-Joseph), 1er décembre 1953.
Thiebaut (Georges-Victor), 20 novembre 1953.
Sékou Sanogo, 1er décembre 1953.
Silve (Jean-Paul), 1er décembre 1953.

MADAGASCAR

MM. Carlet (Clet), 1er décembre 1953.
Couzinet (Emile), 1er décembre 1953.
De Barrigue de Montvallon (Bernard), 1er décembre 1953.
Huas (Michel), 1er décembre 1953.
Le Bret (Yves), 1er décembre 1953.
Legagneux (Jean), 21 novembre 1953.
L'Huillier (Marcel), 1er décembre 1953.
Merlo (Marie), 1er décembre 1953.
Paoli (Louis), 1er décembre 1953.
Roux (Jacques), 21 novembre 1953.

SOMALIS

MM. Cantini (Pierre-François), 1er décembre 1953.
Niox-Château (Maurice-Léon), 1er décembre 1953.

ANTILLES-GUYANE

MM. Bidou (André-Eugène-Edward), 1er décembre 1953.
Larrouy (Marie-Joseph-Henri-Adolphe), 21 novembre 1953.

Artillerie.

SUBDIVISION DE PARIS

MM. Bourdis (Michel-René), 29 novembre 1953.
Chevalier (Georges-Joseph), 15 novembre 1953.
Olive (Marc-Pierre), 12 novembre 1953.
Schneck (Paul), 23 novembre 1953.
Sorgues (René-Joseph), 1er décembre 1953.
Trannin (Noël-Fernand), 26 octobre 1953.
Verdon (Claude-Marcel), 12 novembre 1953.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

MM. Celier (Paul-Marie-Joseph-Léonce), 1er décembre 1953.
Denizet (Paul-Joseph-Adolphe), 1er décembre 1953.
Jean (Daniel-Antoine), 22 octobre 1953.
Leberre (Jean), 13 novembre 1953.

SUBDIVISION D'AMIENS

M. Gilbert (Pierre-Henri), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION D'ARRAS

MM. Fourt (Pierre-Marie), 1er octobre 1953.
Prevot (Gilbert), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE CAEN

M. Dupont (Georges-Gustave-Antonin), 28 novembre 1953.

SUBDIVISION DE VANNES

MM. Le Son (Claude-Jacques), 1er décembre 1953.
Salaun (Paul-Victor), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE TOURS

M. Bodeau (Guy-Charles), 10 novembre 1953.

SUBDIVISION DE PAU

M. Dabadie (Robert-Marie), 10 novembre 1953.

SUBDIVISION DE METZ

M. Vallon (Pierre-Charles), 13 novembre 1953.

SUBDIVISION DE NANCY

MM. Riche (Pierre-Jean-Léon), 1er décembre 1953.
Thiebault (Edmond-Marie-Lucien), 28 octobre 1953.

ETAT-MAJOR 7e RÉGION

M. Guerinon (René-Alexandre-Ernest), 19 novembre 1953.

SUBDIVISION DE DIJON

MM. Leglise (Marsyas), 21 octobre 1953.
Meunier (Henri-Marcel), 1er décembre 1953.
Vernet (Jacques-Arthur), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE LYON

M. Perret du Cray (Pierre-Jean-Jules-Joseph), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

M. Stephan (Pierre-Paul-Marie), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE MARSEILLE

M. Fabre (Paul-Marie-Estive-Henry), 1er décembre 1953.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

MM. Lacombe (Claude-Jean), 11 novembre 1953.
Robert (Henri-Clovis), 1er novembre 1952.

SUBDIVISION DE NICE

M. Sauvage (Jean-Antoine-Jacques), 10 novembre 1953.

DIVISION D'ALGER

MM. Coulom (Pierre-Fernand), 1er décembre 1953.
Mosconi (Jean-Marcel), 1er décembre 1953.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

MM. Bodilis (Roger), 1er décembre 1953.
Courtin (Jean-Yves-Louis), 10 novembre 1953.
Dauvois (Guy), 1er décembre 1953.
Graziani (Jean-Louis), 1er décembre 1953.
Lassere (Elie-Jean-Georges), 1er décembre 1953.
Lavielle (Yves-Marie), 1er décembre 1953.
Javay (Jean-Marie), 1er décembre 1953.

MADAGASCAR

M. Arnaud (Pierre-Gabriel), 1er décembre 1953.

EXTRÊME-ORIENT

M. de Tardy de Montravel (Pierre-Michel-Théodore-Marie), 16 septembre 1953.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

Adjoints administratifs.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

M. Maria (Yves), 1er octobre 1952.

MADAGASCAR

M. Prince (Jean-Emile), 1er décembre 1953.

ANTILLES-GUYANE

M. Vochel (Lucien-Fernand-Alphonse), 1er décembre 1953.

Le décret du 11 juillet 1953 portant nomination dans les cadres des officiers de réserve du service de l'intendance est modifié comme suit en ce qui concerne l'officier désigné ci-dessous:

Au lieu de: « Giran de Rumigny (Jacques), maréchal des logis chef de réserve du train, classe 1937, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1335 », lire: « Giran (Jacques), maréchal des logis chef de réserve du train, classe 1937, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1335 ».

Décret du 25 février 1954 portant promotions dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 25 février 1954, sont promus dans les cadres des officiers de réserve du service de l'intendance:

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Au grade d'intendant militaire adjoint.

M. Moreau-Defarges (Jean-Edmond-Emile), attaché de 1re classe à l'intendance, 1re région, hors cadres, essences.

Au grade de commandant d'administration.

M. Senamaud de Beaufort (Adrien-Paul-Alexandre), capitaine d'administration, 1e région.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

MM. Trojant (Antoine), 9e région.
Cassagne (Pierre-Alain-Louis-Joseph), 1re région.

Décret du 25 février 1954 portant nomination au grade de sous-lieutenant (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 25 février 1954, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1953.)

M. l'aspirant de réserve Raguideau (Robert-Emile-Maurice), 610e G. E. I. A. S.

Génie.

(Pour prendre rang du 1er mai 1954.)

MM. les aspirants Bauchet (Claude-Abel-Henri) et Porcheron (Yves-Gustave-Adrien).

Est annulé le décret du 11 août 1953 en ce qui concerne MM. Bauchet et Porcheron.

Décret du 25 février 1954 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 25 février 1954, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve, les élèves officiers de réserve liés par contrat ou ayant accompli six mois de service dans un corps de troupe, qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles ou centres de formation (demi-contingent 1953-1) et ont obtenu la moyenne arrêtée par décision ministérielle, pour accéder au grade de sous-lieutenant de réserve:

RÉSERVE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1953.)

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

ECOLE D'APPLICATION D'ARTILLERIE — CHALONS-SUR-MARNE

B. — *Liés par contrat ou ayant accompli six mois dans un corps de troupe.*

M. Mayrand (Bernard-André), classe 1950, Paris 57529.

TROUPES COLONIALES

Infanterie (engins blindés coloniaux).

ECOLE D'APPLICATION DE L'ARME BLINDÉE ET DE LA CAVALERIE A SAUMUR

B. — *Liés par contrat ou ayant accompli six mois dans un corps de troupe.*

M. Lejeune (Dominique-Marie-Joseph), classe 1953, Poitiers 53-1733.

Décret du 25 février 1954 portant changement d'armée d'un officier de réserve de l'armée de l'air dans l'armée de terre.

Par décret en date du 25 février 1954:

Est rayé des réserves de l'armée de l'air:

M. Rovella (Harold-Thomas-Owen), lieutenant, C. M. A. n° 222.

Est admis dans les cadres des réserves de l'armée de terre et affecté pour administration à l'état-major désigné ci-après:

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

M. Rovella (Harold-Thomas-Owen), lieutenant d'artillerie, rang du 11 décembre 1918.

Budget primitif du musée de l'armée (exercice 1954).

Par arrêté interministériel en date du 15 février 1954 le budget primitif du musée de l'armée pour l'exercice 1954 a été fixé en recettes et en dépenses à la somme de 43.579.746 F.

Modification de l'arrêté du 18 mars 1953 fixant les conditions du recrutement des commis des services extérieurs de la défense nationale.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret n° 51-705 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat, et notamment son titre III;

Vu l'arrêté du 18 mars 1953 fixant les conditions du recrutement des commis des services extérieurs de la défense nationale,

Arrêtent:

Article unique. — L'arrêté du 18 mars 1953 fixant les conditions du recrutement des commis des services extérieurs de la défense nationale est modifié comme suit:

L'article 2 est remplacé par le suivant:

« *Art.* 2. — Les concours visés à l'article 1er ci-dessus comportent les épreuves écrites suivantes:

Programme du premier concours.

(4 épreuves.)

- Rédaction sur un sujet général du niveau du B. E. P. C. (durée: trois heures; coefficient: 5).
- Dictée (durée: trois quarts d'heure: coefficient: 2).
- Deux problèmes ou exercices d'arithmétique ou d'algèbre du niveau du B. E. P. C. (durée: deux heures; coefficient: 2).
- Tableau (d'après des éléments fournis aux candidats) (durée: une heure trente; coefficient: 2).

Programme du deuxième concours.

(4 épreuves.)

- Rédaction sur un sujet général, même sujet que pour le premier concours (durée: trois heures; coefficient: 4).
- Dictée, même sujet que pour le premier concours (durée: trois quarts d'heure; coefficient: 2).
- Deux problèmes ou exercices d'arithmétique du niveau du B. E. P. C. (durée: deux heures; coefficient: 2).
- Tableau (d'après des éléments fournis aux candidats) (durée: une heure et demie; coefficient: 3 ».

Art. 3. — Cet article est complété ainsi:

« Au secrétariat d'Etat aux forces armées (air), les fonctionnaires du corps administratif supérieur des services extérieurs peuvent également être désignés comme membres des jurys ».

Fait à Paris, le 22 février 1954.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (air)
et par délégation:
Le conseiller technique,
JACQUES SAUNIER.

Fixation des indemnités de déplacement prévues par le décret n° 54-213 du 1er mars 1954.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 54-213 du 1er mars 1954 portant règlement des indemnités de frais de déplacement aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les taux des indemnités prévus par les divers articles du décret n° 54-213 du 1er mars 1954 susvisé sont fixés de la manière suivante.

Art. 2. — Taux de base de l'indemnité journalière de déplacement prévu à l'article 12 du décret:

Personnels militaires classés dans le groupe I: 610 F;
Personnels militaires classés dans les groupes II et III: 520 F;
Personnels militaires classés dans le groupe IV: 400 F.

Art. 3. — En cas de mutation dans l'intérêt du service liée à un avancement de grade, le pourcentage de remboursement des frais de changement de résidence prévu à l'article 17 du décret est fixé à 80 p. 100.

Art. 4. — Le présent arrêté aura effet du 1er janvier 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 1954.

Pour le ministre de la défense nationale et des forces armées
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation.
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ-LOUIS MARTIN.

Tableau des désignations coloniales du 25 décembre 1953.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 décembre 1953: page 11561, 1re colonne. Pour servir en Afrique équatoriale française, Embarquement à compter du 25 décembre 1953, après: « A. — Artillerie coloniale », rayer: « Sous-lieutenant, Jeanjacquot (Michel), 1re région militaire (régularisation) »; mettre: « Aspirant, Jeanjacquot (Michel), 1re région militaire (élève officier de réserve admis à servir en situation d'activité) (régularisation). » (Le reste sans changement.)

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs

SOUS-OFFICIERS APPARTENANT AUX ARMES ET SERVICES GÉRÉS PAR LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er janvier 1954.

(*Journal officiel* du 10 janvier 1954, page 395.)

Les chefs de corps et de services devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder à toutes les vaccinations réglementaires pour le personnel désigné reconnu apte physiquement;

2° Faire bénéficier ce personnel de la permission complète de départ colonial;

3° Faire régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. D. M. n° 97284 PM/ I. B. du 23 juin 1949, *Bulletin officiel*, partie temporaire, page 2115, chap. III, art. 4, et ses modificatifs).

NOTA. — Les dates portées à la suite du nom des sous-officiers précisent la date de naissance et la date de promotion (rectifiée, le cas échéant) du grade au titre duquel les intéressés sont désignés.

I. — *MAINTENANCE DE MAI 1954*

SOUS-OFFICIERS DU SERVICE GENERAL
ET SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES

TOUR NORMAL

I. — Infanterie.

Adjudants-chefs.

Ferrant (René), 13 novembre 1909 (15 septembre 1945), 8e R. M.
Laffay (Jean), 15 septembre 1915 (1er octobre 1947), 1re R. M.
Larlot (Georges), 13 octobre 1918 (1er janvier 1949), 6e R. M.
Lafage (Joseph), 28 février 1916 (1er mars 1953), 10e R. M.
Clerc (André), 27 février 1920 (1er avril 1952), 1re R. M.
Ragot (Pierre), 3 novembre 1920 (1er juin 1945), F. F. Allemagne.
Ayroulet (Albert), 26 mars 1915 (1er juillet 1952), 8e R. M.
Lugnier (Georges), 3 octobre 1919 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
Sanfoni (Pierre), 1er juin 1915 (1er octobre 1953), 9e R. M.

Adjudants.

Wilhelm (Rémy), 24 mars 1914 (1er janvier 1951), 6e R. M.
Wulf (Robert), 15 octobre 1923 (1er octobre 1951), 10e R. M.
Ferret (René), 23 mars 1925 (1er octobre 1951), 7e R. M.
Goetz (Joseph), 14 avril 1920 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
Desprez (Lucien), 30 octobre 1919 (1er janvier 1951), 2e R. M.
Forgues (Henri), 13 octobre 1923 (1er octobre 1952), Maroc.
Clerc (Jean), 23 juillet 1916 (8 avril 1953), 7e R. M.
Enthime (André), 23 mars 1914 (23 juillet 1953), 3e R. M.

Sergents-majors.

Bougherara (Mohamed), 15 février 1918 (20 janvier 1948), 10e R. M.
Bonadi (Louis), 8 février 1920 (1er avril 1948), 6e R. M.
Bonnazt (Pierre), 30 août 1924 (1er février 1953), 3e R. M.
Bongam (Ernest), 30 août 1926 (1er novembre 1947), 3e R. M.
Bonjeu (Bernard), 3 octobre 1924 (15 septembre 1953), F. F. Allemagne.
Bonocard (André), 13 juillet 1920 (1er avril 1953), 8e R. M.

Sergents-chefs.

Auxilia (Frédéric), 23 mai 1915 (1er juillet 1947), 6e R. M.
Baudoin (René), 1er janvier 1929 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
Bebove (André), 2 octobre 1928 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
Buboz (Eugène), 18 décembre 1917 (1er octobre 1953), 6e R. M.
Fabry (Hubert), 31 octobre 1913 (2 janvier 1946), 6e R. M.
Guinta (Pascal), 1er septembre 1923 (1er juin 1951), 8e R. M.
Lafon (Alfred), 28 avril 1920 (1er octobre 1946), 4e R. M.
Lamiscarre (Roger), 12 octobre 1925 (1er janvier 1952), 1re R. M.
Lemée (André), 11 septembre 1923 (1er juillet 1953), 1re R. M.
Poyer (Antoine), 1er avril 1928 (11 avril 1951), 6e R. M.
Pujol (Lucien), 21 août 1922 (1er février 1951), 1re R. M.
Ricordel (Georges), 28 juin 1928 (1er septembre 1953), F. F. Allemagne.
Rummelhart (Louis), 23 août 1918 (1er janvier 1950), 6e R. M.
Simonin (André), 11 novembre 1921 (1er janvier 1950), 7e R. M.
Thomas (Gaston), 7 septembre 1925 (1er avril 1953), Maroc.
Lebouet (Alain), 23 septembre 1929 (1er janvier 1954), 9e R. M. (écoles).
Poignon (Armand), 24 septembre 1923 (1er janvier 1954), 2e R. M.
Maupouet (Serge), 18 juin 1927 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
Rocher (Marcel), 24 juillet 1926 (1er juin 1952), F. F. Allemagne.
Trehorel (Marie-Ange), 10 mars 1927 (27 février 1952), 3e R. M.
Roulard (Georges), 18 septembre 1919 (1er juillet 1948), 9e R. M.
Ben-Moussa Mohamed ben Mohamed, mle A/2280, présumé en 1921 (1er juin 1947), 7e R. M.
Bonacoscia (Ernest), 25 mars 1929 (1er janvier 1953), 6e R. M.
Mebarki Mouloud, 27 novembre 1920, mle 579/40 (1er mars 1949), 7e R. M.
Seillaret (André), 20 janvier 1919 (6 août 1948), F. F. Allemagne.
Hauguel (Charles), 16 juillet 1925 (1er mars 1952), F. F. Allemagne.
Lemeur (Jean-Pierre), 10 décembre 1918 (1er octobre 1949), F. F. Allemagne.
Boukhors Abdelkader, 14 avril 1923 (16 janvier 1948), 10e R. M.
Calvayrac (François), 1er février 1923 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
Aubin (Guy), 31 janvier 1928 (1er janvier 1949), F. F. Allemagne.
Camors (Guy), 22 août 1926 (1er janvier 1954), 5e R. M.
Violet (Pierre), 13 août 1923 (1er janvier 1954), 7e R. M. (écoles).
Chirlon (Maxime), 22 janvier 1921 (28 décembre 1953), 8e R. M.
Dcharbe (Jean), 25 janvier 1925 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
Compagnat (Gilbert), 16 février 1929 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.

Sergents.

Allel Ali, mle 377/49, 18 mai 1930 (11 janvier 1950), 10e R. M.
Arnould (Claude), 22 septembre 1931 (1er janvier 1954), 1re R. M.
Berlucci (Roland), 25 mars 1953 (18 avril 1953), 8e R. M.
Besson (Yoland), 21 septembre 1932 (22 janvier 1953), F. F. Allemagne.
Bonizec (Jean), 19 novembre 1923 (1er mars 1953), 6e R. M.
Cid (Michel), 27 avril 1926 (1er novembre 1950), 8e R. M.
Faurel (Pierre), 23 janvier 1932 (1er octobre 1952), 6e R. M.
Gratius (Joseph), 20 octobre 1930 (1er septembre 1952), 6e R. M.
Helie (Pierre), 22 janvier 1929 (27 septembre 1951), F. F. Allemagne.
Lozachmeur (René), 30 juin 1923 (1er janvier 1947), 10e R. M.
Szoboszlay (Rodolphe), 26 décembre 1919 (28 septembre 1946), 1re R. M.
Le Guillouzer (Jacques), 8 avril 1929 (1er janvier 1953), 8e R. M.
Nenneugnes (Pierre), 28 juin 1931 (4 décembre 1952), Tunisie.
Consigney (Georges), 4 juillet 1931 (15 octobre 1952), 7e R. M.
Salzard (Michel), 8 septembre 1931 (28 juin 1952), 6e R. M. (écoles).
Bertrand (Robert), 2 décembre 1931 (1er mars 1952), 9e R. M. (écoles).
Lecladere (Henri), 7 avril 1931 (1er mars 1952), 9e R. M. écoles).
Stephan (Louis), 13 août 1930 (27 février 1952), F. F. Allemagne.
Quelin (Pierre), 10 septembre 1931 (10 novembre 1951), 6e R. M. (écoles).
Vignaud (Louis), 14 juin 1929 (1er novembre 1952), 8e R. M.
Barbier (Charles), 21 novembre 1928 (1er avril 1952), 7e R. M.
Boisbourg (Pierre), 29 mars 1928 (1er octobre 1950), 1re R. M. (écoles).
Alsloume Mohamed ben Ali, mle 1666, présumé en 1919 (1er août 1950), 10e R. M.
Pasquier (Marcel), 1er janvier 1929 (27 janvier 1950), F. F. Allemagne
Bouyahi Mohamed, mle 343/45, 17 février 1926 (30 août 1951), 10e R. M.
Bosio (Joseph), 26 avril 1927 (16 juin 1952), 10e R. M.
Colombeix (Jean), 22 août 1927 (1er octobre 1950), Tunisie.
Lagesgarde (Maurice), 17 avril 1933 (17 avril 1954), 10e R. M.
Lavocat (Denis), 18 décembre 1934 (21 février 1954), 10e R. M.
Anneville (Gabriel), 1er janvier 1933 (12 décembre 1953), 6e R. M.
Bentoucha Djillali, 11 décembre 1934 (11 décembre 1953), 10e R. M.
Petitjean (Michel), 24 novembre 1934 (24 novembre 1953), 10e R. M.
Lepinasse (Guy), 20 octobre 1934 (22 novembre 1953), 10e R. M.
Juin (Jean), 20 septembre 1931 (16 novembre 1952), 3e R. M.
Monnier (Michel), 11 octobre 1934 (16 novembre 1953), F. F. Allemagne.
Pielawski (Christian), 6 juin 1933 (15 novembre 1953), 10e R. M.
Bayet (Serge), 8 novembre 1933 (8 novembre 1953), 10e R. M.

SOUS-OFFICIERS MUSICIENS

Sergents.

Hue (Marcel), 28 décembre 1926 (18 novembre 1953), 2e R. M.
Bordeau (Henri), 8 juin 1928 (16 août 1949), Maroc.

II. — Arme blindée et cavalerie.

Adjudant-chef.

Hache (Paul), 2 mars 1920 (1er juin 1945), 6e R. M.

Adjudant.

Ferro (Benoît), 11 avril 1915 (7 juillet 1952), 5e R. M.

Maréchal des logis-major.

Lansonneur (Roger), 31 juillet 1927 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.

Maréchaux des logis chefs.

Gady-Larroze (Maurice), 7 mai 1923 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
Desvignes (Roland), 30 mai 1927 (1er juillet 1952), 1re R. M.
Demessine (Roger), 9 octobre 1928 (1er juillet 1952), Maroc.
Dorrer (Etienne), 17 janvier 1926 (1er juillet 1948), 3e R. M.
Mole (André), 15 octobre 1923 (1er décembre 1948), F. F. Allemagne.
Tomas (Jean), 10 mars 1921 (14 août 1951), 10e R. M.
Cardot (Michel), 29 janvier 1927 (1er janvier 1954), 1re R. M.
Llorens (François), 1er avril 1929 (16 juin 1952), F. F. Allemagne.
Bourgeat (Maurice), 2e décembre 1926 (1er mai 1951), 8e R. M.

Maréchaux des logis.

Perrillat-Charlaz (Yves-Maurice), 4 février 1928 (1er janvier 1952, 7e R. M.
Tarlarin (Jean-Claude), 18 octobre 1932 (1er novembre 1951), F. F. Allemagne.
Kubacki (Robert), 4 septembre 1930 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Leparoux (Gérard), 2 août 1930 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
Viey (Louis), 12 septembre 1926 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
Lancon (Bernard), 22 mai 1931 (15 avril 1953), F. F. Allemagne.
Ducatez (Georges), 22 avril 1932 (1er novembre 1953), 10e R. M.
Oswald (Maurice), 30 avril 1931 (1er novembre 1953), Maroc.
Roulet (Jean), 10 mai 1926 (1er juillet 1949), 1re R. M.
De Serres de Mesples (Michel), 23 janvier 1931 (16 juillet 1952), 8e R. M.
Chabbert (Georges), 1er juillet 1931 (15 octobre 1952), 10e R. M.
Allot (Serge-Eugène), 2 novembre 1931 (18 avril 1952), Tunisie.
Chabrol (Michel), 30 octobre 1933 (1er mai 1953), 4e R. M.
Lamkin (Pierre), 2 mars 1933 (16 août 1953), 10e R. M.
Conseil (Goulven), 28 juin 1925 (1er avril 1949), 7e R. M.
Hubert (Roland), 2 août 1926 (16 octobre 1951), F. F. Allemagne.
Froment (Robert), 2 février 1926 (1er mai 1952), F. F. Allemagne.
Aumont (Bernard), 16 juin 1930 (1er mai 1953), 2e R. M.
Bourgoin (Michel), 27 octobre 1930 (1er mai 1953), 1re R. M.

III. — Artillerie.

Adjudants-chefs.

Duc (Claude), 17 décembre 1921 (1er juillet 1952), 3e R. M.
Delcuze (Charles), 11 janvier 1915 (1er septembre 1944), 9e R. M.
Eleve (Marcel), 25 février 1918 (1er janvier 1954), 6e R. M.
Harter (Joseph), 3 avril 1913 (16 octobre 1952), 6e R. M.
Alazet (Emile), 22 mai 1917 (1er janvier 1947), 9e R. M.
Dupont (Victor), 9 octobre 1918 (1er juillet 1952), 2e R. M.
Briend (Marie), 22 avril 1918 (1er octobre 1952), 4e R. M.
Martin (Lucien), 31 mars 1915 (1er juillet 1950), 6e R. M.

Adjudants.

Mazel (Roger), 20 janvier 1921 (1er janvier 1953), 8e R. M.
Menou (André), 31 juillet 1920 (15 mars 1945), 9e R. M.
Willmann (Jean), 19 juillet 1918 (1er mars 1945), 4e R. M.
Fremeaux (Paul), 18 janvier 1915 (1er mars 1945), 2e R. M.
Bruillot (René), 21 novembre 1916 (1er janvier 1945), 6e R. M.
Castelli (Jean), 3 septembre 1916 (10 octobre 1944), 1re R. M.
Fenet (Félicien), 11 novembre 1916 (1er octobre 1944), 10e R. M.
Schäbler (Antoine), 4 août 1918 (15 août 1944), 8e R. M.

Maréchaux des logis-majors.

Gey (André), 16 février 1928 (1er janvier 1953), 7e R. M.
Gandemer (Marcel), 14 mai 1919 (16 juillet 1946), Tunisie.
Bonilla (Manuel), 6 janvier 1916 (1er juillet 1945), 10e R. M.
Pie (Guy), 21 août 1920 (1er avril 1945), 10e R. M.

Maréchaux des logis chefs.

Aouragh Moktar, 3 novembre 1922 (1er décembre 1953), 7e R. M.
Korpal Thadée, 17 février 1928 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Le Clech (Yves), 13 mai 1926 (1er janvier 1953), 6e R. M.
Martin (Lucien), 2 mai 1913 (27 janvier 1952), 6e R. M.
Perraudin (Yves), 6 février 1912 (1er juillet 1946), 9e R. M.
Cabal (Jean), 8 décembre 1926 (1er janvier 1953), 9e R. M.
Wozek (Jacques), 10 mars 1930 (1er janvier 1951), 2e R. M.
Godiveau (Joseph), 13 mai 1927 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
Doret (Simon), 10 novembre 1916 (19 novembre 1949), 4e R. M.
Almosni (Fernand), 14 janvier 1917 (8 avril 1948), F. F. Allemagne.
Dugas (Louis), 22 novembre 1920 (1er août 1946), 4e R. M.
Gautrault (Louis), 18 mars 1928 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
Guichard (Gabriel), 27 décembre 1921 (1er août 1952), 2e R. M.
Comes (François), 27 janvier 1929 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
Le Breil (Bernard), 15 novembre 1926 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
Sucilla (Marcel), 10 décembre 1919 (1er janvier 1952), 7e R. M.
Bonnel (Ambroise), 1er juin 1923 (1er janvier 1952), 4e R. M.

Maréchaux des logis.

Dulon (Georges), 27 février 1928 (1er juin 1948), 10e R. M.
Guillemin (Pierre), 12 septembre 1933 (9 décembre 1953), Maroc.
Gremillet (Jacki), 26 juillet 1934 (12 décembre 1953), Maroc.
Hortois (Jacques), 16 février 1930 (18 juillet 1953), F. F. Allemagne.
Lacour (Pierre), 15 mars 1926 (27 décembre 1951), Maroc.
Morel (Albert), 26 octobre 1929 (14 décembre 1952), F. F. Allemagne.
Nicolas (Lucien), 1er mai 1926 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
S. N. P. Aïssa Mohamed, présumé en 1926 (26 octobre 1953), 7e R. M.
Burny (Pierre), 29 mai 1929 (1er octobre 1953), 2e R. M.
Planley (Jean), 22 janvier 1932 (1er octobre 1953), Maroc.
Gondy (Jean), 3 mai 1934 (30 septembre 1953), 7e R. M.
Leost (Yvon), 27 mai 1932 (23 septembre 1953), 7e R. M.
Griffon (Jacques), 17 septembre 1934 (17 septembre 1953), Tunisie.
Boulin (André), 2 septembre 1931 (1er septembre 1953), F. F. Allemagne.
Matyja (Casimir), 25 avril 1928 (1er septembre 1953), F. F. Allemagne.
Saint-Martin (Raymond), 30 août 1934 (30 août 1953), 7e R. M.
Lambert (Pierre), 23 janvier 1932 (16 août 1953), 6e R. M.
Poulain (Guy), 11 août 1934 (11 août 1953), 7e R.M.
Ung-Ngoc-An (Jean), 26 décembre 1918 (1er août 1953), 1re R. M.
Mona (Maurice), 1er octobre 1931 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
Piroddi (Charles), 25 décembre 1929 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
Pestrailles (Jean), 1er septembre 1931 (16 juillet 1953), 6e R. M.
Paiseur (Marcel), 29 juillet 1931 (1er juin 1953), 6e R. M.
Loustalet (Jacques), 23 août 1933 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
Bertrand (Claude), 14 janvier 1932 (23 mai 1953), F. F. Allemagne.
Coiffe (Franck), 17 février 1933 (16 mai 1953), 9e R. M.

IV. — **Train.**

Adjudants-chefs.

Cascarino (Félix), 6 novembre 1919 (1er août 1947), F. F. Allemagne.
Baro (Henri), 23 avril 1917 (1er octobre 1953), 10e R. M.
Macary (Louis), 10 mai 1912 (25 octobre 1944), 1re R. M.

Adjudants.

D'Uva (Dominique), 11 mars 1916 (1er janvier 1946), F. F. Allemagne.
Le Bris (Roger), 30 octobre 1922 (1er juillet 1952), 6e R. M.
Peres (Paul), 14 avril 1922 (1er juillet 1952), 5e R. M.
Pichereau (Prosper), 21 avril 1925 (1er janvier 1953), 5e R. M.

Maréchal des logis-major.

Neveu (Robert), 3 mars 1926 (1er janvier 1954), 4e R. M.

Maréchaux des logis chefs.

Patrix (Jack), 30 janvier 1927 (1er septembre 1953), F. F. Allemagne.
Biehler (Jean), 15 avril 1926 (1er avril 1952), 6e R. M. (écoles).
Ferrandez (Pierre), 7 mars 1919 (1er juillet 1952), 1re R. M.
Leau (Paul), 6 janvier 1915 (1er janvier 1951), 8e R. M.
Perez (Auguste), 13 octobre 1928 (1er octobre 1953), 10e R. M.
Rara (Bouazza), 31 janvier 1915 (1er janvier 1951), Maroc.
Brun (Albert), 15 juin 1921 (1er mai 1950), 1re R. M.
Dubourg (Joseph), 5 juillet 1925 (1er mai 1953), F. F. Allemagne.
Eloy-Agry (René), 17 mars 1922 (22 mai 1950), 4e R. M.
Pion (Eugène), 5 avril 1931 (1er avril 1953), 1re R. M.
Guerard (Gaston), 24 août 1921 (3 janvier 1950), 1re R. M.
Spender (Michel), 17 août 1929 (1er avril 1953), 3e R. M.
Defamare (Robert), 17 mai 1919 (1er février 1950), 1re R. M.

Maréchaux des logis.

Hazo (Gérard), 15 août 1928 (1er août 1950), F. F. Allemagne.
Masson (Roger), 29 mars 1924 (1er novembre 1953), 6e R. M.
Foata (Noë), 12 juillet 1929 (1er octobre 1952), 9e R. M.
Trad (Abdelkader), 31 décembre 1927 (1er octobre 1949), 10e R. M.
Chanvin (Yves), 1er avril 1930 (9 juillet 1950), Maroc.
Autagne (André), 16 novembre 1932 (1er juin 1953), Maroc.
Menegiler (Daniel), 27 avril 1934 (27 avril 1953), 8e R. M.
Poulain (Francis), 20 avril 1933 (16 février 1953), F. F. Allemagne.
Mahut (Guy), 19 juin 1931 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
Lemaitre (Jean-Pierre), 13 mai 1933 (28 décembre 1952), F. F. Allemagne.
Lacaze (Jacques), 24 juillet 1933 (22 novembre 1952), F. F. Allemagne.
Thiriat (Michel), 20 février 1933 (13 novembre 1952), F. F. Allemagne.
Baudot (Jean-Claude), 21 octobre 1933 (21 octobre 1952), 4e R. M.
Delaume (Jean), 17 décembre 1932 (18 octobre 1952), 4e R. M.
Fabrega (Jean-Marie), 23 juillet 1931 (16 octobre 1952), 1re R. M.
Lointier (Lucien), 5 août 1931 (15 octobre 1952), 7e R. M.
Thisserant (Roger), 20 juin 1931 (15 octobre 1952), F. F. Allemagne.
Tual (Arthur), 19 mai 1933 (10 octobre 1952), Maroc.
Sandillon (André), 26 juin 1931 (9 octobre 1952), 3e R. M.
Galeazzi (Jean), 26 novembre 1931 (5 octobre 1952), 9e R. M.

V. — **Transmissions.**

I. — Arme

Adjudants-chefs.

Lecouey (Louis), 27 juillet 1915 (1er juillet 1950), F. F. Allemagne.
Muller (Antoine), 17 juillet 1916 (1er juin 1945), 10e R. M.
Dubois (Georges), 14 décembre 1916 (1er janvier 1949), F. F. Allemagne.
Meunier (Pierre), 23 février 1915 (1er juillet 1951), 1re R. M.
Manceau (Robert), 4 octobre 1916 (1er juillet 1950), F. F. Allemagne.
Allien (Louis), 23 mars 1918 (1er avril 1946), F. F. Allemagne.
Pidoux (Henri), 13 novembre 1916 (1er octobre 1949), 10e R. M.
Geskoff (Raymond), 26 mai 1918 (1er octobre 1952), 8e R. M.

Adjudants.

Nicolas (Marcel), 28 avril 1918 (30 juillet 1945), 4e R. M.
Cornier (Jean), 3 décembre 1922 (1er janvier 1952), 1re R. M.
Weber (Eugène), 6 mars 1923 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
Lecuyer (Michel), 19 novembre 1916 (1er octobre 1952), 1re R. M.
Fontaine (Henri), 10 décembre 1916 (1er octobre 1952), 10e R. M.
Colet (Henri), 27 septembre 1919 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
Fesq (Roger), 3 novembre 1921 (1er avril 1951), 1re R. M.
Daniel (Roland), 29 août 1918 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
Schmitt (Jean), 27 juillet 1916 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Baudinot (Serge), 10 juillet 1923 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.

Sergents-majors.

Gassin (André), 14 juin 1922 (1er décembre 1952), 6e R. M.
Genoni (Bernard), 14 avril 1923 (1er juillet 1953), 1re R. M.
Capitaine (René), 2 octobre 1928 (1er février 1953), F. F. Allemagne.
Perin (Bernard), 20 mai 1926 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.

Sergents-chefs.

Bretaire (Marceau), 14 septembre 1918 (1er juillet 1948), 8e R. M.
Gherardini (Hubert), 7 avril 1929 (16 juin 1953), Tunisie.
Brun (Abel), 8 février 1926 (1er décembre 1950), F. F. Allemagne.
Connan (Guy), 27 décembre 1927 (1er juillet 1949), F. F. Allemagne.
Poitou (Jacques), 17 mai 1928 (25 décembre 1951), F. F. Allemagne.

Genilleau (Jacques), 1er janvier 1930 (25 décembre 1951), F. F. Allemagne.
Queusche (Pierre), 23 mars 1928 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
Leclair (Gaston), 28 décembre 1924 (1er janvier 1952), 1re R. M. (écoles).

Sergents.

Chabanet (Alain), 24 septembre 1931 (1er septembre 1953), 7e R. M.
Dujoud (Jean), 13 février 1921 (1er septembre 1944), 1re R. M.
Hazebroucq (Emile), 18 août 1931 (15 octobre 1952), F. F. Allemagne.
Rebourg (Laurent), 15 janvier 1931 (1er mars 1953), 4e R. M.
Marc (Jacques), 24 octobre 1932 (2 juillet 1952), F. F. Allemagne.
Chabot (René), 17 mars 1933 (29 mai 1953), 6e R. M.
Bordier (Robert), 29 novembre 1933 (23 mai 1953), Tunisie.
Fourmond (Marcel), 27 décembre 1930 (16 mai 1953), F. F. Allemagne.
Mandine (Roger), 22 février 1932 (6 mai 1953), 10e R. M.
Le Pape (Armand), 19 janvier 1932 (1er mai 1953), 1re R. M.
Bech (Jean), 23 décembre 1931 (19 avril 1953), 2e R. M.
Delosse (Gilbert), 25 janvier 1928 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
Verd (Michel), 26 janvier 1932 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
Bernet (André), 24 août 1931 (1er avril 1953), 7e R. M.
Drouilly (Pierre), 31 octobre 1932 (7 avril 1953), 10e R. M. (écoles).
Druot (Bernard), 17 août 1931 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Bollelle (André), 3 mai 1931 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Abillard (Albert), 23 septembre 1932 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Pion (Henri), 6 août 1932 (14 mars 1953), Maroc.
Dreux (Michel), 16 février 1934 (14 mars 1953), Maroc.
Bernier (Guy), 19 juin 1933 (17 mars 1953), F. F. Allemagne.
Buono (Pierre), 4 février 1934 (28 février 1953), 10e R. M.
Marie (Pierre), 5 janvier 1934 (7 février 1953), Maroc.
Marcellin (Jacques), 18 mai 1932 (4 février 1953), 10e R. M.

SOUS-OFFICIER MUSICIEN

Sergent.

Wafel (Alfred), 4 octobre 1929 (1er janvier 1953), 1re R. M.

SOUS-OFFICIERS CHIFFREURS D'ÉTAT-MAJOR

Breveté chiffreur.

Sergent-chef.

Anthoine (Pierre), 14 juillet 1928 (16 décembre 1952), 1re R. M.

Candidats chiffreurs.

Sergents.

Obert (Lucien), 24 mai 1933 (1er mai 1953), 2e R. M.
Mory (Camille), 24 mars 1933 (4 octobre 1953), 6e R. M.

II. — SERVICE

Adjudants-chefs.

Allaire (Gilbert), 20 mars 1914 (1er avril 1948), 9e R. M.
Felici (Léon), 20 septembre 1919 (1er janvier 1954), 10e R. M.
Colnelle (Robert), 10 janvier 1920 (1er janvier 1954), 1re R. M.
Reneuve (Jean), 27 mars 1921 (1er janvier 1954), 10e R. M.
Libreckt (André), 21 février 1922 (1er janvier 1954), Maroc.

Adjudants.

Suner (Robert), 1er décembre 1919 (1er juillet 1947), F. F. Allemagne.
Negre (Jean), 3 juin 1923 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
Pfister (Emile), 16 avril 1914 (2 janvier 1952), 1re R. M.
Barrois (Pierre), 21 novembre 1917 (2 janvier 1954), 6e R. M.

VI — Cadre des agents de chancellerie.

Adjudants-chefs.

Caudal (Henri), 8 janvier 1911 (1er juin 1942), 6e R. M.
Jam (Pierre), 28 mars 1914 (15 juin 1942), administration centrale.
Bastries (Pierre), 1er juillet 1918 (1er octobre 1952), 1re R. M.
Robin (Alexandre), 5 juin 1917 (1er juillet 1952), administration centrale.
Charney (Louis), 4 janvier 1914 (1er juillet 1952), administration centrale.
Liebert (André), 19 juillet 1915 (1er avril 1951), 9e R. M.
Gonzales (Joseph), 3 juin 1916 (8 novembre 1946), Maroc.
Chaud (Alphonse), 30 novembre 1914 (31 mai 1946), 2e R. M.

Adjudants.

Masson (Lucien), 28 janvier 1915 (1er janvier 1954), 4e R. M.
Bousquet (Georges), 26 décembre 1918 (1er janvier 1954), 9e R. M.
Bourgeon (Gaston), 10 juillet 1918 (1er janvier 1954), 7e R. M.
Pirosa (Norbert), 6 mai 1915 (1er janvier 1954), 1re R. M.
Berthelot (Jean), 15 avril 1914 (1er janvier 1954), 4e R. M.
Bois (Joseph), 18 juillet 1914 (1er janvier 1953), 7e R. M.

Sergent-major.

Michel (Raymond), 25 août 1921 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.

Sergent-chef.

Hell (Albert), 1er juin 1927 (1er janvier 1954), Maroc.

VII. — Cadre des agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

Hahn (Georges), 26 mars 1908 (25 septembre 1943), 1re R. M.
Marcout (Raymond), 30 mars 1912 (1er avril 1953), 10e R. M.
Philippon (Maurice), 6 novembre 1913 (1er janvier 1954), 3e R. M.

Sergent.

Boillon (André), 20 août 1926 (19 juin 1950), 6e R. M.

II — *MISES EN ROUTE*

Tous les sous-officiers ci-dessus désignés devront rejoindre les centres de rassemblement dans les conditions suivantes:

A. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne et personnels d'Afrique du Nord prenant leur permission de départ colonial en métropole, en Allemagne ou en Autriche.*

Ces personnels ne rejoindront le port d'embarquement que sur l'ordre individuel adressé à leur chef de corps ou de service par les soins de la D. P. M. A. T. (5e bureau).

A cet effet, ils seront tenus prêts à embarquer à partir du 1er mai 1954 et devront être en mesure de répondre immédiatement à la convocation de la D. P. M. A. T. (5e bureau), transmise par leur chef de corps ou de service, pour rejoindre le D. I. M. de Marseille en vue de leur embarquement. Les sous-officiers en provenance d'Afrique du Nord bénéficiant de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche seront avisés télégraphiquement de cette convocation par les soins de leur chef de corps ou de service. Les titres de permission de ces derniers porteront la mention « . . . . . jusqu'à la date de la convocation pour rejoindre le centre de rassemblement en vue de son embarquement ». Dans le but de prévoir l'embarquement des sous-officiers, les chefs de corps et de services d'Afrique du Nord signaleront télégraphiquement à la D. P. M. A. T. (5e bureau), au plus tard pour le 25 mars 1954, les sous-officiers d'Afrique du Nord bénéficiaires de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche.

B. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne et personnels d'Afrique du Nord prenant leur permission de départ colonial en Afrique du Nord.*

Ces sous-officiers devront, à partir du 1er mai 1954, être en mesure de répondre à la convocation de la direction des transports militaires en Afrique du Nord (Alger) pour rejoindre la base d'embarquement. A cet effet, les chefs de corps ou de service adresseront à cette direction, en même temps qu'à la D. P. M. A. T. (5e bureau), avant le 25 mars 1954, les noms, prénoms, grades et adresses complètes en Afrique du Nord des sous-officiers prenant leur permission de départ colonial sur ce territoire. Toutes les modifications aux renseignements fournis seront également signalées à ces deux organismes dans les moindres délais.

C. — *Prescriptions particulières.*

Toutes les indisponibilités (inaptitude physique ou administrative, demande de sursis) devront être signalées d'urgence et directement à la D. P. M. A. T. (5e bureau). Ces renseignements devront être postés de façon à parvenir à l'administration centrale pour le 25 mars 1954, terme de rigueur (sauf cas de caractère tout à fait exceptionnel).

NOTA. — Les chefs de corps et de services sont responsables de la stricte application des présentes prescriptions, en particulier en ce qui concerne le respect des dates fixées.

Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaire de l'état nominatif, modèle I, de tout le personnel désigné ci-dessus, doit être obligatoirement adressé, par voie aérienne, directement et d'urgence, au général commandant en chef en Indochine (état-major interarmées et des forces terrestres, bureau du personnel, 3e section), à Saïgon.

Cet état établi sur le format 13,5 × 21, conformément au modèle défini au *B. O.*, p. p. 1950, pages 577 et 578, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soin.

Tableau de départ outre-mer du 1er mars 1954.

Dès la parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous officiers et hommes de troupe, dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. n° 18.154 TC/BT.L du 28 juin 1951 (*B. O.*, E. M., vol. 323.1). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour trois années au moins, à compter du mois prochain, et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes coloniales, et pour le 1er mars 1954 dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaires « Etat modèle C », recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

A. — Infanterie coloniale.

OFFICIERS

Lieutenant-colonel.

M. Thiers (Raymond), 30 août 1907, 1re région militaire. — 22 avril 1952.

Chefs de bataillon.

MM.

Lassurguere (Robert), 23 février 1913, 1re région militaire. — 22 octobre 1950.

Hersard (Joseph), 11 janvier 1908, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 24 mars 1952.

Coat (Ambroise), 10 juin 1910, 1re région militaire. — 2 mai 1952

Gaillet (Roger), 24 mars 1915, 3e région militaire (blindé). — 3 juin 1952.

Capitaines

MM.

Lantelme (René), 30 mars 1920, 1re région militaire. — 3 novembre 1948.

Labeyrie (Robert), 23 octobre 1913, 9e région militaire. — 13 novembre 1951.

Gardies (René), 5 mai 1914, 10e region militaire. — 6 décembre 1951.

Beaupeux (Roger), 15 septembre 1911, 1re région militaire. — 17 mai 1952.

Sanguinetti (Charles), 27 juin 1916, 9e région militaire. — 5 septembre 1952.

Coudeyre (François), 2 octobre 1909, 1re région militaire. — 16 septembre 1952.

Goffinet (Germain), 11 novembre 1917, 10e région militaire. — 24 octobre 1952.

Pape (Maurice), 20 septembre 1915, 1re région militaire. — 16 décembre 1952.

Perron (Jean), 10 novembre 1916, 5e région militaire — 9 janvier 1953.

Germanos (Roumanos), 10 juillet 1909, 9e région militaire. — 23 février 1953.

De Rouvroy de Saint-Simon (Louis), 28 mai 1920, 10e région militaire. — 14 mars 1953.

Mestre (Jean), 5 mars 1919, 9e région militaire (transmissions). — 21 mars 1953.

Prea (Pierre), 13 décembre 1909, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 3 avril 1953.

Lemal (Raymond), 5 mars 1920, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 4 avril 1953.

Durcudoy (Lucien), 25 janvier 1913, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 5 avril 1953.

Le Mière (Jules), 16 décembre 1911, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 5 avril 1953.

Tschantz (Jean-Pierre), 25 novembre 1915, 9e région militaire. — 14 avril 1953.

Peribier (Guy), 4 juillet 1912, 10e région militaire (blindé). — 14 avril 1953.

Gayraud (René), 16 mars 1907, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 24 avril 1953.

Loeber (André), 19 novembre 1923, 6e région militaire. — 26 avril 1953.

Lieutenants.

MM.

Fordy (Jacques), 21 décembre 1922, 10e région militaire. — 17 octobre 1950.

Dupont de Romemont (Michel), 8 mai 1925, 1re région militaire. — 9 janvier 1953.

Cognet (Bernard), 14 avril 1922, 1re région militaire. — 12 février 1953.

Le Morellec (Bernard), 15 novembre 1925, 1re région militaire. — 13 février 1953.

Delgrange (Gustave), 20 août 1923, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 9 mai 1953.

Lepanse (Adrien), 8 septembre 1919, 1re région militaire. — 14 mai 1953.

Couleon (Gilbert), 17 mars 1918, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 14 mai 1953.

Linas (Jean-Marie), 12 mars 1920, 9e région militaire. — 19 mai 1953.

Dias (José), 14 mars 1915, 1re région militaire. — 20 mai 1953.

Jean (Yves), 17 juin 1925, 10e région militaire. — 20 mai 1953.

Belfils (Paul), 25 décembre 1920, 1re région militaire (auto-chars). — 27 mai 1953.

Deverre (Bruno), 23 avril 1927, commandement en chef des forces françaises en Allemagne (blindé). — 29 mai 1953.

Diot (Lucien), 13 janvier 1915, 1re région militaire. — 29 mai 1953.

Gaborit (Joseph), 9 février 1919, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 29 mai 1953.

Tauzia (André), 18 août 1920, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 29 mai 1953.

Demaneuf (Robert), 24 février 1917, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 7 juin 1953.

D'Aboville (Philippe), 21 novembre 1926, 9e région militaire. — 8 juin 1953.

Gaillard de Champris (Henri), 24 septembre 1922, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 8 juin 1953.

PARACHUTISTES

Chef de bataillon.

M. Balbin (Henri), 3 octobre 1912, 5e région militaire. — 15 septembre 1951.

Capitaines.

MM.

Le Corre (Louis), 16 mars 1919, 5e région militaire. — 23 juin 1951.

Cartalade (François), 17 avril 1915, 5e région militaire. — 8 novembre 1951.

Lieutenants.

MM.

Collin (Gaston), 18 juillet 1928, 5e région militaire. — N'a jamais servi.

Demetz (Philippe), 30 janvier 1927, 5e région militaire. — 2 février 1951.

Formeau (Jacques), 13 décembre 1924, 5e région militaire. — 3 juillet 1951.

Agenet (Jacques), 25 mars 1923, 5e région militaire. — 15 septembre 1951.

Gallet (Jean), 31 mai 1926, 5e région militaire. — 15 septembre 1951.

Romer (Jacques), 13 juin 1916, 5e région militaire. — 1er octobre 1951.

Daubas (Jean), 25 août 1921, 5e région militaire. — 8 mars 1952.

Terzian (Edmond), 21 janvier 1926, 5e région militaire. — 1er août 1952.

Pelletier (Raymond), 22 avril 1916, 5e région militaire. — 27 octobre 1952.

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenants-colonels.

MM.

Couetdic (Roger), 27 juin 1912, 1re région militaire. — 28 juin 1950.

Tillon (André), 30 septembre 1903, 6e région militaire. — 14 novembre 1951.

Guitel (Raymond), 14 octobre 1907, 6e région militaire. — 20 mai 1952.

Chef d'escadron.

M. Pierre (Hubert), 12 avril 1909, 1re région militaire. — 16 octobre 1950.

Capitaines.

MM.

Bouissonnas (Robert), 3 juillet 1922, 5e région militaire. — 14 novembre 1951.

Monteil (Marcel), 8 août 1920, 1re région militaire. — 9 juillet 1952.

Wallet (Armand), 25 avril 1913, 1re région militaire. — 24 juillet 1952.

Faure (Pierre), 9 septembre 1918, 6e région militaire. — 14 septembre 1952.

Boniteau (Henri), 11 octobre 1913, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 1er octobre 1952.

Jouannelle (André), 30 août 1919, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 19 octobre 1952.

Robert de Saint-Victor (René), 28 novembre 1917, 3e région militaire. — 23 octobre 1952.

Maldan (Georges), 4 août 1923, 1re région militaire. — 27 octobre 1952.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Boisse (René), 12 juillet 1928, 1re région militaire. — N'a jamais servi.
Gayral (Max), 17 novembre 1929, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — N'a jamais servi.
Frun (Gérard), 19 septembre 1928, commandement supérieur des troupes du Maroc. — N'a jamais servi.
Provost (Amédée), 14 décembre 1927, 1re région militaire. — N'a jamais servi.
Guyaux (Jean), 13 mai 1930, 1re région militaire. — N'a jamais servi.
Levacher (Bernard), 25 janvier 1929, 6e région militaire. — N'a jamais servi.
Huard (Jean), 4 juin 1929, 6e région militaire. — N'a jamais servi.
Gascard (Jean), 16 mars 1926, 1re région militaire. — 6 février 1952.
Desprats (Jean), 31 juillet 1915, 5e région militaire. — 29 mai 1952.
Coilland (Yves), 14 janvier 1925, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 16 décembre 1952.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTO-CHARS

Capitaine.

M. Le Bihan (Léon), 1er février 1909, 1re région militaire. — 18 juin 1952.

D. — **Intendance coloniale.**

a) FONCTIONNAIRES

Intendant militaire de 2e classe.

M. Petavy (Amédée), 1er août 1906, 9e région militaire. — 19 septembre 1952.

Intendant militaire de 3e classe.

M. Lavergne (Norbert), 6 décembre 1913, 1re région militaire. — 14 novembre 1951.

b) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel.

M. Dejean (Henri), 17 janvier 1901, 1re région militaire. — 5 juillet 1950

Capitaine.

M. Bion (Marcel), 20 octobre 1907, 9e région militaire. — 10 octobre 1952.

Lieutenant.

M. Faure (Jean), 10 janvier 1915, 8e région militaire. — 15 septembre 1952.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Lieutenants.

MM.
Barneche (Georges), 7 août 1912, 1re région militaire. — 24 mars 1952.
Jamesone (Henri), 15 juin 1905, 9e région militaire. — 29 mai 1953.

F. — **Service de santé colonial.**

a) MÉDECINS

Lieutenants-colonels.

MM.
Blou (Joseph), 31 janvier 1904, 3e région militaire. — 2 mai 1953.
Martin (Louis), 21 février 1908, 4e région militaire. — 13 mai 1953.
Bascheri (Jacques), 22 septembre 1909, 9e région militaire. — 30 mai 1953.

Commandants.

MM.
Berard (Jean), 16 juin 1914, 9e région militaire. — 22 avril 1953.
Leclere (Roland), 16 avril 1911, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 29 mai 1953.

Capitaines.

MM.
Guedel (Joseph), 4 mai 1921, 9e région militaire. — 20 février 1953.
Trouillot (Robert), 14 février 1916, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 17 avril 1953.
Blandin (Robert), 3 janvier 1917, 9e région militaire. — 27 avril 1953.
Varon (Maurice), 23 janvier 1918, 4e région militaire. — 6 mai 1953.
Roux (Jacques), 18 mars 1917, 5e région militaire. — 6 mai 1953.
Fleuriot (André), 6 décembre 1910, 3e région militaire. — 8 mai 1953.
Cabrol (Paul), 7 avril 1915, 5e région militaire. — 9 mai 1953.
Bert (Jacques), 2 avril 1923, 9e région militaire. — 15 mai 1953.
Mottu (Roger), 28 mars 1923, 10e région militaire. — 20 mai 1953.
Conjeaud (Jean), 15 octobre 1916, 1re région militaire. — 22 mai 1953.
Langlais (Jean), 7 août 1919, 9e région militaire. — 22 mai 1953.
Vigan (Claude), 14 octobre 1920, 10e région militaire. — 28 mai 1953.
Peloux (Yves), 2 juin 1925, 9e région militaire. — 31 mai 1953.

Lieutenant.

M. Rannou (Léon), 26 février 1925, 3e région militaire. — 27 octobre 1953.

b) PHARMACIENS

Commandants.

MM.
Busson (Félix), 7 juillet 1914, 9e région militaire. — 28 mai 1953.
Lanco (André), 5 mai 1908, 4e région militaire. — 30 mai 1953.

c) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Fontaine (Roger), 28 avril 1910, 9e région militaire. — 6 décembre 1952.

Lieutenants.

MM.
Bournat (Henri), 9 février 1922, 1re région militaire. — 14 avril 1953.
Bouzeloc (Jean), 24 décembre 1918, 9e région militaire. — 26 avril 1953.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Martinez (Antoine-Joseph), 11 janvier 1915, 1re région militaire, B. C. S. — 11 octobre 1950.
Nexon (Eugène), 10 mars 1909, Tunisie, B. E. d'arme. — 17 janvier 1952.
Boulesteix (René), 27 août 1917, T. O. A., B. C. S. — 25 octobre 1952.
Delecourt (Louis), 12 mai 1921, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 8 novembre 1952.
Maestracci (Laurent), 23 octobre 1914, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 12 novembre 1952.
Morlot (Armand-Georges), 27 juin 1916, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 26 novembre 1952.
Eychenne (Paul), 12 avril 1923, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 1er février 1953.

Adjudants.

Famel (Louis), 20 mai 1921, 1re région militaire, B. C. S. — 11 octobre 1950.
Bianchini (Emile), 22 mai 1917, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 26 octobre 1951.
Friconnet (Henri), 1er octobre 1923, 1re région militaire, B. S de comptabilité. — 29 octobre 1951.
Faure (Roger), 20 février 1920, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 30 octobre 1951.
Periou (Pierre-Marie), 4 mai 1915, 1re région militaire, B. C. S. — 30 octobre 1951.
Fendeleur (Roger), 12 octobre 1924, Maroc, B. S. d'arme. — 3 juillet 1952.
Picquaud (Robert), 13 août 1916, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 novembre 1952.
Verbrugge (Paul-André), 5 mars 1926, 9e région militaire, B. S. d'arme. — 28 novembre 1952.
Guichard (Marius), 11 mai 1920, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 16 décembre 1952.
Neveu (Robert), 6 octobre 1924, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 17 décembre 1952.
Hoareau (Elie-Joseph), 22 mars 1922, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 28 décembre 1952.
Plantier (Clermonville), 24 décembre 1915, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 9 janvier 1953.
Roche (Jean), 7 novembre 1921, Maroc, B. E. d'arme. — 2 février 1953.
Orru (René), 21 décembre 1918, 10e région militaire, B. E. d'arme. — 24 février 1953.
Lavarello (Paul), 25 juillet 1922, 10e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Iskandar Kérim, en 1914, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Chrestia (Pierre), 31 octobre 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Foilot (Bernard), 23 mars 1922, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Bruey (Luc), 29 juillet 1926, 4e région militaire, B. E. d'arme. — 4 février 1952.
Masquet (Henri-Paul Yves), 23 décembre 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 24 mars 1952.
Bourguignon (Paul-Eléodore), 10 janvier 1920, 3e région militaire, 351e trans. — 27 juillet 1952.
Duport (Jacques), 27 décembre 1922, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 janvier 1952.
Picabea (Roger), 29 décembre 1925, 1re région militaire, B. E. d'arme. 27 juillet 1952.
Caillard (André), 14 juin 1924, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 2 août 1952.
Carette (Jean-Pierre), 9 février 1917, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Hillairet (Marc), 21 juillet 1922, Maroc, B. E. d'arme. — 2 août 1952.
Morracchini (Jean), 12 novembre 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 17 octobre 1952.
Lecamp (André), 1er février 1926, Tunisie, C. A. T. 2 de comptabilité. — 25 octobre 1952.
Massicot (Ferdinand), 2 mai 1925, 3e région militaire, B. E. d'arme. — 29 octobre 1952.
Morel (Félicien), 14 avril 1920, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 29 octobre 1952.
Lecat (Raymond), 5 mai 1924, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 8 novembre 1952.
Pellenec (Jean-Louis), 24 juin 1919, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 8 novembre 1952.
Philibert (André-Charles), 12 février 1925, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 8 novembre 1952.
Taburet (André), 24 juillet 1925, 3e région militaire, B. E. d'arme. — 8 novembre 1952.
Le Bihan (Charles), 2 avril 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 15 novembre 1952.
Foulonneau (Albert), 10 août 1923, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 novembre 1952.
Kellener (Maurice), 24 septembre 1923, 10e région militaire, B. E. de comptabilité. — 25 novembre 1952.
Kerbrat (José-Robert), 2 juillet 1927, Maroc, B. S. d'arme. — 25 novembre 1952.
Ricoeur (Albert), 27 avril 1921, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 novembre 1952.
Zarate (Georges), 9 septembre 1925, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 novembre 1952.
Andarelli (Dominique), 28 décembre 1917, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 27 novembre 1952.
Brunat (Léon), 24 avril 1923, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 27 novembre 1952.
Goeller (Ernest), 7 août 1915, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 28 novembre 1952.
Le Dantec (Albert), 13 août 1924, 3e région militaire, B. E. d'arme. — 3 décembre 1952.
Antolini (Marcel), 18 juin 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 4 décembre 1952.
Hertweg (Auguste), 2 septembre 1917, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 5 décembre 1952.
Orieux (Jean), 28 septembre 1922, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 9 décembre 1952.
Devisme (Edmond), 20 novembre 1921, Maroc, B. E. de comptabilité. — 19 décembre 1952.
Etheve (Appolinaire), 20 juillet 1924, 5e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 20 décembre 1952.
Mercadier (Auguste), 16 février 1925, 1re région militaire, B. S. d'arme. — 20 décembre 1952.
Milhorat (Claude), 8 février 1925, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 22 décembre 1952.
Creux (Emile), 6 février 1915, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 23 décembre 1952.
Dupont (Claude), 25 novembre 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 23 décembre 1952.
Thomas (Julien), 11 juin 1924, 3e région militaire, B. E. d'arme. — 23 décembre 1952.
Verollet (Jean), 4 avril 1924, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 23 décembre 1952.
Blessemaille (Marcel), 14 octobre 1918, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 24 décembre 1952.
Maboux (Charles), 5 octobre 1921, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 19 février 1953 (méhariste).
Boye (Alassane), 20 mars 1925, 5e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Theil (Désiré-Aimé), 15 mai 1914, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
François (Paul), 15 juillet 1918, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Jouffroy (Charles), 21 août 1927, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Boivin (Claude), 29 juin 1927, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Skripnikoff (Raymond), 1er novembre 1925, 9e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bouis (Guy), 28 octobre 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lamy (Jules), 29 mars 1916, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Bodet (Marcel), 16 janvier 1931, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Dubernard (Gérard), 11 octobre 1931, 1re région militaire, C. A. T. 2/Trans. — N'a jamais servi.
Fortune (Alexandre), 18 mai 1931, 4e région militaire, C. A. T. 2/Trans. — N'a jamais servi.
Jacquot (André), 23 juin 1933, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Masseron (Raymond), 21 mai 1932, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Michaud (Jacques), 26 janvier 1933, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Raydelet (Jean), 5 avril 1933, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Schneider (Louis), 1er août 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme — N'a jamais servi.
Tougne (Jean), 8 mai 1935, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Yacono (Nicolas), 11 décembre 1934, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Sperber (René), 2 avril 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 15 septembre 1951.
Tanne (François), 19 juin 1930, 9e région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — 15 septembre 1951.
Royon-Lémée (Virgile), 10 juin 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 15 octobre 1951.
Mognot (Jean), 6 juillet 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 novembre 1951.
Thivent (Charles), 17 septembre 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 3 mars 1952.
Vitry (Raymond), 30 mai 1920, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 24 mars 1952.
Simonet (Louis), 19 décembre 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 28 avril 1952.
Simon (Paul), 20 février 1926, Tunisie, C. I. A. — 18 juin 1952.
Derand (Léopold), 26 mai 1920, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 25 juin 1952.
L'Yvonnet (Jean), 26 juin 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 de mécanicien autochars — 26 juin 1952.
Selves (René), 11 octobre 1928, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 juin 1952.
Vidaud (Fernand), 20 mai 1921, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 26 juin 1952.
Vil'afafila (Serge), 14 octobre 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 juin 1952.
Villemont (Serge), 11 mars 1923, Maroc, C. A. T. 1 d'arme. — 26 juin 1952.
Zamy (Jules), 12 avril 1920, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 juin 1952.
Neubert (André), 13 janvier 1928, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 30 juin 1952.
Royer (Eugène), 27 avril 1927, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 30 juin 1952.
Lequerre (Joseph), 24 mai 1920, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 2 juillet 1952.
Procot (Michel), 28 juillet 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 4 juillet 1952.
Benghi (Claude), 14 mars 1921, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 5 juillet 1952.
Pougary (Joseph), 22 novembre 1920, 1re région militaire, C. A. T. 2 de mécanicien auto-chars. — 8 juillet 1952.
Robert (Jacques), 4 mai 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 opérateur de cinéma. — 9 juillet 1952.
Mascarotti (Francis), 21 janvier 1930, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 11 juillet 1952.
Bars (Jean-Louis), 21 août 1922, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 12 juillet 1952.
Birrer (Lucien), 27 mai 1928, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 12 juillet 1952.
N'Diaye N'Gor, 11 février 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 12 juillet 1952.

Turinay (Gilbert), 4 février 1918, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 12 juillet 1952.
Gonzales (Julien), 16 février 1926, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 14 juillet 1952.
Cadoret (Jean), 2 août 1920, 1re région militaire, non certifié. — 16 juillet 1952.
Quarré (Emile), 5 janvier 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 16 juillet 1952.
Terrassier (Marc), 25 mars 1916, 10e région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — 18 juillet 1952.
Arnaud (Claude), 8 février 1931, 5e région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — 22 juillet 1952.
Constillères (Georges), 15 janvier 1929, Maroc, B. E. d'arme. — 22 juillet 1952.
Guibbert (René), 21 avril 1924, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 22 juillet 1952.
Illoz (Edouard), 11 décembre 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 juillet 1952.
Sanfurenne (René), 21 octobre 1924, 5e région militaire, C. A. T. 1 Trans. — 22 juillet 1952.
Tabard (Maurice), 3 mai 1929, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 22 juillet 1952.
Paquelet (Lucien), 13 septembre 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 23 juillet 1952.
Peretti (Antoine), 28 juillet 1921, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 23 juillet 1952.
Mairet (Armand), 23 février 1922, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juillet 1952.
Baudet (Pierre), 16 août 1930, Maroc, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 27 juillet 1952.
Lenard (André), 31 mai 1928, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1952.
Cavard (Marceau), 22 avril 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 27 juillet 1952.
Belobelle (Jules), 20 décembre 1930, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1952.
Deon (Marcel), 16 novembre 1920, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1952.
Derose (Bernard), 30 septembre 1928, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1952.
Desantis (Raymond), 1er août 1923, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1952.
Chambault (Anguiley), 5 juillet 1926, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — 27 juillet 1952.
Jouen (Paul), 27 février 1926, 3e région militaire, non certifié. — 27 juillet 1952.
Laux (Jean), 27 novembre 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 juillet 1952.
Kervegant (André), 28 juillet 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 1er août 1952.
Le Berre (André), 7 octobre 1923, T. O. A., B. E. d'arme. — 1er août 1952.
Angibaud (Maurice), 25 mai 1917, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Caumel (Maurice), 9 août 1923, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Ragen (Raymond), 24 décembre 1920, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Boareau (Raymond), 1er janvier 1925, 9e région militaire, non certifié. — 2 août 1952.
Lagny (André), 1er décembre 1919, 4e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Mulier (Léon), 18 avril 1930, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Richard (Georges), 17 octobre 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Salmon (Marcel), 4 novembre 1922, 10e région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — 2 août 1952.
Soire (Charles), 14 décembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Teslas (André), 2 octobre 1927, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Trellu (Pierre), 8 avril 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Uguen (Marcel), 11 septembre 1926, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Vandame (Maurice), 24 août 1928, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 août 1952.
Lagune (André), 6 janvier 1927, 4e région militaire, C. A. T. d'arme. — 4 août 1952.
Bignard (François), 25 décembre 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 5 août 1952.
Berrou (Jean), 21 mai 1920, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 12 août 1952.
Chambon (René), 2 mars 1921, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 12 août 1952.
Valgresy (Adolphe), 6 octobre 1920, Maroc, C. A. T. 1 d'arme. — 12 août 1952.

Barillet (Georges), 12 août 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 13 août 1952.
Cadet (Joseph), 13 janvier 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 13 août 1952.
Tollis (Gaston), 11 juillet 1925, 10e région militaire, B. E. d'arme, C. I. A. — 13 août 1952.
Taddei (Jean), 22 novembre 1920, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 16 août 1952.
Renout (Claude), 12 novembre 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 23 août 1952.
Pominati (Jacques), 1er janvier 1926, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 25 août 1952.
Simoes (Edouard), 4 août 1925, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 25 août 1952.
Broucke (Jean), 17 juin 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2/Trans. — 5 septembre 1952.
Charoy (Bernard), 19 juin 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 5 septembre 1952.
Moracchini (René), 27 novembre 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 5 septembre 1952.
Fourdin (Robert), 10 octobre 1925, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 10 septembre 1952.
Piancon (André), 29 mai 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, — 11 septembre 1952.
Blond (Marcel), 22 mai 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 15 septembre 1952.
Desgranges (Henri), 7 août 1923, 5e région militaire, non certifié. — 15 septembre 1952.
Durand (Elie), 22 avril 1925, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 15 septembre 1952.
Urien (Michel), 6 mai 1924, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 20 septembre 1952.
Carron (Roger), 27 septembre 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 septembre 1952.
Gilie (Urbain), 28 août 1924, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 septembre 1952.
Delorme (Arthur), 14 janvier 1922, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 1er octobre 1952.
Le Pomby (Marcel), 4 juin 1916, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 1er octobre 1952.
Masson (Roger), 7 novembre 1923, Tunisie, B. E. d'arme, B. C. S. — 1er octobre 1952.
Riey (Louis), 17 octobre 1925, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 1er octobre 1952.
Clere (Eugène), 4 août 1926, 10e région militaire, C. I. A. — 8 octobre 1952.
Dolin (Marcel), 17 juillet 1925, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 9 octobre 1952.
Diaune (Joseph), 15 janvier 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 10 octobre 1952.
Grégoire (René), 17 juillet 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, — 11 octobre 1952.
Royau (André), 17 juin 1927, Maroc, B. E. d'arme, B. C. S. — 11 octobre 1952.
Simon (Georges), 2 août 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 11 octobre 1952.
Tereau (Hubert), 2 novembre 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 octobre 1952.
Bohas (Alphonse), 10 septembre 1917, Maroc, non certifié. — 21 octobre 1952.
Botte (Jacques), 9 février 1926, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 21 octobre 1952.
Conan (Lucien), 30 novembre 1923, 10e région militaire, B. E. d'arme, B. C. S. — 22 octobre 1952.
Le Menlec (Paul), 29 décembre 1925, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 1er novembre 1952.
Poyet (René), 30 janvier 1924, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 5 novembre 1952.
Boissart (Jacques), 20 octobre 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 8 novembre 1952.
Leduc (Armand), 24 mai 1925, Maroc, B. E. d'arme, B. C. S. — 8 novembre 1952.
Vande Sompele (Léon), 5 décembre 1923, 10e région militaire, C. I. A. — 8 novembre 1952.
Marquiset (Paul), 3 mai 1926, 1re région militaire, 221/trans. — 15 novembre 1952.
Badstuber (Michel), 14 août 1927, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 18 novembre 1952.
Brousseau (Marcel), 15 février 1923, Maroc, B. E. d'arme, B. C. S. — 18 novembre 1952.
Lecoche (Paul), 26 novembre 1924, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 18 novembre 1952.
Schaek (Pierre), 11 février 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A. — 18 novembre 1952.
Techer (Félix), 14 juin 1923, 9e région militaire, C. A. T. 1 d'infirmier. — 20 novembre 1952.
Musseta (Alphonse), 15 mars 1918, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 21 novembre 1952.

Dreux (Oscar), 3 mai 1921, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 novembre 1952.
Faur (Jean), 20 juin 1925, 5e région militaire, B. E. d'arme, C. I. A — 27 novembre 1952.
Huguet (Marius), 20 septembre 1926, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 27 novembre 1952.
Monier (Eugène), 3 novembre 1925, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 novembre 1952.
Terracher (Henri), 14 juillet 1.25, Maroc, C. I. A. — 27 novembre 1952.
Frizot (André), 12 avril 1920, 1re région militaire, C. A. T. 2/trans. — 28 novembre 1952.
Jacquin-(Camille), 9 août 1927, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme — 28 novembre 1952.
Driess (Henri), 12 décembre 1917, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 5 décembre 1952.
Bienvenu (Fortuné), 22 septembre 1918, Maroc, C. A. T. 2 de mécanicien autos-chars. — 13 décembre 1952.
Casier (Jules), 18 janvier 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 de mécanicien autos-chars. — 13 décembre 1952.
Lacave (Victor), 1er janvier 1920, 10e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 13 décembre 1952.
Longin (Jean), 12 avril 1926, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 13 décembre 1952.
Mognot (Maurice), 4 avril 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 15 décembre 1952.
Albert (Yves), 9 novembre 1934, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Moutoussamy Taillame (Lucien), 26 janvier 1926, 10e région militaire, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Sanson (Auguste), 6 mars 1927, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Le Borgne (Roger), 11 mai 1926, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bilies (Horace), 28 mars 1.26, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme et de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Pierre (André), 6 septembre 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Le Baot (Raymond), 24 août 1922, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Phaeton (Albert), 16 novembre 1920, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Touachi Bachir, 2 décembre 1929, 1e région militaire, C. A. T. 2/trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Ryser (Aimé), 12 octobre 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
N'Guyen Van Ngoc (Paulus), 20 août 1918, 9e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Xavier (Joseph), 17 juin 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

B. — Clairons.

HOMMES DE TROUPE

Caporal-chef.

Gyumard (Lucien), 4 février 1930, T. O. A

Soldats.

Brochard (Lionel), 11 juin 1926, 1re région militaire.
Moreau (Henri), 4 août 1929, T. O. A.

C. — Spécialistes blindés coloniaux.

Adjudant-chef.

Campagne (Georges-Louis), 20 juin 1914, T. O. A., B. S. auto. — 19 juin 1952.

Sergents.

Tagnon (Michel), 21 avril 1930, T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité. — 6 mai 1951.
Pages (Jean), 20 mars 1920, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 7 octobre 1952.
L'Hostis (Jean-François), 16 juin 1924, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 25 octobre 1952.
Lozach (Sébastien), 4 septembre 1928, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 25 octobre 1952.
Pierre (Christian), 21 juin 1926, T. O. A., B. E. de l'arme blindée, C. I. A. — 16 décembre 1952.
Freudemann (Jean), 27 mars 1923, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Jegou (Yves), 14 avril 1927, T. O. A., 251 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

D. — Télégraphistes coloniaux.

Adjudants-chefs.

Baudu (René), 15 février 1923, 1re région militaire, B. C. S. de technique fil. — 13 août 1952.
Gouineau (Donatien), 18 septembre 1915, T. O. A., B. E. chiffreur d'état-major. — 19 septembre 1952.

Adjudant.

Cezard (Camille), 4 août 1914, 9e région militaire, B. S. d'exploitation radio, C. I. A. — 25 septembre 1951.

Sergents-chefs.

Ravalet (Claude), 1er août 1925, 1re région militaire, B. E. d'exploitation radio (écoles). — 22 février 1952.
Pollet (Georges), 14 septembre 1927, 5e région militaire, B. S. d'exploitation radio, C. I. A. — 21 juin 1952.
Le Nours (Léon), 30 novembre 1924, 9e région militaire, 212/T, C. A. T. 2/trans. — 15 septembre 1952.
Girard (Emmanuel), 14 juillet 1923, 9e région militaire, 251/T, C. A. T. 2/trans, C. I. A. — 20 septembre 1952.
Viard (André), 18 avril 1925, 5e région militaire, B. E. de technique fil, C. I. A. — 20 septembre 1952.
Mottin (Albert), 20 décembre 1927, 4e région militaire (écoles), B. E. de centre de transmissions, B. C. S. — I. C. Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Chaignolleau (Maurice), 28 novembre 1924, Tunisie, 201/T, C. A. T. 2/trans. Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Boulet (Jules), 14 août 1925, 9e région militaire, B. E. d'exploitation radio, C. I. A. — 24 décembre 1950.
Relange (Georges), 24 février 1927, 5e région militaire, B. E. de centre de transmission, C. I. A. — 21 juin 1952.
Cherrier (Jacques), 12 avril 1925, 5e région militaire, 261/T, C. A. T. 2/trans. — 26 juin 1952.
Chagnon (Jacques), 5 juillet 1926, 9e région militaire, 221/T, C. A. T. 2/trans. — 27 juillet 1952.
Goas (Pierre), 16 octobre 1929, T. O. A., 251/T, C. A. T. 2/trans., C. I. A. — 10 septembre 1952.
Thimon (Raphaël), 24 octobre 1929, 4e région militaire (écoles), 261/T, C. A. T. 2/trans, C. I. A. — 8 octobre 1952.
Baldassari (Pierre), 25 octobre 1928, 1re région militaire, 251/T, C. A. T. 2/trans, C. I. A. — 9 octobre 1952.
Pagenelle (Serge), 8 juillet 1929, 5e région militaire, 212/T, C. A. T. 2/trans. — 29 octobre 1952.
Fratacci (François), 29 janvier 1929, 5e région militaire, 252/T, C. A. T. 2/trans. Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Maleix (Marcel), 20 juillet 1931, 1re région militaire, 252/T, C. A. T. 2/trans. Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bonneau (Roger), 27 février 1930, 5e région militaire, 252/T, C. A. T. 2/trans. Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
De Faultrier (Lionel), 20 novembre 1930, 5e région militaire, 252/T, C. A. T. 2 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Populo (Innocent), 4 janvier 1930, 1e région militaire, 252/T, C. A. T. 2 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

E. — Artillerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Hoareau (Louis), 26 septembre 1909, 5e région militaire, B. S. d'arme. — 18 janvier 1919.
Chaplain (René), 4 décembre 1916, 3e région militaire, B. E. d'arme. — 8 novembre 1952.
Hansler (Georges), 27 mai 1918, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 8 novembre 1952.
Remy (Robert), 10 juin 1919, Maroc, B. E. de comptabilité. — 23 décembre 1952.

Adjudants.

Redin (Gaston), 21 juin 1916, 5e région militaire, B. E. d'arme. — 8 mars 1952.
Laparcerie (René), 29 juin 1923, 6e région militaire, B. S. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Banon (Juan), 28 juin 1915, T. O. A., B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Segalini (Jacques), 6 juin 1928, Maroc, B. E. de détection électromagnétique. — 20 décembre 1950.
Iliix (Victor), 22 juillet 1920, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 14 janvier 1951.

(*Supplément.*)

Abaltain (Hilert), 24 janvier 1916, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 28 avril 1952.
Simoni (André), 5 mars 1917, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 18 juin 1952.
Gairaud (Georges), 2 novembre 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 19 juin 1952.
Morvan (François), 28 septembre 1919, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 21 juin 1952.
Palaille (Georges), 5 mars 1923, 6e région militaire, B. S. d'arme. — 21 juin 1952.
Michelot (Paul), 1er août 1921, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juin 1952.
Nicolas (Joseph), 1er février 1921, Tunisie, B. S. d'arme. — 25 juin 1952.
Joachim (André), 11 janvier 1921, 3e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 5 juillet 1952.
Oger (Paul), 21 mars 1923, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 5 juillet 1952.
Yado (Roger), 11 janvier 1926, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Corre (François), 3 septembre 1916, 6e région militaire, C. A. T. 2 auto. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis.

Duchemann (Geoges), 3 juin 1933, 9e région militaire, C. A. T. 2 du matériel optique. — N'a jamais servi.
Greve (Guy), 18 mars 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — N'a jamais servi.
Tomasso (Michel), 5 janvier 1932, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Lemoine (Adrien), 12 avril 1916, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 7 septembre 1950.
Colonna (Sylvestre), 27 avril 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 23 juillet 1951.
Ble (Paul), 17 octobre 1928, Maroc, C. A. T. 2 de mécanicien d'artillerie. — 5 juillet 1952.
Loisel (Michel), 5 mai 1928, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 10 octobre 1952.
Robin (Pierre), 11 février 1928, 1re région militaire, B. E. d'arme, B. E. de comptabilité. — 10 octobre 1952.
Monnier (Eugène), 26 octobre 1925, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 11 octobre 1952.
Pele (Charles), 24 novembre 1924, 3e région militaire, C. A. T. 2 des transmissions. — 25 octobre 1952.
Person (Albert), 24 septembre 1927, 5e région militaire, B. E. d'arme. — 9 novembre 1952.
Amory (Ernest), 19 mai 1928, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 15 novembre 1952.
Gojard (Raymond), 15 décembre 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 des transmissions. — 5 décembre 1952.
Chatelain (Pierre), 29 juin 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 10 décembre 1952.
Boree (Jean), 27 avril 1923, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 16 décembre 1952.
Collignon (André), 4 septembre 1929, Maroc, C. A. T. 1 d'arme. — 16 décembre 1952.
Domine (Robert), 22 novembre 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 16 décembre 1952.
Bert (Paul), 25 janvier 1929, 6e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'arme. — 19 mai 1953.
Boiseau (André), 16 mars 1925, 6e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'arme. — 4 juin 1953.
Valentin (André), 29 juillet 1929, 6e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'arme. — 8 juin 1953.
Segalen (Pierre), 13 septembre 1925, 6e région militaire, B. E. d'arme. — 8 juillet 1953.
Boulas (René), 29 juillet 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée. — 16 juillet 1953.
Simonet (Serge), 7 août 1927, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 21 juillet 1953.
N'Diaye Samba, 10 août 1920, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 22 juillet 1953.
Boissie (Jean), 26 juin 1925, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juillet 1953.
Le Bihan (François), 14 juin 1930, 3e région militaire, 251 trans. — 25 juillet 1953.
Robert (Paul), 1er juin 1926, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juillet 1953.
Tessier (Robert), 26 décembre 1930, 1re région militaire, 211 trans. — 25 juillet 1953.
Guillot (Eugène), 6 octobre 1921, 6e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'arme. — 26 juillet 1953.
Horel (Albert), 7 juillet 1925, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 27 juillet 1953.
Even (André), 28 juillet 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 31 juillet 1953.
Guele (René), 28 juin 1930, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 31 juillet 1953.
Beauce (André), 7 septembre 1924, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 1er août 1953.
Leger (Emile), 6 mars 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 4 août 1953.
Jacot (Léon), 19 mars 1931, T. O. A., C. A. T. 2 auto. — 16 août 1953.
Lejuste (Lucien), 6 mars 1925, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 17 août 1953.
Le Moan (Jacques), 16 juillet 1922, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 18 août 1953.
Deval (Marcel), 30 septembre 1925, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 21 août 1953.
Jacopin (Pierre), 23 mars 1929, T. O. A., B. E. d'arme. — 23 août 1953.
M'Bengue Abdoulaye, 18 novembre 1920, 3e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 23 août 1953.
Daoudal (Roger), 14 juin 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 24 août 1953.
Floch (Désiré), 28 novembre 1925, 3e région militaire, B. E. d'arme. — 24 août 1953.
Desimoni (Roger), 15 février 1927, Maroc, C. A. T. 2 d'engins blindés. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Gaudinot (Simon), 6 juin 1922, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Tambo (Florentin), 18 juin 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

F. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Cudennec (Louis), 30 novembre 1912, 1re région militaire, B. S. de comptabilité. — 17 septembre 1952.

Adjudants.

Begue (Armand), 6 février 1914, 9e région militaire, B. E. de comptabilité. — 13 mars 1952.
Charlot (Sydney), 22 janvier 1916, 1re région militaire, B. S. de comptabilité. — 8 novembre 1952.

Maréchaux des logis.

Jean de Dieu (Georges), 8e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 15 janvier 1953.
Lurvel (Antoine), 5 février 1930, 9e région militaire, B. E. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

AUTOS CHARS

Adjudants-chefs.

Ogoreck (Jean), 21 juin 1920, 9e région militaire, B. E. auto, — 28 mai 1952.
Helmeringer (Roger), 31 juillet 1919, 1re région militaire, B. E. auto. — 27 mai 1952.

Maréchaux des logis chefs.

Amar (Robert), 1 juillet 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 auto. — 8 juin 1950.
Piat (Roger), 11 décembre 1925, 9e région militaire, B. E. auto. — 20 décembre 1951.
Paio (Joanny), 31 août 1925, 9e région militaire, B. E. auto. — 8 mars 1952.
Roblot-Coulanges (Marie), 3 avril 1914, 1re région militaire, B. E. auto. — 6 avril 1952.
Roulier (Edward-Pierre), 14 août 1927, T. O. A., B. E. auto. — 18 juin 1952.

Maréchaux des logis.

Monjotin (Georges), 21 septembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Lamache (Albert), 28 novembre 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Boulanger (Pierre), 24 août 1926, 3e région militaire (écoles), C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Gac (André), 1er novembre 1924, T. O. A., C. A. T. 2 auto. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchaux des logis-majors.

Ferrari (François), 16 février 1915, 9e région militaire, B. E. d'armurier. — 28 février 1952.
Cunin (Henri), 24 février 1913, 5e région militaire, B. S. d'électromécanicien. — 27 août 1952.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Maréchaux des logis.

Robin (Jean), 28 novembre 1933, 8e région militaire, C. A. T. 2 d'armurier. — N'a jamais servi.
Rigole (Jacques), 28 mai 1929, 9e région militaire, B. E. d'artificier. — 6 avril 1952.
Fossier (René), 7 janvier 1928, 8e région militaire, B. E. d'artificier. — 28 avril 1952.
Dancert (Roger), 12 juillet 1929, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'armurier. — 14 juin 1952.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchaux des logis.

Izeros (Théodore), 28 avril 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'ajusteur-serrurier. — 8 mars 1952.
Turmelle (Jean), 9 février 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 de menuisier. — 29 mai 1952.
Radziejwoski (Victor), 13 juillet 1929, 1re région militaire, C. A. T. 2 de fraiseur. — 21 juin 1952.
Sarthou (Pierre), 18 novembre 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 de charpentier. — 27 juillet 1952.
Menou (Roger), 19 mai 1927, 3e région militaire, C. A. T. 2, chaudronnier, tôlier, soudeur. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

TRANSMISSIONS

Adjudant-chef.

Verdier (Daniel), 7 mars 1916, 5e région militaire, B. S. des transmissions. — 8 novembre 1952

Maréchal des logis-major.

Malizard (Jean), 29 décembre 1912, 9e région militaire, B. E. des transmissions. — 15 janvier 1953.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Bussy (Amédée), 7 août 1908, 10e région militaire, B. S. de conducteur de travaux. — 9 mars 1952.
Mariani (Julien), 21 octobre 1912, 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux. — 21 avril 1952.
Grisoni (Antoine), 9 mai 1920, 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux. — 28 avril 1952.
Sable (Marcel), 16 janvier 1915, 8e région militaire, B. S. de conducteur de travaux. — 4 août 1952.
Savelli (Etienne), 13 mai 1918, 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux — 18 août 1952.

Adjudant.

Vincent (Jean), 23 août 1911, 1re région militaire, B. E. de surveillant de travaux. — 25 mars 1952.

Maréchal des logis chef.

Alison (Fernand), 1 janvier 1926, 1e région militaire, B. E. de surveillant de travaux. — 2 août 1952.

Maréchaux des logis.

Aumis (Fernand), 22 mai 1915, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'électricien. — 31 mars 1951.
Lamarre (Roland), 8 décembre 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'engins mécaniques. — 21 mai 1952.
Sanbot (Jean), 7 novembre 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'engins mécaniques. — 21 mai 1952.

G. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudants-chefs.

Audrain (Jean-Marie), 24 janvier 1911, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — 2 septembre 1950.
Fontana (Don-Ange), 17 août 1908, Maroc, B. E. de comptabilité. — 8 septembre 1950.
Claraz (Louis), 10 mai 1911, Maroc, B. S. de comptabilité — 16 octobre 1950.
Romeuf (Robert), 6 octobre 1909, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 22 juillet 1951.
Bontempi (Joseph), 7 mars 1915, Maroc, B. S. de comptabilité. — 26 mai 1952.

Adjudants.

Danet (Léon), 9 novembre 1919, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 10 octobre 1950.
Panier (Maurice), 7 mai 1917, 10e région militaire, B. S. de comptabilité. — 24 février 1951.
Ronfort (René), 21 décembre 1919, 5e région militaire, B. S. de comptabilité. — 29 mars 1951.
Lebrun (Paul), 5 août 1917, 1re région militaire, B. S. de comptabilité. — 23 septembre 1951.
Clement (Joseph), 19 décembre 1923, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 31 octobre 1951.

Sergent-major et sergent-chef.

Laliron (Joseph), 26 février 1921, Maroc, C. A. T. 2 de comptabilité. — 24 octobre 1950.
Sabate (René), 16 juin 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 28 novembre 1951.

Sergent.

Lafont (Jean), 15 avril 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 22 juillet 1952.

H. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Rousseau (Adalbert), 29 janvier 1911, 9e région militaire, B. S. de chancellerie. — 11 février 1950.
Cantin (Guy), 12 juin 1917, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Adjudants.

Marchi (Bernard), 6 juillet 1920, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 24 mai 1950.
Bernard (Jean-Marie), 23 janvier 1921, 1re région militaire, B. E. de chancellerie. — 7 mai 1951.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Balthazar (Louis), 4 août 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie. — 31 janvier 1951.
Fages (Armand), 11 juin 1916, 9e région militaire, B. E. de chancellerie. — 3 mai 1951.
Gabriel, dit Issa (Jean), 2 août 1921, 9e région militaire, B. E. de chancellerie. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Sainte-Foie (Camille), 28 septembre 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie. — 11 février 1952.
Tailliez (Francis), 18 février 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

I. — **Intendance coloniale.**

Adjudants-chefs.

Emons (Robert), 14 juillet 1911, 9e région militaire, B. E. Bureaux. 6 mars 1953.
Lafay (Henri), 24 mars 1915, 1re région militaire, B. E. bureaux. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Johnson (Vincent), 6 novembre 1917, 9e région militaire, C. A. T. 2 exploitation. — 28 avril 1952.
Londeix (Pierre), 30 avril 1916, 1re région militaire, B. S. exploitation. — 1er octobre 1952.
Le Petit (Albert), 25 novembre 1926, 1re région militaire, B. E. bureaux. — 22 février 1953.
Bizanet (Lucien), 16 mai 1916, 7e région militaire, B. E. bureaux. — 4 mars 1953.
Nyd (Roger-René), 25 juin 1923, T. O. A., B. E. exploitation. — 4 mars 1953
Sylvestre (Joseph), 3 octobre 1918, 2e région militaire, B. E. exploitation. — 18 mars 1953.
Chong-Wa (Paulin), 31 août 1920, 1re région militaire, B. E. bureaux. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Derbre (Robert), 2 novembre 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.
Engrand (Gilbert), 9 août 1927, 9e région militaire, B. E. exploitation. — 6 octobre 1952.

Hurlard (Etienne), 26 mai 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux. — 9 février 1953.
Bellegarde (Alexandre), 20 mai 1921, 9e région militaire, B. E. bureaux. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Vignaux (Jean), 7 décembre 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 exploitation. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

TAILLEURS

Sergent-chef.

Ferrouillat (Raymond), 11 novembre 1907, 10e région militaire, brevet de maître ouvrier spécialiste tailleur. — 22 décembre 1950.

HOMMES DE TROUPE

Caporaux.

Beherec (Lucien), 12 mai 1931, 3e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Bichon (Claude), 3 juin 1933, 3e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Carre (Jacques), 23 janvier 1932, 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Cassou (Gérard), 5 avril 1931, 9e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Schumacher (François), 24 avril 1933, 9e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.

CORDONNIERS

Sergent-major.

Sansonetti (Jean-Baptiste), 7 février 1912, Maroc, brevet de maître ouvrier cordonnier. — 7 juin 1950.

HOMME DE TROUPE

Caporal.

Nivaggioli (Antoine), 7 juillet 1928, 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier. — 25 avril 1951.

J. — Service de santé colonial.

Adjudants-chefs.

Debarge (Francis), 25 avril 1911, 9e région militaire, B. S. d'infirmier. — 19 mai 1952.
Le Coz (Hervé), 29 août 1909, 9e région militaire, B. S. d'infirmier. — 13 octobre 1952 (écoles) (date fictive).

Adjudants.

Cayrey (Léon), 27 septembre 1919, 1re région militaire, B. S. de secrétaire comptable. — 23 mai 1952.
Poirson (André), 3 avril 1920, T. O. A., B. E. d'infirmier. — 12 août 1952.
Payot (Pierre), 9 septembre 1916, 1re région militaire, B. S. de secrétaire comptable. — 17 octobre 1952.

Sergents-majors et sergent-chef.

Garnier (Albert), 5 janvier 1925, 9e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'infirmier. — 6 octobre 1952.
Diop Saliou, 10 mars 1915, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 16 novembre 1952.
Faup (Jean), 26 mars 1914, 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier. — 30 décembre 1952.
Guillou (Pierre), 15 septembre 1922, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 23 mars 1953.
Compagnon (Charles), 6 décembre 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Lefebvre (Jacques), 21 juillet 1930, 9e région militaire, B. E. de matériel radiologique. — 2 août 1952.
Thomas (André), 9 avril 1925, 9e région militaire, B. E. de matériel radiologique. — 31 août 1952.
Chaillon (Robert), 27 mars 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 4 mars 1953.
Vallée (René), 22 mars 1922, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 4 mars 1953.
Gris (Paul), 18 août 1930, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 13 mars 1953.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 54-221 du 2 mars 1954 portant répartition, par service et par chapitre, de crédits provisionnels applicables aux dépenses du budget de l'éducation nationale pour le mois de mars 1954.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 54-217 du 2 mars 1954 portant ouverture de crédits provisionnels sur l'exercice 1954 au titre du ministère de l'éducation nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre de l'éducation nationale est autorisé à disposer, pour le mois de mars 1954, au titre des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, imputables sur le budget général, de crédits provisionnels s'élevant à la somme de 25.484.563.000 F, répartis par service et par chapitre conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Tableau, par service et par chapitre, des crédits provisionnels accordés sur l'exercice 1954 pour les mois de janvier et février.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Milliers de francs
	Education nationale.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1re *partie.* — *Personnel.* — *Rémunérations d'activité.*	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	46.351
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	6.562
31-03	Personnel du compte spécial d'achats et cessions des matériels des établissements relevant de l'éducation nationale	9.166
31-11	Universités. — Observatoires et institut de physique du globe. — Rémunérations principales	272.611
31-12	Université et observatoires. — Indemnités et allocations diverses	26.962
31-13	Ecoles normales supérieures. — Rémunérations principales	23.358
31-14	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Institut de France. — Académie de médecine. — Rémunérations principales.	36.111

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Millière de francs.
31-15	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Ecoles normales supérieures. — Institut de France. — Académie de médecine. — Indemnités et allocations diverses..	7.585
31-16	Enseignement supérieur. — Personnels techniques. — Rémunérations principales.....	25.820
31-21	Lycées et collèges. — Rémunérations principales	2.102.884
31-22	Lycées et collèges. — Indemnités et allocations diverses	»
31-31	Ecoles normales primaires. — Rémunérations principales	270.124
31-32	Ecoles normales primaires. — Indemnités et allocations diverses	»
31-34	Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales	7.350.018
31-35	Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités et allocations diverses	»
31-37	Ecoles nationales de perfectionnement. — Rémunérations principales	8.729
31-38	Ecoles nationales de perfectionnement. — Indemnités et allocations diverses	751
31-39	Ecoles nationales de la batellerie. — Rémunérations principales	706
31-41	Conservatoire national des arts et métiers. — Rémunérations principales	13.121
31-42	Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités et allocations diverses.....	1.048
31-43	Conservatoire national des arts et métiers. — Salaires du personnel ouvrier.....	1.886
31-44	Etablissements publics d'enseignement technique. — Rémunérations principales.....	1.317.713
31-45	Etablissements publics d'enseignement technique. — Indemnités et allocations diverses.	»
31-51	Jeunesse et sports. — Rémunérations principales	235.240
31-52	Jeunesse et sports. — Indemnités et allocations diverses	»
31-61	Bibliothèques. — Rémunérations principales..	45.040
31-62	Bibliothèques. — Indemnités et allocations diverses	1.181
31-63	Bibliothèques. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie.....	1.784
31-65	Archives de France. — Rémunérations principales	27.761
31-66	Archives de France. — Indemnités et allocations diverses	2.500
31-71	Inspection des arts et des lettres. — Rémunérations principales	1.178
31-72	Arts et lettres. — Enseignement artistique. — Rémunérations principales	12.735
31-73	Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais et manufacture nationale de Sèvres. — Rémunérations principales	13.406
31-74	Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	577
31-75	Arts et lettres. — Musées. — Rémunérations principales	23.500
31-76	Arts et lettres. — Conservatoires nationaux — Rémunérations principales.....	10.862
31-77	Arts et lettres. — Indemnités et allocations diverses	4.700
31-81	Architecture. — Rémunérations principales...	29.993
31-82	Architecture. — Indemnités et allocations diverses	1.911
31-83	Architecture. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie.....	2.247
31-91	Indemnités résidentielles.....	2.055.957
31-92	Services communs. — Inspection générale et administration académique. — Rémunérations principales.....	181.600
31-93	Services communs. — Inspection générale et administration académique. — Indemnités et allocations diverses.....	6.362
31-94	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions.	67
31-95	Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social.....	268.026
	Total pour la 1re partie.....	14.498.496

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Milliers de francs.
	2e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires.....	1.207.407
33-92	Prestations et versements facultatifs.....	16.574
	Total pour la 2e partie.....	1.223.981
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais.....	1.022
34-02	Administration centrale. — Matériel.....	8.388
34-03	Relations universitaires avec l'étranger et la France d'outre-mer. — Matériel et remboursement de frais.....	775
34-11	Enseignement supérieur. — Remboursement de frais.....	3.935
34-12	Enseignement supérieur. — Matériel.....	4.487
34-21	Enseignement du second degré. — Remboursement de frais.....	11.090
34-22	Enseignement du second degré. — Formation pédagogique du personnel.....	15.735
34-23	Enseignement du second degré. — Bibliothèques et matériel scolaire.....	9.917
34-31	Enseignement du premier degré. — Remboursement de frais.....	41.666
34-32	Enseignement du premier degré. — Matériel.	27.167
34-33	Ecoles nationales de perfectionnement. — Matériel	3.116
34-41	Enseignement technique. — Remboursement de frais.....	10.899
34-42	Enseignement technique. — Matériel.....	24.067
34-51	Jeunesse et sports. — Remboursement de frais	21.658
34-52	Jeunesse et sports. — Matériel.....	16.999
34-53	Contrôle médical des activités physiques et sportives. — Rééducation physique.....	4.059
34-61	Bibliothèques. — Remboursement de frais....	635
34-62	Bibliothèques. — Matériel.....	8.180
34-63	Archives de France. — Remboursement de frais	556
34-64	Archives de France. — Matériel.....	1.980
34-71	Arts et lettres. — Remboursement de frais...	2.301
34-72	Arts et lettres. Enseignement et production artistiques. — Matériel.....	15.921
34-73	Arts et lettres. — Musées. — Matériel.....	8.580
34-74	Arts et lettres. — Célébrations et commémorations officielles.....	Mémoire.
34-81	Architecture. — Remboursement de frais.....	6.954
34-82	Architecture. — Matériel.....	8.143
34-83	Service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat.....	Mémoire.
34-91	Dépenses de locations et de réquisitions.....	20.596
34-92	Achat et entretien du matériel automobile....	4.208
34-93	Remboursements à diverses administrations..	12.267
34-94	Hygiène scolaire et universitaire. — Remboursement de frais.....	20.168
34-95	Hygiène scolaire et universitaire. — Matériel.	9.600
34-96	Documentation	12.597
34-97	Entretien des élèves professeurs de l'enseignement	107.113
	Total pour la 4e partie.....	451.849

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Milliers de francs.
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-31	Ecoles nationales de perfectionnement. — Travaux d'entretien	792
35-41	Enseignement technique. — Travaux d'entretien	8.084
35-51	Jeunesse et sports. — Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations.	13.258
35-61	Bibliothèques. — Participation aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales	890
35-71	Arts et lettres. — Travaux de décoration	583
35-81	Monuments historiques. — Entretien. — Conservation et remise en état	320.231
35-82	Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration	329.909
35-83	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	19.066
35-84	Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Travaux	27.667
35-85	Dépenses de restauration et de rénovation du domaine national de Versailles	60.833
35-91	Protection des trésors artistiques et historiques nationaux	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	790.313
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.	
36-01	Centre national de la recherche scientifique	330.351
36-11	Universités et observatoires. — Subventions pour frais généraux. — Travaux d'entretien et de renouvellement du matériel	810.140
36-12	Subventions au palais de la Découverte, à la fondation nationale des sciences politiques et à la fondation Thiers	10.272
36-13	Subventions aux grands établissements d'enseignement supérieur et aux fondations de l'Institut de France	20.505
36-21	Enseignement du second degré. — Lycées. — Matériel	155.250
36-22	Enseignement du second degré. — Subventions aux établissements privés	5.831
36-41	Conservatoire national des arts et métiers. — Contribution aux dépenses de fonctionnement	3.564
36-42	Enseignement technique. — Subventions aux établissements publics	309.583
36-43	Subvention à l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique	23.417
36-44	Enseignement technique. — Subventions à divers établissements et instituts	21.075
36-45	Subventions en faveur des centres facultatifs d'orientation professionnelle	1.617
36-46	Enseignement technique. — Encouragement professionnel	76.860
36-51	Sports scolaires et universitaires. — Subventions	31.779
36-61	Bibliothèques. — Fonctionnement et encouragements divers	21.925
36-71	Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Subventions diverses	5.172
36-72	Arts et lettres. — Musées. — Subventions diverses	5.495
36-73	Arts et lettres. — Enseignement de la musique et de l'art dramatique. — Subventions	7.151
36-74	Théâtres nationaux	139.432
	Total pour la 6e partie	1.963.719
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-11	Application de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles aux élèves des écoles publiques d'enseignement technique et des centres d'apprentissage	2.667
37-91	Frais de justice et de réparations civiles	5.779
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	8.446
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.	
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	Mémoire.
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	15.458.196
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales	1.223.981
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	451.840
	5e partie. — Travaux d'entretien	790.313
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	1.963.719
	7e partie. — Dépenses diverses	8.446
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.
	Total pour le titre III	18.886.795
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3e partie. — Action éducative et culturelle.	
43-01	Subventions aux services de documentation et d'orientation scolaire et universitaire	4.466
43-02	Centre national de la recherche scientifique. — Expéditions scientifiques	4.167
43-03	Relations universitaires avec l'étranger et la France d'outre-mer. — Subventions	5.531
43-11	Enseignement supérieur. — Bourses. — Remboursement aux universités et aux facultés du montant des exonérations de droits accordées par l'Etat. — Participation de l'Etat aux dépenses d'impression des thèses de doctorat. — Prêts d'honneur	365.635
43-21	Enseignement du second degré. — Aide aux internats	31.250
43-31	Enseignement du premier degré. — Œuvres complémentaires de l'école	11.766
43-32	Ecoles nationales de perfectionnement. — Enfance inadaptée. — Entretien et trousseau des élèves	5.626

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Milliers de francs.
43-41	Enseignement technique. — Bourses et trousseaux	»
43-42	Enseignement technique. — Prix et récompenses	1.083
43-43	Enseignement technique. — Aide aux internats	3.925
43-44	Enseignement technique. — Prêts d'honneur.	2.482
43-51	Jeunesse et sports. — Etablissements d'enseignement. — Bourses	4.348
43-52	Jeunesse et sports. — Développement de l'éducation populaire et des activités éducatrices et culturelles dans les milieux du travail	20.946
43-53	Jeunesse et sports. — Développement des sports, des activités physiques dans les milieux du travail et des activités de plein air.	35.468
43-54	Activités de jeunesse. — Fonctionnement, équipement, formation de cadres	12.200
43-61	Bibliothèques. — Bourses	40
43-71	Arts et lettres. — Bourses	8.369
43-72	Arts et lettres. — Commandes artistiques et acquisitions d'œuvres d'art	5.498
43-73	Arts et lettres. — Spectacles. — Musique. — Lettres. — Subventions	25.420
43-81	Architecture. — Subventions diverses	5.018
43-91	Bourses nationales	»
43-93	Bourses de voyage	1.333
	Total pour la 3e partie	554.690
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
46-11	Œuvres sociales en faveur des étudiants	104.990
46-91	Assistance culturelle	7.516
	Total pour la 6e partie	112.506
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.	
47-11	Contribution de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants	14.078
47-51	Camps et colonies, maisons familiales de vacances, communautés d'enfants	45.000
47-91	Hygiène scolaire et universitaire. — Subventions	2.416
	Total pour la 7e partie	61.494
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.	
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	Mémoire.
	RECAPITULATION	
	3e partie. — Action éducative et culturelle	554.690
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	112.506
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance	61.494
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.
	Total pour le titre IV	728.690

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Milliers de francs.
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	5e partie. — Logement et urbanisme.	
55-80	Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Equipement	11.666
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
56-10	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	21.583
56-15	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement (plan quinquennal)	26.250
56-20	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement	166.000
56-21	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (loi de programme)	105.333
56-25	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (plan quinquennal)	88.333
56-40	Ecoles nationales et établissements d'enseignement technique. — Equipement	160.500
56-41	Ecoles nationales et établissements d'enseignement technique. — Equipement (loi de programme)	71.666
56-42	Centres d'apprentissage. — Equipement	302.666
56-43	Centres d'apprentissage. — Equipement (loi de programme)	110.500
56-45	Ecoles nationales et établissements d'enseignement technique. — Equipement (plan quinquennal)	27.500
56-46	Centres d'apprentissage. — Equipement (plan quinquennal)	103.833
56-50	Etablissements d'éducation physique et sportive. — Equipement	21.416
56-70	Manufactures nationales, mobilier national et écoles d'art nationales. — Equipement en matériel	Mémoire.
56-72	Musées nationaux. — Travaux d'équipement.	15.500
56-80	Monuments historiques. — Travaux d'équipement	116.117
56-82	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux d'équipement	54.500
56-90	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	3.000
	Total pour la 6e partie	1.397.997
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
57-60	Extension des archives nationales	Mémoire.
57-80	Construction d'immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat	70.000
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	70.000
	RÉCAPITULATION DU TITRE V	
	5e partie. — Logement et urbanisme	11.666
	6e partie. — Equipement culturel et social	1.397.997
	7e partie. — Equipements administratif et divers	70.000
	Total pour le titre V	1.479.663

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Milliers de francs.
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT	
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
66-10	Subvention d'équipement au centre national de la recherche scientifique	45.500
66-12	Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur	293.083
66-13	Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur (loi de programme)	56.083
66-15	Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur (plan quinquennal)	42.333
66-20	Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	150.333
66-21	Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat (loi de programme)	196.666
66-25	Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat (plan quinquennal)	293.500
66-30	Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré	2.300.000
66-31	Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré (loi de programme)	422.000
66-35	Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré (plan quinquennal)	278.083
66-40	Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique	62.417
66-41	Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique (loi de programme)	23.417
66-45	Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique (plan quinquennal)	18.333
66-50	Subventions d'équipement pour la jeunesse et les sports	150.750
66-60	Subventions d'équipement aux bibliothèques	17.083
66-70	Subventions d'équipement aux salles de spectacles, conservatoires et écoles de musique	5.833
66-72	Subventions d'équipement aux musées	4.667
66-90	Subventions d'équipement social	36.167
	Total pour la 6e partie	4.386.248
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
67-60	Subventions d'équipement aux archives départementales	3.167
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	3.167
	Total pour le titre VI	4.389.415
	Total pour l'éducation nationale	25.484.563

Décret n° 54-222 du 2 mars 1954 portant répartition, par service et par chapitre, de crédits provisoires applicables au budg. ¶ annexe des prestations familiales agricoles pour le mois de mars 1954.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 54-218 du 2 mars 1954 portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars 1954 au titre des dépenses des services civils imputables sur le budget annexe des prestations familiales agricoles,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre de l'agriculture est autorisé à disposer, pour le mois de mars 1954, au titre des dépenses imputables au budget annexe des prestations familiales agricoles, de crédits provisoires s'élevant à la somme de 8.440.981.000 F, répartis par service et par chapitre conformément à l'Etat A annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Etat A. — *Etat des crédits accordés en 1954 pour le mois de mars.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Milliers de francs.
	Personnel.	
1000	Services centraux. — Personnel	645
1010	Services extérieurs. — Personnel	7.434
1020	Fonctionnement de la commission supérieure et du budget annexe. — Personnel	280
1030	Fonctionnement de la section de vérification comptable. — Personnel	844
	Total (personnel)	9.203
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Services centraux. — Matériel	26
3010	Services extérieurs. — Matériel	3.019
3020	Frais de fonctionnement de la commission supérieure et du budget annexe	177
3030	Frais de fonctionnement de la section de vérification comptable	235
	Total (matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien)	3.457
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales versées aux salariés agricoles	5.204.750
4010	Prestations familiales versées aux non salariés agricoles	3.172.083
4020	Rémunérations accordées au titre de congé de naissance	5.625
	Total (charges sociales)	8.382.458
	Dépenses diverses.	
6000	Reversements et restitutions de droits indûment perçus	45.823
6010	Remises de mensualités	39
	Total (dépenses diverses)	45.863
	RÉCAPITULATION	
	Personnel	9.203
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.457
	Charges sociales	8.382.458
	Dépenses diverses	45.863
	Total pour les prestations familiales agricoles (dépenses)	8.440.981

Décret n° 54-223 du 2 mars 1954 fixant les indices applicables pour l'évaluation fiscale des stocks.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 40 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 complétant l'article 38 (§ 3) du code général des impôts;

Vu les articles 6 et 7 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Les indices dont l'application est prévue par les articles 6 et 7 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952, pour le calcul de la réduction à appliquer à l'évaluation des stocks en vertu de l'article 40 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952, déterminés par rapport à l'indice de base de l'année 1950, sont fixés conformément au tableau ci-après:

NATURE DES PRODUITS	INDICE
PRODUITS ALIMENTAIRES	
Pâtes alimentaires	1,35
Vins de Champagne	1,30
Bière, vins doux naturels	1,25
Café torréfié, chocolat, eaux-de-vie à appellation contrôlée, liqueurs	1,20
Beurre, conserves de viande, huile d'arachide, huile de soja, saucissons secs, sucre, vins de liqueurs, vins mousseux	1,10
Fromages, margarine, rhums et tafias	1,05
Vins à appellation contrôlée, vins ordinaires	1
Huile d'olive	0,95
Saindoux	0,85
Poivre	0,80
Tous autres produits alimentaires non dénommés ci-dessus	1,15
PRODUITS PÉTROLIERS	
Essence, gas oil	1,15
Huiles de graissage	1
Gaz butane, paraffine	0,95
Autres produits pétroliers	1,10
PRODUITS INDUSTRIELS	
Produits métallurgiques.	
Outillage agricole (y compris machines agricoles)	1,40
Produits demi-finis en métaux ferreux autres que ceux spécialement dénommés	1,35
Produits demi-finis en métaux non ferreux et alliages légers autres que ceux spécialement dénommés, robinetterie en bronze et laiton, pièces décolletées et matricées en laiton, machines-outils, matériel mécanique et pièces détachées, fours industriels, appareils de chauffage et de cuisine, articles de quincaillerie, de serrurerie	1,30
Matériel électrique, automobiles, pièces pour automobiles, cycles et avions, articles de ménage métalliques autres que ceux étamés ou galvanisés, articles de chaudronnerie industrielle, fûts métalliques et mobilier métallique	1,25
Articles de ménage galvanisés, boîtes et emballages métalliques, grillages, postes radioélectriques d'amateurs, produits demi-finis en cuivre	1,20
Tôles galvanisées	1,15
Produits demi-finis en étain	1,10
Produits demi-finis en plomb	1
Produits demi-finis en zinc	0,90
Matériaux de construction (non compris le bois) autres que ceux spécialement dénommés	1,30
Produits chimiques et parachimiques.	
Sulfate de cuivre et produits cuprifères pour l'agriculture à base de sulfate de cuivre, sulfate de potasse	1,50
Phosphore	1,45
Matières colorantes dérivées du goudron de houille, sels phosphoriques, soufre transformé à usage industriel ou agricole	1,40
Benzine, benzol, phénol, poudre à mouler aminoplaste sulfure de carbone, superphosphates, acide sulfurique	1,35
Nitrocellulose	1,30
Acétate de cellulose, alcool dénaturé, alums, extraits tannants végétaux, sulfate d'alumine	1,20
Acide chlorhydrique, chlore, gélatine, sulfate d'ammoniaque	1,15
Nitrate de chaux, polystyrène	1,10
Lithopone, pigments minéraux	1,05
Oxyde de plomb, peintures et vernis	1
Acétone, colle de caséine	0,95
Alcool butylique, stéarates et oléates	0,90
Blanc de zinc, oxyde de zinc	0,80
Tous autres produits chimiques et parachimiques non spécialement dénommés	1,25
Caoutchouc.	
Produits manufacturés en caoutchouc non spécialement dénommés, articles chaussants en caoutchouc	1,25
Pneumatiques	1,20
Corps gras industriels.	
Savon	0,95
Huiles concrètes	0,85
Pâte de neutralisation d'arachide	0,80
Suif	0,75
Textiles.	
Fil, ficelle et cordage en chanvre	1,35
Chapeaux en feutre de poil, fils de soie	1,25
Fil de rayonne, tissu de soie	1,20
Tissu de laine	1,10
Chapeaux en feutre de laine, fil de fibranne, fil de schappe, fil, ficelle et cordage en manille, fil et tissu de lin, tissu et sacs de jute	1,05
Cloches en feutre de laine, feutre foulé et tissé, fil et tissu de nylon, filé de jute, laine à tricoter, produits manufacturés en coton, tissu de schappe, toile métis	1
Fil à coudre en lin	0,95
Fil, ficelle et cordage en sisal, filé et tissu de coton, filé de laine, tissu de fibranne	0,90
Poils coupés	0,80
Cuirs et peaux.	
Pelleteries de lapin préparées ou confectionnées	1,15
Pelleteries d'importation préparées ou confectionnées, peaux d'ovin ou de caprin mégies	1,10
Pelleteries françaises (autres que celles de lapin) préparées ou confectionnées	1,05
Cuirs et peaux tannés, déchets de pelleteries	0,90
Bois.	
Produits manufacturés en liège	1,05
Produits manufacturés en bois, autres que les articles d'ameublement et de bimbeloterie	1,15
Papiers et cartons.	
Papiers en l'état, y compris papier sulfurisé et ouate de cellulose	1,50
Produits manufacturés en papier et carton, cartons, pellicules cellulosiques	1,25
Vieux papiers	0,85
Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie.	
Couverts en métal argenté, articles d'orfèvrerie en métal argenté ou fantaisie	1,30
Articles de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie autres que ceux spécialement dénommés	1,20
Diamants, pierres et perles, articles d'horlogerie	1,10
Divers.	
Abrasifs (meules)	1,40
Articles d'ameublement (finis)	1,35
Amiante (produits ouvrés)	1,30
Abrasifs (papiers), articles de vannerie, produits en verrerie et glaces	1,25
Articles de bureau, de sport, articles de tabletterie, y compris objets en matières plastiques, produits d'entretien, produits finis de parfumerie, produits pharmaceutiques autres que les antibiotiques	1,20
Abrasifs (toiles), articles chaussants autres que ceux en caoutchouc, articles de brosserie, chemiserie, corseterie, mercerie	1,10
Articles de bonneterie	1,05
Articles de lingerie, produits pharmaceutiques antibiotiques, vêtements confectionnés autres que ceux en laine, en coton, en rayonne ou en fourrure	1
Tous autres produits industriels non dénommés ci-dessus	1,15

Art. 2. — 1° En ce qui concerne les entreprises dont la valeur du stock indispensable est constituée par le prix de revient des produits existant à un inventaire dressé en 1951, ainsi que des entreprises dont le stock indispensable a été revisé à la clôture de l'exercice 1952 dans les conditions fixées à l'article 4-2 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952, l'indice afférent à chacun des produits compris dans ce stock est déterminé en divisant l'indice prévu pour ledit produit par l'article 1er ci-dessus par l'indice qui lui était assigné, pour 1951, en application de l'article 1er du décret n° 52-511 du 7 mai 1952.

2° En ce qui concerne les entreprises dont la valeur du stock indispensable est constituée par le prix de revient des produits existant à un inventaire dressé en 1952, ainsi que les entreprises dont le stock indispensable a été revisé à la clôture de l'exercice 1953 dans les conditions fixées à l'article 4-2 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952, l'indice afférent à chacun des produits compris dans ce stock est déterminé en divisant l'indice prévu pour ledit produit par l'article 1er ci-dessus par l'indice qui lui était assigné, pour 1952, en application de l'article 1er du décret n° 53-208 du 18 mars 1953.

Art. 3. — Les indices fixés à l'article 1er ci-dessus ou déterminés dans les conditions prévues à l'article 2 sont applicables aux exercices clos le 31 décembre 1953 ainsi qu'aux exercices arrêtés en 1954 à une date autre que le 31 décembre.

Art. 4. — Les indices fixés pour le calcul de la réduction à apporter à l'évaluation des stocks ne peuvent, en aucun cas, être utilisés pour un objet autre que celui prévu par le décret n° 52-510 du 7 mai 1952. Ils ne sauraient, notamment, être employés en vue de la revision ou de l'adaptation de prix ou valeurs résultant de contrats, de quelque nature qu'ils soient, comportant une clause d'ajustement à un indice économique quelconque.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Décret n° 54-224 du 2 mars 1954 fixant les conditions du report de la fraction de la décote ou de la dotation non utilisée en application des dispositions de l'article 14-1 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 40 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 complétant l'article 38-3 du code général des impôts;

Vu l'article 14-1 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952, complété par le décret n° 53-207 du 18 mars 1953,

Décrète:

Art. 1er. — En ce qui concerne les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la fraction de la décote ou de la dotation obligatoirement différée à la clôture de l'exercice 1951 qui, compte tenu des dispositions de l'article 14-1 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952, complété par le décret n° 53-207 du 18 mars 1953, restait inutilisée à la clôture de l'exercice 1952 peut être reportée sur l'exercice 1953 dans les conditions et limites prévues aux articles 2 et 3 ci-après.

Art. 2. — Lorsque la limite maxima de la réduction à la clôture de l'exercice 1953, calculée dans les conditions prévues aux articles 6 à 10 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952, est supérieure à la limite maxima de la réduction qui, en l'absence des dispositions de l'article 14-1 de ce décret, aurait pu être pratiquée, par application des articles 6 à 10 précités, à la clôture de l'exercice 1952, le complément de décote ou de dotation pouvant être constitué est égal à la différence entre ces deux limites, augmentée de la moitié de la fraction de la décote ou de la dotation restant inutilisée visée à l'article 1er.

Art. 3. — Lorsque la limite maxima de la réduction à la clôture de l'exercice 1953, calculée dans les conditions prévues aux articles 6 à 10 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952, est inférieure à la limite maxima de la réduction qui, en l'absence des dispositions de l'article 14-1 de ce décret, aurait pu être pratiquée, en application des articles 6 à 10 précités, à la clôture de l'exercice 1952, la fraction de la décote ou de la dotation restant inutilisée visée à l'article 1er peut être employée dans la limite de son montant à compenser la diminution de la réduction maxima.

Dans le cas où la fraction de la décote ou de la dotation restant inutilisée visée à l'article 1er excède le montant de cette diminution, le surplus peut, à concurrence de la moitié, servir à constituer un complément de décote ou de dotation.

Art. 4. — Lorsqu'une entreprise n'a pas, à la clôture de l'exercice 1952, effectué la totalité de la décote ou de la dotation à laquelle elle avait droit, compte tenu des dispositions de l'article 14-1 du décret n° 52-510 du 7 mai 1952, complété par le décret n° 53-207 du 18 mars 1953, la fraction de la décote ou de la dotation volontairement différée peut être ajoutée au complément de décote ou de dotation résultant de l'application des articles 2 et 3 (deuxième alinéa) ci-dessus.

Dans le cas visé à l'article 3 (premier alinéa), la fraction de la décote ou de la dotation volontairement différée peut servir à constituer un complément de décote ou de dotation, après compensation, s'il y a lieu, de la diminution de la réduction maxima dans la mesure où cette diminution n'est pas compensée par le report de la fraction de la décote ou de la dotation restant inutilisée visée à l'article 1er.

Art. 5. — Les dispositions des articles 1er à 4 ci-dessus sont applicables, dans les mêmes conditions, aux entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, en ce qui concerne ces entreprises, il est fait état, au lieu de chacun des exercices 1951, 1952 et 1953, respectivement, du dernier exercice clos avant le 1er octobre 1952, du dernier exercice clos entre le 30 septembre 1952 et le 1er octobre 1953 et du dernier exercice clos entre le 30 septembre 1953 et le 1er octobre 1954.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Emprunt à lots sans intérêt en vue de la construction de logements économiques de première nécessité.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la reconstruction et du logement et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier;

Vu le décret n° 53-701 du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction, et notamment son article 2;

Vu le décret n° 53-1181 du 2 décembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret n° 53-701 du 9 août 1953,

Arrêtent:

Art. 1er. — Indépendamment des modalités déterminées par le décret du 9 août 1953, les investissements prévus à l'article 1er de ce décret peuvent consister en souscriptions à un emprunt sans intérêt et à lots émis par le Crédit foncier de France, en vue de la construction de logements économiques de première nécessité.

Toutefois, ces souscriptions ne seront libératoires de l'obligation prévue à l'article 1er du décret du 9 août 1953 qu'à concurrence de 50 p. 100 du montant desdites souscriptions.

Art. 2. — Le directeur général des impôts, le directeur du Trésor au ministère des finances et des affaires économiques et le directeur général de l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le ministre de la reconstruction et du logement,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

CAMILLE BONNOMME.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Fixation de la date des élections aux commissions administratives paritaires du personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires, ensemble les textes postérieurs qui l'ont modifié ou complété;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1953 portant institution de commissions administratives paritaires dans le cadre général du personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires organisées dans le cadre général du personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer est fixée au 6 avril 1954.

Art. 2. — Le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE DEDAYE.

Regroupement des titres de l'emprunt 4 p. 100 émis en 1944 par la Compagnie lyonnaise d'électricité.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 30 novembre 1950, modifié et complété par le décret du 7 juillet 1951, simplifiant le service des titres assuré par la Caisse nationale de l'énergie;

Vu la lettre du 22 février 1954 de la Caisse nationale de l'énergie,

Arrête:

Art 1er. — La Caisse nationale de l'énergie est autorisée à procéder, à la date du 1er juin 1954, au regroupement des obligations de l'emprunt 4 p. 100 émis en 1944, par la Compagnie lyonnaise d'électricité.

Ces obligations cesseront de porter intérêt et ne donneront plus lieu à amortissement à partir du 1er juin 1954.

Art. 2. — Les obligations visées à l'article 1er seront remplacées par des obligations nouvelles émises par la Caisse nationale de l'énergie et intitulées:

« Caisse nationale de l'énergie 4 p. 100 juin 1954 (Lyonnaise d'électricité), emprunt provenant du regroupement, en 1954, de l'emprunt 4 p. 100 1944 de la Compagnie lyonnaise d'électricité, mis par la loi du 8 avril 1946 à la charge d'Électricité de France (service national ou de distribution) ».

Les nouvelles obligations seront créées soit sous la forme au porteur, soit sous la forme nominative, en coupures d'une valeur nominale de 10.000 F.

A titre d'appoint, il sera créé des coupures d'une valeur nominale de 5.000 F, qui ne seront délivrées que dans la mesure où elles seront strictement nécessaires pour permettre l'échange. Ces coupures d'appoint pourront, à toute époque, donner lieu à échange, nominal pour nominal, contre des coupures de 10.000 F.

Les coupures de 10.000 F, ainsi que les coupures d'appoint seront délivrées sans identité de numéros avec les obligations anciennes présentées au regroupement.

Les obligations nouvelles auront le même régime fiscal que les obligations qu'elles remplaceront, et bénéficieront des mêmes garanties.

Art. 3. — Les intérêts des nouvelles obligations seront payables annuellement le 1er décembre de chaque année, pour la période du 1er juin de l'année d'échéance au 31 mai de l'année suivante, et, pour la première fois, le 1er décembre 1954.

Art. 4. — Les nouvelles obligations seront amortissables en vingt ans au maximum, à partir du 1er juin 1954 suivant tableau d'amortissement qui figurera sur les titres et qui reproduira celui de l'emprunt échangé pour chacune des années 1955 à 1974 inclus;

Soit par remboursement au pair le 1er juin de chaque année et pour la première fois, le 1er juin 1955 au moyen de tirages au sort annuels;

Soit par rachat en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon.

Lors de chaque tirage au sort, le nombre d'obligations à amortir dans chaque catégorie de coupures sera déterminé en répartissant le montant nominal total à amortir proportionnellement au montant nominal des obligations de chaque catégorie de coupures effectivement en circulation. Le résultat du calcul sera arrondi à l'unité supérieure.

Les tirages au sort qui auront lieu au moins un mois avant la date fixée pour le remboursement, s'effectueront par tirage, dans chaque catégorie de coupures, d'un numéro d'une obligation non encore amortie; les titres seront appelés au remboursement à partir de ce numéro suivant la suite naturelle des nombres et compte tenu, s'il y a lieu, des obligations amorties ou rachetées antérieurement jusqu'à concurrence du nombre de titres à amortir.

Pour l'application de cette disposition, le numéro un est considéré comme succédant au numéro de la dernière obligation en circulation lors du tirage, et les coupures d'appoint qui auront été échangées contre des coupures de 10.000 F seront considérées comme amorties.

Art. 5. — Lorsque la Caisse nationale de l'énergie procédera à l'amortissement par voie de rachats en Bourse de tout ou partie des obligations à amortir à chaque échéance, cet amortissement portera indifféremment sur des coupures de 10.000 F et sur des coupures d'appoint, la valeur nominale globale des titres rachetés devant seule être prise en considération.

Art. 6. — La Caisse nationale de l'énergie aura la faculté de procéder, à toute époque, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des nouvelles obligations restant en circulation. Cet amortissement pourra être assuré soit par rachats en Bourse à des prix inférieurs au pair compte tenu de la fraction courue du coupon, soit au pair majoré des intérêts courus, par voie de tirages au sort complémentaires qui seront effectués dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus et qui donneront lieu à un préavis de trois mois minimum publié dans le *Journal officiel* de la République française.

Les coupures d'appoint pourront faire l'objet, à toute époque, d'un remboursement anticipé total spécial.

Le montant nominal des obligations amorties par anticipation sera imputé sur la ou les dernières annuités d'amortissement.

Art. 7. — Les nouvelles obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où le remboursement de leur montant nominal sera exigible. Toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date d'exigibilité; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

Art. 8. — Pour l'application de l'article 6 du décret du 30 novembre 1950, le prix d'émission des nouvelles obligations sera de 9.750 F par 10.000 F nominal.

Art. 9. — Seules les coupures de 10.000 F des nouvelles obligations seront cotées en Bourse. Toutefois, les coupures d'appoint pourront également être livrées par les vendeurs; elles seront alors remises par l'intermédiaire chargé de l'ordre d'achat à la Caisse nationale de l'énergie qui sera tenue, sauf s'il s'agit de titres rachetés en vue de l'amortissement, de lui délivrer des coupures de 10.000 F pour un montant nominal égal à celui des coupures déposées.

Les anciennes obligations qui pourront, à titre transitoire, continuer à être cotées en Bourse, devront être rayées de la cote le 1er décembre 1954 au plus tard.

Art. 10. — Les dépôts des titres à échanger seront reçus, sans frais pour les porteurs, à partir du 1er juin 1954 aux établissements de crédit habilités par la Caisse nationale de l'énergie. Les titres à échanger devront être déposés après règlement de tous intérêts mis en payement à la date du 1er juin 1954.

Art. 11. — Le droit à un tirage sur les nouvelles obligations ne pourra être revendiqué que par les détenteurs des titres soumis au regroupement qui auront déposé ces titres en vue de l'échange deux mois au moins avant la date fixée pour le remboursement afférent à ce tirage.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du Trésor,
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 9 février 1954, M. Ruby (Alain), secrétaire d'administration de 1re classe (2e échelon) à l'administration centrale du ministère des affaires économiques, est élevé à l'échelon supérieur de son grade à compter du 21 décembre 1953.

Tableau d'avancement de classe des agents supérieurs de l'administration centrale des finances et de l'office des changes pour l'année 1953.

I. — *Agents supérieurs de 2e classe proposés pour la 1re classe.*

M. Fontenaille (Louis), direction de l'Imprimerie nationale.

M. Lhomme (Jean), service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor public.

M. Castel (Claude).

Approuvé:

Paris, le 10 février 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE DEDAYE

PROMOTION (OFFICE DES CHANGES)

Par arrêté du 10 février 1954, M. Castel (Claude), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, à l'office des changes, est, à compter du 1er janvier 1953, promu à la 1re classe, 1er échelon, de son grade.

PROMOTIONS (ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES)

Par arrêté du 10 février 1954, sont promus à la 1re classe, 1er échelon, de leur grade les agents supérieurs de 2e classe à l'administration centrale du ministère des finances dont les noms suivent:

M. Fontenaille (Louis), Imprimerie nationale, à compter du 1er janvier 1953.

M. Lhomme (Jean), contentieux, à compter du 28 juin 1953.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 24 février 1954 nommant un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 24 février 1954, M. Capitant, professeur titulaire à titre personnel à la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire de législation criminelle et procédure criminelle de cette faculté (dernier titulaire: M. Hugueney, retraité), à compter du 1er octobre 1953.

Décret du 25 février 1954 modifiant le décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du Conservatoire national des arts et metiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 32 de la loi de finances du 13 avril 1900 investissant le Conservatoire national des arts et métiers de la personnalité civile;

Vu le décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du Conservatoire national des arts et métiers;

Le conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret du 22 mai 1920 susvisé est modifié comme suit:

« *Art.* 4. — Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président, en principe une fois par mois. »

Art. 2. — L'article 14 du décret du 22 mai 1920 susvisé est modifié comme suit:

« *Art.* 14. — Le conseil de perfectionnement du conservatoire se compose:

« 1° Des professeurs des cours et du directeur du laboratoire d'essais;

« 2° De membres nommés pour une période de quatre ans par le ministre de l'éducation nationale et choisis: trois dans le conseil d'administration et, dans la limite de vingt, parmi des personnalités appartenant au Parlement, aux corps savants, aux services publics, au commerce, à l'industrie, ou qualifiés par leur compétence ou les services rendus au conservatoire ».

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

ANDRÉ MARIE.

Décret du 25 février 1954 portant approbation d'une disposition statutaire par application de l'article 99, 3e paragraphe, de la loi du 19 octobre 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut des fonctionnaires (art. 99, § 3);

Vu l'instruction n° 3 pour application des dispositions de la loi du 19 octobre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé la disposition statutaire insérée à l'article 17 des statuts de l'association française pour le développement des méthodes actives d'éducation par les techniques industrielles ainsi conçue:

« La nomination à l'emploi d'instructeur général au centre technico-pédagogique de Grigny est prononcée avec l'approbation du Gouvernement. »

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

ANDRÉ MARIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

PIERRE JULY.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 24 février 1954 portant fixation du taux de perception de la taxe de séjour dans la station de tourisme de Grenoble (Isère).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi modifiée du 24 septembre 1919 portant création des stations hydrominérales, climatiques et de tourisme et établissant des taxes spéciales dans lesdites stations, ensemble le décret du 22 février 1923 classant la ville de Grenoble (Isère) parmi les stations de tourisme et instituant dans cette station une chambre d'industrie touristique;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 4 mai 1920 modifié, et notamment par le décret du 30 mai 1923;

Vu la loi du 3 avril 1942;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 fixant les tarifs minimum et maximum de la taxe de séjour;

Vu les délibérations du conseil municipal de Grenoble en date des 30 mai 1952 et 26 avril 1953;

Vu les délibérations de la chambre d'industrie touristique de Grenoble en date des 2 avril 1952 et 24 juillet 1953;

Vu les procès-verbaux d'enquêtes, ensemble l'avis du commissaire enquêteur en date des 24 août 1952 et 24 juillet 1953;

Vu l'avis de la section de l'organisation des stations du conseil supérieur du tourisme en date du 11 mars 1953;

Vu l'avis du ministre de l'éducation nationale en date du 23 octobre 1952;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'au 31 décembre 1953, la perception dans la station de tourisme de Grenoble (Isère) de la taxe de séjour aura lieu toute l'année, conformément aux tarifs suivants:

Hôtels et meublés hors classe: 10 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés première catégorie: 8 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés deuxième catégorie: 6 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés troisième catégorie: 4 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés quatrième catégorie: 2 F par personne et par jour.

Ces tarifs ne comprennent pas la taxe additionnelle.

La taxe est due à partir du jour de l'arrivée; la durée de perception est au maximum de vingt-huit jours.

Art. 2. — Les voyageurs et représentants de commerce porteurs de la carte d'identité professionnelle instituée par la loi du 8 octobre 1919 ne sont pas passibles de la taxe pendant la durée du séjour qu'ils font dans la station pour les besoins exclusifs de leur profession.

Art. 3. — Les enfants de moins de sept ans bénéficient d'une réduction de 90 p. 100 du montant de la taxe.

Les membres des familles nombreuses porteurs de la carte d'identité qui leur est délivrée en vertu de la loi du 24 décembre 1940 bénéficieront des mêmes réductions que celles prévues par ladite loi pour les prix des transports, sur les chemins de fer d'intérêt général.

Art. 4. — Après prélèvement des sommes nécessaires au service de l'emprunt autorisé par le décret du 24 mai 1924 le produit annuel de la taxe de séjour sera employé à l'acquit des dépenses énumérées

par l'article 10 de la loi du 24 septembre 1919 et prévues par le conseil municipal et la chambre d'industrie touristique.

Les frais de fonctionnement de la chambre d'industrie touristique seront couverts par les ressources du budget communal et à défaut par le produit du quatrième quart de la taxe de séjour.

Art. 5. — Conformément aux prescriptions de l'article 20 du décret du 4 mai 1920, modifié par le décret du 30 mai 1923, un état portant indication précise de l'emploi du produit de la taxe de séjour au cours de l'année précédente sera affiché, pendant toute la durée de la saison, à la mairie et dans les hôtels, ainsi qu'au siège du syndicat d'initiative et au bureau de renseignements, s'il en existe dans la station.

Art. 6. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Décret du 24 février 1954 portant fixation des taux de perception de la taxe de séjour dans la station de tourisme de Tours (Indre-et-Loire).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi modifiée du 24 septembre 1919 portant création des stations hydrominérales, climatiques et de tourisme et établissant des taxes spéciales dans lesdites stations, ensemble le décret du 19 juin 1921 classant la ville de Tours (Indre-et-Loire) parmi les stations de tourisme et instituant dans cette station une chambre d'industrie touristique;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 4 mai 1920 modifié, et notamment par le décret du 30 mai 1923;

Vu la loi du 3 avril 1942;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 fixant les tarifs minimum et maximum de la taxe de séjour;

Vu la délibération du conseil municipal de Tours (Indre-et-Loire) en date du 27 janvier 1950;

Vu la délibération de la chambre d'industrie touristique de Tours (Indre-et-Loire) en date du 16 décembre 1949;

Vu le procès-verbal d'enquête, ensemble l'avis du commissaire enquêteur en date du 9 mars 1950;

Vu l'avis du comité consultatif du tourisme en date du 13 juin 1950;

Vu l'avis du ministre de l'éducation nationale du 5 juillet 1950;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'au 30 septembre 1955, la perception dans la station de tourisme de Tours (Indre-et-Loire) de la taxe de séjour aura lieu du 1er mai au 30 septembre de chaque année, conformément aux tarifs suivants:

Hôtels et meublés première catégorie: 8 F par personne et par jour.

Hôtels et meublés deuxième catégorie: 6 F par personne et par jour.

Hôtels et meublés troisième catégorie: 4 F par personne et par jour.

Hôtels et meublés quatrième catégorie: 2 F par personne et par jour.

Ces tarifs ne comprennent pas la taxe additionnelle.

La taxe est due à partir du jour de l'arrivée; la durée de perception est au minimum de vingt-huit jours.

Art. 2. — Les voyageurs et représentants de commerce porteurs de la carte d'identité professionnelle instituée par la loi du 8 octobre 1919 ne sont pas passibles de la taxe pendant la durée du séjour qu'ils font dans la station pour les besoins exclusifs de leur profession.

Art. 3. — Les enfants de moins de sept ans bénéficieront d'une réduction de 90 p. 100 du montant de la taxe.

Les membres des familles nombreuses, porteurs de la carte d'identité qui leur est délivrée en vertu de la loi du 24 décembre 1940, bénéficieront des mêmes réductions que celles prévues par ladite loi pour les prix des transports sur les chemins de fer d'intérêt général.

Art. 4. — Le produit de la taxe de séjour sera employé à couvrir les dépenses de travaux prévus par l'article 10 de la loi du 24 septembre 1919.

Les frais de fonctionnement de la chambre d'industrie touristique seront prélevés sur les ressources générales du budget communal et, à défaut, sur le produit de la taxe.

Art. 5. — Conformément aux prescriptions de l'article 20 du décret du 4 mai 1920, modifié par le décret du 30 mai 1923, un état portant indication précise de l'emploi du produit de la taxe de séjour au cours de l'année précédente sera affiché, pendant toute la durée de la saison, à la mairie et dans les hôtels, ainsi qu'au siège du syndicat d'initiative et au bureau de renseignements, s'il en existe dans la station.

Art. 6. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1954.

JOSEPH LANIEL,

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Décret du 24 février 1954 portant fixation des taux de perception de la taxe de séjour dans la station de tourisme d'Arles (Bouches-du-Rhône).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi modifiée du 24 septembre 1919 portant création des stations hydrominérales, climatiques et de tourisme et établissant des taxes spéciales dans lesdites stations, ensemble le décret du 24 juillet 1929 classant la ville d'Arles (Bouches-du-Rhône) parmi les stations de tourisme et instituant dans cette station une chambre d'industrie touristique;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 4 mai 1920 modifié, et notamment par le décret du 30 mai 1923;

Vu la loi du 3 avril 1942;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 fixant les tarifs minimum et maximum de la taxe de séjour;

Vu la délibération du conseil municipal d'Arles (Bouches-du-Rhône) en date du 7 mars 1951;

Vu la délibération de la chambre d'industrie touristique en date du 2 mars 1951;

Vu le procès-verbal d'enquête, ensemble l'avis du commissaire enquêteur en date du 31 mars 1951;

Vu l'avis du comité national du tourisme en date du 19 juillet 1951;

Vu l'avis du ministre de l'éducation nationale du 5 juillet 1951;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'au 30 septembre 1956, la perception dans la station de tourisme d'Arles (Bouches-du-Rhône) de la taxe de séjour aura lieu toute l'année, conformément aux tarifs suivants:

Hôtels et meublés première catégorie: 8 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés deuxième catégorie: 6 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés troisième catégorie: 4 F par personne et par jour

Hôtels et meublés quatrième catégorie: 2 F par personne et par jour.

Ces tarifs ne comprennent pas la taxe additionnelle.

La taxe est due à partir du jour de l'arrivée; la durée de perception est au maximum de vingt-huit jours.

Art. 2. — Les voyageurs et représentants de commerce porteurs de la carte d'identité professionnelle instituée par la loi du 8 octobre 1919 ne sont pas passibles de la taxe pendant la durée du séjour qu'ils font dans la station pour les besoins exclusifs de leur profession.

Art. 3. — Les enfants de moins de sept ans bénéficieront d'une réduction de 90 p. 100 du montant de la taxe.

Les membres des familles nombreuses, porteurs de la carte d'identité qui leur est délivrée en vertu de la loi du 24 décembre 1940, bénéficieront des mêmes réductions que celles prévues par ladite loi pour les prix des transports sur les chemins de fer d'intérêt général.

Art. 4. — Le produit de la taxe de séjour sera employé à couvrir les dépenses de travaux prévus par l'article 10 de la loi du 24 septembre 1919.

Les frais de fonctionnement de la chambre d'industrie touristique seront prélevés sur les ressources générales du budget communal et, à défaut, sur le produit de la taxe.

Art. 5. — Conformément aux prescriptions de l'article 20 du décret du 4 mai 1920, modifié par le décret du 30 mai 1923, un état portant indication précise de l'emploi du produit de la taxe de séjour au cours de l'année précédente sera affiché, pendant toute la durée de la saison, à la mairie, dans les hôtels, ainsi qu'au siège du syndicat d'initiative et au bureau de renseignements, s'il en existe dans la station.

Art. 6. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Décret du 24 février 1954 portant fixation du taux de perception de la taxe de séjour dans la station de tourisme des Rosaires (Côtes-du-Nord).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi modifiée du 24 septembre 1919 portant création des stations hydrominérales, climatiques et de tourisme et établissant des taxes spéciales dans lesdites stations, ensemble le décret du 22 juin 1929 classant la ville des Rosaires (commune de Plérin) (Côtes-du-Nord) parmi les stations de tourisme et instituant dans cette station une chambre d'industrie touristique;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 4 mai 1920 modifié, et notamment par le décret du 30 mai 1923,

Vu la loi du 3 avril 1942,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 fixant les tarifs minimum et maximum de la taxe de séjour;

Vu la délibération du conseil municipal des Rosaires (commune de Plérin) (Côtes-du-Nord) en date du 17 octobre 1948;

Vu la délibération de la chambre d'industrie touristique des Rosaires (commune de Plérin) (Côtes-du-Nord) en date du 7 octobre 1948;

Vu le procès-verbal d'enquête, ensemble l'avis du commissaire enquêteur en date du 18 novembre 1948;

Vu l'avis du comité consultatif du tourisme en date du 13 juin 1950;

Vu l'avis du ministre de l'éducation nationale du 5 décembre 1950;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'au 30 septembre 1955, la perception dans la station de tourisme des Rosaires (commune de Plérin) (Côtes-du-Nord) de la taxe de séjour aura lieu du 15 juin au 30 septembre de chaque année, conformément aux tarifs suivants:

Hôtels et meublés catégorie luxe: 9 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés première catégorie: 8 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés deuxième catégorie: 6 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés troisième catégorie: 4 F par personne et par jour;

Hôtels et meublés quatrième catégorie: 3 F par personne et par jour.

Ces tarifs ne comprennent pas la taxe additionnelle.

La taxe est due à partir du jour de l'arrivée; la durée de perception est au maximum de vingt-huit jours.

Art. 2. — Les voyageurs et représentants de commerce porteurs de la carte d'identité professionnelle instituée par la loi du 8 octobre 1919 ne sont pas passibles de la taxe pendant la durée du séjour qu'ils font dans la station pour les besoins exclusifs de leur profession.

Art. 3. — Les enfants de moins de sept ans bénéficieront d'une réduction de 50 p. 100 du montant de la taxe.

Les membres des familles nombreuses porteurs de la carte d'identité qui leur est délivrée en vertu de la loi du 24 décembre 1940 bénéficieront des mêmes réductions que celles prévues par ladite loi pour les prix des transports sur les chemins de fer d'intérêt général.

Art. 4. — Le produit de la taxe de séjour sera employé à couvrir les dépenses de travaux prévus par l'article 10 de la loi du 24 septembre 1919.

Les frais de fonctionnement de la chambre d'industrie touristique seront prélevés sur les ressources générales du budget communal, et, à défaut, sur le produit de la taxe.

Art. 5. — Conformément aux prescriptions de l'article 20 du décret du 4 mai 1920 modifié par le décret du 30 mai 1923, un état portant indication précise de l'emploi du produit de la taxe de séjour au cours de l'année précédente sera affiché, pendant toute la durée de la saison, à la mairie et dans les hôtels, ainsi qu'au siège du syndicat d'initiative et au bureau de renseignements, s'il en existe dans la station.

Art. 6. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

JACQUES CHASTELLAIN.

Traitements des agents principaux et agents de la météorologie à compter du 1er janvier 1950.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu les décrets n° 49-42 du 12 janvier 1949 et n° 50-288 du 10 mars 1950 instituant de nouvelles majorations au titre du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 54-576 du 17 mai 1954 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut du corps des agents principaux et agents de la météorologie;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 1952 fixant l'échelonnement indiciaire de l'emploi d'agent principal et d'agent de la météorologie nationale,

Arrêtent:

Article unique. — Les traitements des agents principaux et agents de la météorologie sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1950:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES et échelons.	INDICES	TRAITEMENTS 1945.	TRAITEMENTS 1er janvier 1948.	TRAITEMENTS 1er janvier 1949.	MAJORATION de reclassement.	TRAITEMENTS 1er janvier 1950.	TRAITEMENTS 1er juillet 1950.
			Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Agent principal.....	5e échelon...	250	84.000	240.000	274.000	19.866	294.000	314.000
	4e échelon...	239	78.000	225.000	258.000	19.533	278.000	297.000
	3e échelon...	228	72.000	214.000	245.000	18.166	263.000	281.000
	2e échelon...	217	66.000	200.000	229.000	18.166	247.000	265.000
	1er échelon...	206	60.000	190.000	217.000	16.833	234.000	251.000
Agent	6e échelon...	195	57.000	179.000	204.000	15.700	220.000	235.000
	5e échelon...	184	54.000	173.000	195.000	13.333	208.000	222.000
	4e échelon...	173	51.000	166.000	185.000	11.200	196.000	207.000
	3e échelon...	162	48.000	158.000	174.000	9.166	183.000	199.000
	2e échelon...	151	45.000	150.000	163.000	7.766	171.000	179.000
	1er échelon...	140	42.000	139.000	150.000	6.633	157.000	163.000

Fait à Paris, le 3 février 1954.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
MARTIAL-SIMON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GIVORDE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BERNARD BECK.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,
Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Nomination au cabinet du ministre.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté du 2 juillet 1953, portant nomination des membres du cabinet du ministre;

Vu le décret du 15 février 1954 nommant M. Doumenc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en qualité de directeur général des chemins de fer et des transports,

Arrête:

Art. 1er. — M. Gilbert Batsch, ingénieur des ponts et chaussées, est nommé conseiller technique au cabinet du ministre, en remplacement de M. Doumenc, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et portera effet à dater du 16 février 1954.

Fait à Paris, le 20 février 1954.

JACQUES CHASTELLAIN.

MARINE MARCHANDE

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 janvier 1954: page 1104, 1re colonne, 23e ligne, au lieu de: « indice 110 », lire: « indice 330 ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 23 février 1954 portant mutation, réunion et transfert de mines de fer dans le département de Meurthe-et-Moselle au bénéfice de la Société des mines de Saizerais.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition en date du 24 juillet 1952, présentée par la société des mines de Saizerais, société anonyme, dont le siège social est à Nancy, à l'effet d'obtenir:

La mutation des concessions de Saizerais, Marbache, Custines, Vieux-Château, Belleville, Malzeville, qui lui sont apportées par la Société des fonderies de Pont-à-Mousson;

La mutation des concessions de Faulx, Lay-Saint-Christophe, le Montet et Ludres qui lui sont apportées par la Société des forges hauts-fourneaux et aciéries de Pompey;

La réunion des concessions ci-dessus mentionnées;

Le transfert de l'amodiation de la concession de l'Avant-Garde et de la sous-amodiation de la concession de Pompey, consenties par la Société des hauts-fourneaux de Maxéville à la Société des fonderies de Pont-à-Mousson;

Vu le décret du 11 avril 1951, instituant la concession de Saizerais au profit de la Société des fonderies de Pont-à-Mousson;

Vu les articles 1 et 2 du cahier des charges de cette concession;

Vu le décret du 16 janvier 1858 instituant la concession de Marbache;

Vu le décret du 16 août 1867 instituant la concession de Custines;

Vu le décret du 17 août 1888 instituant la concession de Vieux-Château;

Vu le décret du 25 mai 1892 instituant la concession de Belleville;

Vu le décret du 29 avril 1872 instituant la concession de Malzeville;

Vu le décret du 19 avril 1883 instituant la concession de Faulx;

Vu le décret du 21 décembre 1867 instituant la concession de Lay-Saint-Christophe;

Vu le décret du 20 septembre 1873 instituant la concession de Ludres;

Vu le décret du 4 août 1869 instituant la concession du Montet;

Vu le décret du 22 février 1947 autorisant l'amodiation de la concession de l'Avant-Garde et la sous-amodiation de la concession de Pompey, consenties par la Société des hauts-fourneaux de Maxéville à la Société des fonderies de Pont-à-Mousson;

Vu les pouvoirs, statuts et autres pièces produits à l'appui de ladite pétition;

Vu les rapports et avis du service des mines en date du 5 janvier et du 22 août 1953;

Vu l'avis du préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 17 septembre 1953;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 11 janvier 1954;

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières modifiée et complétée par les textes ultérieurs;

Vu le décret du 23 octobre 1852 sur les réunions de concessions minières;

Vu l'article 138 de la loi de finances du 13 juillet 1911 relatif aux mutations de propriétés et amodiations de concessions minières;

Sur l'avis conforme du conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée pour l'application de l'article 1er du cahier des charges de la concession de mines de fer de Saizerais, la substitution de la Société des mines de Saizerais à la Société des fonderies de Pont-à-Mousson.

Art. 2. — Est autorisée la mutation au profit de la Société des mines de Saizerais, des concessions de mines de fer de Marbache, Custines, Vieux-Château, Belleville, Malzeville, Faulx, Lay-Saint-Christophe, le Montet et Ludres apportées à cette société, les cinq premières par la Société des fonderies de Pont-à-Mousson, les quatre suivantes par la Société des forges, hauts-fourneaux et aciéries de Pompey, sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions financières de l'apport ni préjuge la valeur des concessions.

Art. 3. — Est autorisé le transfert à la Société des mines de Saizerais de l'amodiation de la concession de l'Avant-Garde et de la sous-amodiation de la concession de Pompey, consenties par la Société des hauts-fourneaux de Maxéville, à la Société des fonderies de Pont-à-Mousson.

Art. 4. — Est autorisée la réunion des concessions visées aux articles 1 et 2 ci-dessus ainsi que des droits résultant des amodiations et sous-amodiations visées à l'article 3 ci-dessus.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 2 mars 1954 modifiant le décret du 8 octobre 1953 portant nomination des membres du conseil supérieur de la cinématographie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 53-784 du 2 septembre 1953 portant création du conseil supérieur de la cinématographie;

Vu le décret n° 53-813 du 3 septembre 1953 fixant la composition et le fonctionnement du conseil supérieur de la cinématographie, et notamment son article 2, modifié par le décret du 30 décembre 1953;

Vu le décret du 8 octobre 1953 portant nomination des membres du conseil supérieur de la cinématographie,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil supérieur de la cinématographie:

1° A titre de représentants du Parlement:

M. Georges Lamousse, sénateur, en remplacement de M. Pierre Marcilhacy, sénateur, démissionnaire;

2° A titre de représentants des employeurs de l'industrie cinématographique:

M. Jacques-Pierre Frogerais, en remplacement de M. Roger Weil-Lorac, nommé à titre de personnalité choisie pour sa compétence technique, artistique ou financière en matière d'industrie cinématographique.

M. Marcel de Hubsch, en remplacement de M. Etienne Lallier, démissionnaire;

3° A titre de personnalité choisie pour sa compétence technique, artistique ou financière en matière d'industrie cinématographique:

M. Roger Weil-Lorac, en remplacement de M. Jean Delannoy, démissionnaire.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 12 février 1954, un crédit de 10.838.661 F, provenant de fonds de concours, a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1954:

Chap. 31-61. — Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales (art. 2).....		7.913.661 F.
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires:		
Article 8.....	1.358.400 F.	
Article 10.....	1.422.070	
Article 11.....	141.330	
Total du chapitre 33-91.....	2.921.800 F.	2.921.800
Total		10.838.661 F.

Dispense du cautionnement définitif pour certaines catégories de marchés.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 53-165 du 11 mai 1953 relatif au règlement des marchés de l'Etat et des établissements publics nationaux non soumis aux lois et usages du commerce,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions de l'article 33 du décret n° 53-165 du 11 mai 1953, peuvent être dispensés de constituer le cautionnement définitif prévu à l'article 31 dudit décret, les titulaires des marchés passés par le ministère de l'agriculture et les établissements publics nationaux en dépendant et entrant dans l'une des catégories suivantes:

1° Marchés dont la durée d'exécution n'excède pas trois mois, quel que soit leur montant;

2° Marchés dont le montant initial n'excède pas cinq millions de francs, quelle que soit leur durée d'exécution;

3° Marchés dit « à commande » et tous marchés à livraisons partielles successives, quels que soient leur durée d'exécution et leur montant, lorsque chaque commande ou livraison donne lieu à payement après contrôle qualitatif et quantitatif des fournitures livrées;

4° Marchés ayant pour objet:

a) Des fabrications ou des travaux donnant lieu, de la part de l'administration, à un contrôle technique en cours d'exécution ou à une recette technique dans les établissements du titulaire;

b) La fourniture de matières premières et denrées dont les spécifications sont conformes à des normes commerciales courantes et de tous produits catalogables au sens de l'arrêté n° 11.160 du 8 octobre 1946 du ministre de l'économie nationale et du ministre de la production industrielle;

c) Les opérations de remembrement exécutées par les géomètres experts.

Art. 2. — La dispense du cautionnement définitif prévue pour les marchés visés à l'article 1er ci-dessus doit être expressément stipulée par l'insertion d'une clause spéciale portant référence au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1954.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE DEHAYE.

Modification de l'arrêté du 27 janvier 1954 portant nomination des membres de la commission consultative des assurances sociales agricoles.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 30 octobre 1935 modifié, fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés de l'agriculture;

Vu le décret n° 50-444 du 20 avril 1950 modifié, relatif au financement des assurances sociales agricoles, et notamment l'article 18;

Vu le décret n° 50-1226 du 21 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 18 du décret susvisé du 20 avril 1950, et instituant une commission consultative des assurances sociales agricoles, notamment l'article 3;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1954 portant nomination des membres de la commission consultative des assurances sociales agricoles;

Sur la proposition du directeur des affaires professionnelles et sociales,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 27 janvier 1954 susvisé est modifié comme suit:

. . . . . .

6° *A titre de représentants du conseil central d'administration de la mutualité sociale agricole.*

a) Pour le deuxième collège.

« Membre titulaire: M. Pierre Ravel, vice-président du conseil d'administration de la mutualité sociale agricole de l'Hérault.

« Membre suppléant: M. Jean Jolivel, vice-président du conseil d'administration de la mutualité sociale agricole de Maine-et-Loire.

b) Pour le troisième collège.

« Membre titulaire: M. Robert Mangeart, administrateur de la mutualité sociale agricole de la Marne et des Ardennes.

« Membre suppléant: M. Robert Lerebours, président du conseil d'administration de la mutualité sociale agricole de la Seine-Inférieure ».

. . . . . .

8° *A titre de représentants des conseils d'administration des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.*

a) Pour le deuxième collège.

« Membre titulaire: M. Grand, vice-président du conseil d'administration de la mutualité sociale agricole de la Savoie.

« Membre suppléant: M. Aubert, vice-président du conseil d'administration de la mutualité sociale agricole de l'Orne ».

. . . . . .

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1954.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Génie rural.

Par arrêté du 19 février 1954, MM. Dubois (Pierre), commis du génie rural, et Dubois (Gaston), adjoint technique du génie rural, sont constitués régisseur d'avances respectivement auprès de la circonscription du génie rural du Mans et de la circonscription du génie rural d'Orléans, pour le payement des dépenses prévues à l'article 1er de l'arrêté du 13 mars 1953. Il sera fait application aux intéressés des dispositions des articles 2 et 3 dudit arrêté.

Services agricoles.

Par arrêté du 12 février 1954, l'arrêté du 15 janvier 1954 portant promotions des fonctionnaires appartenant au personnel technique des services agricoles est complété ainsi qu'il suit (additif au *Journal officiel* du 4 février 1954, p. 1229, 2e colonne):

III. — INGÉNIEURS DES SERVICES AGRICOLES

4e échelon.

M. Bozzoni, 1er octobre 1953.

IV. — INGÉNIEURS PRINCIPAUX DES TRAVAUX AGRICOLES

4e échelon.

M. Leclerc, 1er janvier 1953.

Liste complémentaire des experts pour la délivrance des certificats d'analyse et de pureté de produits agricoles destinés à l'exportation.

Par arrêté du 15 février 1954, la liste des experts habilités à délivrer les certificats d'analyse et de pureté des produits agricoles destinés à l'exportation, dans les cas où des conventions spéciales ne désignent pas des experts ayant seuls qualité pour la

délivrance de tels certificats, est à nouveau complétée ainsi qu'il suit :

Vins et spiritueux.

M. Brahic, directeur du laboratoire municipal d'Amiens.

M. Flanzy, directeur de la station centrale de recherches œnologiques et de technologie végétale de Narbonne.

M. Leman, directeur du laboratoire municipal de Lille.

IV. — *Produits agricoles divers non spécifiés.*

M. Saulnier, directeur au laboratoire central de recherches et d'analyses de Paris.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 21 février 1954 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 24 février 1954, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, M. Le Faucheur, président du tribunal de 2e classe de Grand-Bassam, est nommé, à grade égal, sur sa demande, président du tribunal de 2e classe de Tamatave, en remplacement de M. Henric, décédé.

Décret n° 54-225 du 25 février 1954 portant règlement d'administration publique modifiant certaines dispositions relatives au régime des pensions de la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 71 de la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires aux termes duquel notamment : « Un règlement d'administration publique déterminera dans les six mois qui suivront la mise en application de la présente loi, les modalités d'application des diverses dispositions ci-dessus » ;

Vu les décrets du 1er novembre 1928 et du 21 avril 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de cet article et relatifs au régime des pensions de la caisse de retraites de la France d'outre-mer ;

Vu la loi n° 53-46 du 3 février 1953 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 ;

Vu le décret n° 53-351 du 21 avril 1953 portant règlement d'administration publique et relatif au versement des retenues rétroactives pour la validation des services auxiliaires pris en compte dans une pension ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le deuxième alinéa du paragraphe V de l'article 23 du décret du 21 avril 1950 est complété comme suit, à compter du 1er janvier 1953 :

« Ceux d'entre eux qui remplissaient les conditions prévues au paragraphe IV ci-dessus au moment où ils ont atteint leur majorité et qui ne peuvent prétendre à pension parce que leur père est décédé avant le 24 avril 1950 bénéficieront d'une allocation annuelle calculée à raison de 1,50 p. 100 du minimum vital par année de services effectivement accomplis par leur père, à l'exclusion de toute bonification considérée comme telle.

« Le montant des allocations ainsi attribué dans le cas de pluralité d'enfants infirmes ne pourra excéder 50 p. 100 de la pension du père ».

Art. 2. — Il est inséré dans le décret du 21 avril 1950 un article 17 *bis* ainsi conçu :

« *Art.* 17 bis. — Tout fonctionnaire qui réunit au moins vingt ans de services à l'époque de l'acceptation du mandat de député ou de sénateur pourra, dès qu'il aura atteint sa cinquantième année, obtenir une pension proportionnelle ou d'ancienneté à jouissance immédiate, calculée dans les conditions prévues à l'article 16 ci-dessus, sur la base du traitement afférent à l'emploi ou au grade dont il était titulaire au jour de sa demande d'admission à la retraite ».

Art. 3. — Les paragraphes II et III de l'article 86 du décret du 1er novembre 1928 modifié sont remplacés par les dispositions suivantes :

« *Art.* 86. — § II. — Les retenues rétroactives feront l'objet de précomptes mensuels calculés à raison de 5 p. 100 du traitement budgétaire net ordonnancé au profit des intéressés, sauf le dernier précompte à effectuer pour solde.

« La première retenue sera opérée sur le traitement du troisième mois qui suivra celui au cours duquel aura été autorisée la validation.

« § III. — Les sommes non encore exigibles et restant dues au jour de la concession de la pension seront précomptées sur les arrérages de la pension sans que ce prélèvement, du vivant du pensionnaire, puisse réduire ses arrérages de plus d'un cinquième. A toute époque, les intéressés pourront se libérer par anticipation ».

Art. 4. — En ce qui concerne les retenues dont le recouvrement est en cours, le précompte de 5 p. 100 ne sera appliqué qu'à partir du troisième mois qui suivra celui de la publication du présent décret au *Journal officiel*.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés,
MARC JACQUET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Décret du 25 février 1954 portant approbation d'un avenant à une convention de permis général de recherches minières pour phosphates institué en Afrique occidentale française (Sénégal).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 décembre 1931 portant réglementation minière en Afrique occidentale française et les textes qui l'ont modifié, notamment le décret du 12 juillet 1941, validé par la loi n° 46-3427 du 30 octobre 1946 ;

Vu l'arrêté du gouverneur général de l'Afrique occidentale française en date du 7 août 1942 instituant sur toute l'étendue du groupe de territoires de l'Afrique occidentale française une zone réservée pour les phosphates ;

Vu le décret du 25 juin 1952 attribuant au bureau minier de la France d'outre-mer un permis général de recherches minières de type « A » pour phosphates situé au Sénégal ;

Vu la convention conclue le 7 janvier 1952 entre le gouverneur général de l'Afrique occidentale française et le bureau minier de la France d'outre-mer, annexée au décret du 25 juin 1952 susvisé ;

Vu l'autorisation donnée le 14 mars 1954 par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française de transférer à la Société d'études et de recherches minières au Sénégal (S. E. R. M. I. S.) le permis général de recherches pour phosphates institué par décret du 25 juin 1952 susvisé ;

Vu la requête du 30 avril 1953 de la Société d'études et de recherches minières au Sénégal en vue de la rectification des limites du permis général de recherches institué par décret du 25 juin 1952 susvisé ;

Vu l'avenant à la convention du 7 janvier 1952 susvisé conclu le 21 janvier 1954 ;

Vu l'avis favorable exprimé par l'Assemblée territoriale du Sénégal le 4 décembre 1953 à la demande de rectification des limites du permis général institué par décret du 25 juin 1952 susvisé ;

Le comité des mines de la France d'outre-mer entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé l'avenant conclu, le 21 janvier 1954, entre la Société d'études et de recherches minières au Sénégal et le haut commissaire de la République, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, modifiant l'article 1er de la convention annexée au décret du 25 juin 1952 portant attribution d'un permis général de recherches minières de type « A » pour phosphates au Sénégal.

Cet avenant est annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française.

Fait à Paris, le 25 février 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

AVENANT

A LA CONVENTION DU 7 JANVIER 1952 RÉGLANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DES DROITS DE RECHERCHES ET ÉVENTUELLEMENT D'EXPLOITATION DE MINES EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, ATTRIBUÉS AU BUREAU MINIER DE LA FRANCE D'OUTRE-MER PAR DÉCRET EN DATE DU 25 JUIN 1952, ET TRANSFÉRÉS A LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES MINIÈRES DU SÉNÉGAL LE 11 MARS 1953.

Entre les soussignés: le haut commissaire de la République, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, agissant conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 29 août 1947,

D'une part;

Et M. Gilbert Arnaud, président délégué de la Société d'études et de recherches minières du Sénégal, société anonyme au capital de 15 millions de francs C. F. A., dont le siège social est à Dakar, rue Maunoury, domicilié à Paris (16e), 8, rue Léonard-de-Vinci, agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs à lui conférés par délibération du conseil d'administration en date du 22 décembre 1952,

D'autre part;

Après avoir exposé que les droits de recherches, et éventuellement d'exploitation de mines, attribués au Bureau minier de la France d'outre-mer par décret du 25 juin 1952, ont été transférés à la Société d'études et de recherches minières du Sénégal le 11 mars 1953,

Il est convenu et arrêté ce qui suit, sous réserve d'approbation du présent avenant par décret:

La définition de la partie E. F. G. H. I. du périmètre curviligne visée au 1° de l'article 1er de la convention du 7 janvier 1952 annexée au décret du 25 juin 1952, est annulée et remplacée par la suivante:

« La ligne droite joignant le point E défini ci-dessus à la borne portant l'inscription « Sermis-Ouallalan Sud — 25-3-53 » (point E') placée près du village de Ouallalan Sud, à environ 870 m au Sud et à environ 770 m à l'est du puits cimenté de Ouallalan Nord;

« La ligne droite joignant le point E' défini ci-dessus au carrefour de M'Bake entre les routes de Dar Mousti, de K. Mandoumbe Kari et de Sagata (point F);

« La route de M'Bake à Tilmakha depuis le point F défini ci-dessus jusqu'à son croisement avec la route allant de K. Madoumbe Kari à Pekesse (point G);

« La route de Tilmakha à Pekesse par Niakhene depuis le point G défini ci-dessus jusqu'à son carrefour à Niakhene avec la piste allant de Niakhene à Dieyene (point G');

« La piste allant de Niakhene à Dieyene depuis le point G' défini ci-dessus jusqu'à son carrefour à Dieyene avec la piste de Pekesse à Sine Makoumba (point H);

« La piste de Pekesse à Sine Makoumba depuis le point H défini ci-dessus jusqu'à son croisement avec la piste allant de Sine Makoumba à Sine Leycane (point I). »

(Le reste sans changement.)

Fait à Dakar, le 21 janvier 1954.

Le haut commissaire de la République française, gouverneur général de l'Afrique occidentale française,

CORNU GENTILE.

Le permissionnaire,

G. ARNAUD.

Vu pour être annexé au décret du 25 février 1954:

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Mise en position de mission en Afrique équatoriale française et au Cameroun d'un inspecteur général des chasses outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1954, M. Bourgoin (Pierre), inspecteur général des chasses et de la protection de la faune outre-mer au ministère de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en Afrique équatoriale française et au Cameroun, à partir du 20 février 1954, en vue d'effectuer un voyage d'inspection.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 février 1954, M. Philippe (Claude), ingénieur de 3e classe des services de l'agriculture outre-mer, a été révoqué de son emploi sans suspension des droits à pension.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1954, a été constatée l'invalidité temporaire, au taux de 100 p. 100, de M. Grillon (Michel), ingénieur stagiaire des services de l'agriculture outre-mer, du 9 octobre 1953 au 8 avril 1954 (première période de six mois).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1954, M. Guerard (René), ingénieur en chef de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, a été placé dans la position de détachement pour une période de six mois, à compter du 1er janvier 1954, en vue de servir auprès de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

La retenue pour pension civile et, éventuellement, la contribution de 12 p. 100 au budget de l'Etat seront versées dans les conditions prévues par les décrets des 30 juin 1934, 30 octobre 1935 et 25 février 1938.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1954, M. Walckenaer (Vincent), ingénieur de 1re classe du cadre général d'agriculture, provenant de Madagascar, en congé dans la métropole, a été placé dans la position de mission à Ibadan (Nigéria britannique) pour la période du 1er juillet au 9 septembre 1953 (régularisation).

Génie rural.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1954, M. Pottier (François-Victor-Marcel), ingénieur en chef de 1re classe du génie rural, provenant de Madagascar, est placé dans la position de mission à Alger pour une période maximum de quinze jours, à compter de la date de son départ de Tananarive, en vue d'assister au deuxième congrès de la commission internationale des irrigations et du drainage.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et de prévoyance.

Par arrêté du 23 février 1954, la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de l'enseignement libre de la Manche (C. R. E. L. M.), 22, rue Tour-Carrée, à Cherbourg, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 24 février 1954, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites Des Sapeurs-pompiers, n° 63-67, aux Pradeaux; Des Sapeurs-pompiers, n° 63-78, à Saint-Crest; Des Sapeurs-pompiers, n° 63-113, à Gignat; La Fraternelle des sapeurs-pompiers, n° 63-141, à Moriat; La Fraternelle des sapeurs-pompiers, n° 63-153, à Saint-

Julien-de-Coppel; La Fraternelle des sapeurs-pompiers, n° 63-180, à Champagnat-le-Jeune, avec la société mutualiste dite Union départementale des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme, n° 63-166, à Clermont-Ferrand.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 24 février 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Les Marsouins, n° 63-127, à Clermont-Ferrand, avec la société mutualiste dite L'Union des anciens soldats, n° 63-45, à Clermont-Ferrand.

Règles de tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour 1954.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 février 1954, page 1543, 2e colonne, article 4:

b, au lieu de: « $t = \frac{d}{s} + \frac{D}{S} \times \frac{100}{96}$ », lire: « $t = \left(\frac{d}{s} + \frac{D}{S} \right) \times \frac{100}{96}$ ».

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté du 29 janvier 1954:

M. Potier (Pierre), contrôleur général de la sécurité sociale de 3e classe, 1er échelon, adjoint (indice 300), est placé dans la position dite « sous les drapeaux » dans les conditions fixées, à compter du 5 février 1953.

M. Potier, contrôleur général de la sécurité sociale de 3e classe, 1er échelon, adjoint (indice 300), en position « sous les drapeaux », est réintégré dans le corps du contrôle général de la sécurité sociale, à compter du 16 janvier 1954.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Extension à l'Algérie de la délégation de pouvoirs en matière de concession de pensions, prévue aux articles A. 1 à A. 3 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article L. 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu les articles R. 23 à R. 27 dudit code;

Vu le livre 1er, chapitre V, de la quatrième partie (arrêtés) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et notamment l'article A. 3-2, tel qu'il résulte de l'arrêté du 24 décembre 1953;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article A. 3-2 du code des pensions est modifié comme suit:

« En ce qui concerne l'Algérie, toutes les dispositions contenues dans les articles A. 1 à A. 3-1 s'appliquent, à compter du 1er avril 1954, au directeur d'Alger dont la compétence en la matière est étendue aux départements de Constantine et d'Oran. »

Un troisième alinéa, ainsi conçu, est ajouté à l'article A. 3-2:

« En ce qui concerne la Corse, la Tunisie et le Maroc, la date d'effet de la délégation de signature sera fixée ultérieurement. »

Art. 2. — L'article A. 3-3 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est modifié comme suit:

Au lieu de: « La délégation visée à l'article A. 3-2... », lire: « La délégation visée au premier alinéa de l'article A. 3-2... ».

Un deuxième alinéa, ainsi conçu, est ajouté à l'article A. 3-3:

« La délégation visée au deuxième alinéa de l'article A. 3-2 concerne les demandes ou les opérations visées à l'article A. 2 ayant trait aux anciens militaires et assimilés présentés devant une commission de réforme postérieurement au 31 mars 1954. »

Art. 3. — Le directeur des pensions et des services médicaux et le directeur de l'administration générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1954.

ANDRÉ MUTTER.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Complément à la liste des laboratoires d'analyses médicales.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales, notamment l'article 1er;

Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946;

Vu le décret du 10 septembre 1947 étendant à l'Algérie la loi du 18 mars 1946;

Vu l'avis du conseil supérieur des laboratoires d'analyses médicales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population:

2707 Le laboratoire de M. Dao Van Ty, docteur en médecine, 11, rue Michelet, à Paris (Seine).

2708 Le laboratoire de M. Puiffoulloux, docteur en médecine, 115, rue de la République, à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

2709 Le laboratoire de M. Gain, pharmacien, 33, rue Alsace-Lorraine, le Crozon (Finistère).

2710 Le laboratoire de Mme Dautheribes, pharmacien, 101, boulevard de la République, à Agen (Lot-et-Garonne).

2711 Le laboratoire de M. Fouilly, pharmacien, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, à Vienne (Isère).

2712 Le laboratoire de M. Roger Bressand, docteur en médecine, et de Mme Bressand, pharmacien, 11, rue Anatole-France, à Roanne (Loire).

2713 Le laboratoire de M. Demoures, docteur en médecine, 15, rue Victor-Hugo, à Périgueux (Dordogne).

2714 Le laboratoire du sana des lycéens et collégiens (directeur: M. Lardanchet, docteur en médecine), à Neufmoutiers-en-Brie (Seine-et-Marne).

2715 Le laboratoire de Mme Besse, pharmacien, 8, avenue de Paris, à Châtillon-sous-Bagneux (Seine).

2716 Le laboratoire de la clinique médicale infantile, centre hospitalier régional de Purpan (directeur: M. Sorel, docteur en médecine), à Toulouse (Haute-Garonne).

2717 Le laboratoire de l'hôpital-hospice (directeur: Mme Dumée, pharmacien), à Mende (Lozère).

2718 Le laboratoire des Quatre-Chemins (directeur: Mlle Leandri, pharmacien), 6, rue Maréchal-Fayolle, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

2719 Le laboratoire d'histologie, hôpital Fournier (directeur: M. Watrin, docteur en médecine), à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

2720 Le laboratoire de M. Herpe, pharmacien, 37, boulevard Arago, à Paris (Seine).

2721 Le laboratoire de Mme Carraz-Billat, pharmacien, 14, rue de la République, à la Côte-Saint-André, Voiron (Isère).

2722 Le laboratoire de M. Payan, docteur en médecine, palais du Pharo, à Marseille (Bouches-du-Rhône) (activité limitée à l'anatomo-pathologie).

2723 Le laboratoire de M. Tagliante-Saracino, docteur en médecine, 46, avenue de la République, à Paris (Seine) (activité limitée à l'anatomo-pathologie et à la cytologie).

2724 Le laboratoire de M. Sagon, pharmacien, rue Joseph-Hamel, à la Mailleraye-sur-Seine (Seine-Inférieure).

2725 Le laboratoire municipal de chimie (directeur: M. Champ, pharmacien), à Alger (Algérie) (activité limitée à la biochimie).

2726 Le laboratoire de l'hôpital mixte (directeur: M. Peny, docteur en médecine), à Koléa (Algérie).

2727 Le laboratoire de M. Rosa, docteur en médecine, 88, rue Michelet, à Alger (Algérie).

2728 Le laboratoire de M. Weber, pharmacien, à Champtocé (Maine-et-Loire).

2729 Le laboratoire de M. Ginestiere, pharmacien, rue Montgolfier, à Fréjus (Var).

2730 Le laboratoire de M. Aversenecq, docteur en médecine, 4, rue de la Poste, à Toulouse (Haute-Garonne).

2731 Le laboratoire de M. Laniez, docteur en médecine, 26, avenue Emile-Zola, à Lille (Nord) (activité limitée au métabolisme basal).

2732 Le laboratoire de M. Bidault, pharmacien, 12 et 14, rue du Kremlin, au Kremlin-Bicêtre (Seine).

2733 Le laboratoire de M. Steiner, docteur en médecine, 95, Grand' Rue, à Haguenau (Bas-Rhin).

2734 Le laboratoire de M. Moreau, docteur en médecine, 1, rue de Metz, à Toulouse (Haute-Garonne).

2735 Le laboratoire de l'hôpital d'Amiens (directeur: M. Roze-Gastoo), pharmacien à Amiens (Somme).

2736 Le laboratoire de M. de Montmorot, pharmacien, 2, 4, place Gambetta, à Paris (Seine).

2737 Le laboratoire de M. Feuillebois, pharmacien, place Voltaire, à Sceaux (Seine).

2738 Le laboratoire de M. Perretto, pharmacien, 18, avenue des Chartreux, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

2739 Le laboratoire de la clinique ophtalmologique (directeur: M. Francois, docteur en médecine), cité Hospitalière, à Lille (Nord).

2740 Le laboratoire de M. Magny, pharmacien, 62, rue André-Gaineau, le Pré-Saint-Gervais (Seine).

2741 Le laboratoire de Mmes Collin et Keuffer, pharmacien, 8, rue Charles-de-Gaulle, à Deuil (Seine-et-Oise).

2742 Le laboratoire de M. Schekter, docteur en médecine, 18, rue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

2743 Le laboratoire de M. Attiel, docteur en médecine, 4, rue Saint-Denis, a Nanterre (Seine).

2744 Le laboratoire de l'institut Pasteur (directeur: M. Mauze, docteur en médecine), à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

2745 Le laboratoire de M. Laisné, pharmacien, 62, Grande-Rue, à Héricourt (Haute-Saône).

2746 Le laboratoire du sanatorium départemental de la Trouhaude (directeur: M. Thomsom, docteur en médecine), à Dijon (Côte-d'Or) (activité limitée à la bactériologie, cytologie et hématologie).

2747 Le laboratoire de M. Benichou, pharmacien, 4, rue de Sèze, à Paris (Seine).

2748 Le laboratoire de M. Geissmann, pharmacien, 122, rue de Picpus, à Paris (Seine).

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté du 24 octobre 1952 est modifié ainsi qu'il suit:

2022 Le laboratoire du sanatorium de Chaumont-en-Vexin, association Léopold Bellan, route de Paris (directeur: M. Peninou, docteur en médecine), Chaumont-en-Vexin (Oise).

Art. 3. — L'article 1er de l'arrêté du 6 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

219 Le laboratoire de M. Ginestet, pharmacien, 38, rue de Solférino, à Compiègne (Oise).

Art. 4. — L'article 1er de l'arrêté du 30 octobre 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1170 Le laboratoire de M. Vaslin, pharmacien à Provins (Oise).

Art. 5. — L'article 9 de l'arrêté du 22 décembre 1952 est modifié ainsi qu'il suit:

1978 Le laboratoire de l'hôpital Foch (Les Médaillés militaires), 60, rue Verguiaud, à Paris (directeur: M. Pelou-Andre, docteur en médecine).

Art. 6. — L'article 1er de l'arrêté du 5 juin 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

78 Le laboratoire de M. Reveillet (Pierre), pharmacien, 4, rue Saunière, à Valence (Drôme).

Art. 7. — L'article 13 de l'arrêté du 22 juillet 1953 est modifié ainsi qu'il suit:

2280 Le laboratoire Martinet-Deveze (directeur: M. Martinet, docteur en médecine), 17, rue d'Orléans, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Art. 8. — L'article 1er de l'arrêté du 23 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1431 Le laboratoire de M. Stephan, docteur en médecine, 22, rue Georges-Clemenceau, à Luçon (Vendée).

Art. 9. — L'article 1er de l'arrêté du 25 novembre 1953 est modifié ainsi qu'il suit:

2062 Le laboratoire de MM. Leonardon et Trabut, docteurs en médecine (codirecteurs: MM Leonardon et Trabut), 12, rue Dumont-d'Urville, à Alger.

Art. 10. — L'article 1er de l'arrêté du 21 janvier 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

1557 Le laboratoire de M. Martin, pharmacien, 45, Grand Rue, à Pont-de-Vaud (Ain).

Art. 11. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

263 Le laboratoire de M. Nabonne, docteur en médecine, 15, rue Feray, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Art. 12. — L'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 1953 est modifié ainsi qu'il suit:

2706 Le laboratoire de l'hôpital de Pontoise (Seine-et-Oise) (directeur provisoire: M. Velu, docteur en médecine).

Art. 13. — L'article 14 de l'arrêté du 25 novembre 1953 est modifié ainsi qu'il suit:

618 Le laboratoire de M. Samuel Petrequin, docteur en médecine, 12, rue de la Citadelle, à Montbelliard (Doubs).

Art. 14. — L'article 7 de l'arrêté du 27 décembre 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

585 Le laboratoire de Mme Dumas, pharmacien, 19, rue des Bois, à Fontainebleau (Seine-et-Marne) (directeur adjoint: M. Champavier, docteur en médecine).

Art. 15. — L'article 1er de l'arrêté du 2 juin 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1232 Le laboratoire de M. Charpentier, pharmacien, 5, place d'Armes, à Sedan (Ardennes).

Art. 16. — L'article 1er de l'arrêté du 24 janvier 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

1877 Le laboratoire de M. Laval, pharmacien, 72, avenue Anatole-France, à Bondy (Seine) (directeur adjoint: M. Marchand, docteur en médecine).

Art. 17. — L'article 1er de l'arrêté du 17 février 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

2102 Le laboratoire Byla, 9, rue Byla, à Gentilly (Seine) (directeur: M. Stoliaroff, docteur vétérinaire).

Art. 18. — L'article 1er de l'arrêté du 27 mars 1953 est modifié ainsi qu'il suit:

2582 Le laboratoire de M. Smeyers, pharmacien, 52, rue Vaillant-Couturier, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Art. 19. — L'article 1er de l'arrêté du 24 mars 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

26 Le laboratoire de M. Duffau, pharmacien, 14, rue M.-Berteaux, les Mureaux (Seine-et-Oise).

Art. 20. — L'article 1er de l'arrêté du 21 juillet 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

1959 Le laboratoire de M. Servant, pharmacien, 15, avenue du Président-Roosevelt, à Mantes (Seine-et-Oise).

Art. 21. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 février 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES-BERNARD HERZOG.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 15 février 1954, M. le docteur Ackermann, médecin adjoint au sanatorium départemental de Colmar, est mis à la disposition du préfet du Haut-Rhin en vue d'assurer le fonctionnement des dispensaires antituberculeux de son département.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté du 16 février 1954, la nomination à l'emploi de secrétaire administratif stagiaire dans les services extérieurs de la guerre (génie) à Metz (Moselle) de M. Cunin (René), prononcée par arrêté du 20 juillet 1953, insérée au *Journal officiel* du 21 août 1953, est annulée.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 4 mars 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Eventuellement: discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses ordinaires et des dépenses en capital des services militaires pour le mois de mars 1954.

2. — Eventuellement: discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant ouverture de crédits prévisionnels, sur l'exercice 1954, au titre du ministère de l'éducation nationale.

3. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi majorant l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les allocations de vieillesse et l'allocation spéciale et modifiant certaines dispositions relatives aux cotisations de sécurité sociale. (Nos 7868-7902. — M. Meck, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi (n° 5003) et de la lettre rectificative (n° 6122) au projet de loi permettant de soumettre à un prélèvement de sang les hommes appartenant aux classes 1944 et 1945 qui n'ont pas accompli de service militaire. (N° 6474. — M. Mélayer, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion de la proposition de loi de M. Viatte tendant à préciser le statut des gérants de sociétés au regard de la législation de sécurité sociale. (N°s 836-2174-7798. — M. Viatte, rapporteur.)

6. — Suite de la discussion: 1° du projet de loi (n° 3160) relatif au bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles; 2° de la proposition de loi de M. Cayol tendant à créer le bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles. (N°s 1919-6609-7099. — Mlle Dienesch, rapporteur.)

7. — Discussion: 1° du projet de loi (n° 3262) tendant à la réorganisation des services des œuvres en faveur des étudiants; 2° de la proposition de loi de M. Cayol et plusieurs de ses collègues tendant à créer un comité national d'action universitaire et sociale. (N°s 1923-6077-7098. — M. Viatte, rapporteur.)

Commission des finances.

Séance du mardi 2 mars 1954.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bardon, Benard (François), Briot, Brusset (Max), Courant (Pierre), Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Faggianelli, Frédéric-Dupont, Gosnat, Gozard (Gilles), Jean-Moreau (Yonne), La Chambre (Guy), Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Marcellin, Massot (Marcel), Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Pineau, Raffarin, Tinguy (de), Tourtaud.

Suppléants. — MM. Abelin (de M. Gabelle), Jules-Julien (de M. Abel Gardey), Liautey (de M. Le Roy Ladurie).

Assistait en outre à la séance. — M. Hénault.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 3 mars 1954, à dix heures trente et seize heures (local de la commission des finances):

A dix heures trente.

I. — Rapport supplémentaire (n° 5624) fait par M. Mailhé, au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la silicose professionnelle. — M. Marcel David, rapporteur pour avis.

II. — Avis du Conseil de la République sur le projet de douzième militaire pour le mois de mars 1954. — M. Christian Pineau, rapporteur.

III. — Projet de loi (n° 7678) relatif à diverses dispositions d'ordre financier (*suite*). — M. le rapporteur général.

A seize heures.

IV. — Rapport (n° 7902) fait par M. Meck, au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur l'avis (n° 7868) donné par le Conseil de la République sur le projet de loi (n° 7559), adopté par l'Assemblée nationale, majorant l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les allocations de vieillesse et l'allocation spéciale et modifiant certaines dispositions relatives aux cotisations de sécurité sociale. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

V. — Projet de loi (n° 7678) relatif à diverses dispositions d'ordre financier (*suite*). — M. le rapporteur général.

La commission de la presse se réunira le vendredi 5 mars 1954, à dix heures (local de la commission n° 230):

I. — Rapport de M. Coudert sur la proposition de résolution (n° 7096) de M. Penoy relative au taux de remise des revendeurs de journaux.

II. — Avis de M. Patinaud sur le projet de loi (n° 7678) relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

III. — Nomination du rapporteur du projet de loi (n° 7881) modifiant la composition du conseil d'administration de la Société nationale des entreprises de presse.

IV. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 7273) de M. Baylet tendant à instituer une taxe spéciale sur les journaux et publications de caractère politique édités en Suisse et circulant en France;

La proposition de loi (n° 7647) de M. Tremouilhe tendant à faire bénéficier du tarif préférentiel des périodiques les journaux scolaires;

La proposition de loi (n° 7767) de M. Jean Masson relative aux concours gratuits organisés par les journaux ou publications périodiques.

V. — Questions diverses.

La commission des immunités parlementaires se réunira le jeudi 4 mars 1954, à dix-sept heures (local de la commission n° 230):

I. — Rapport de M. Coudert sur la demande en autorisation de poursuites (n° 7492).

II. — Rapport de M. Pierrard sur la demande en autorisation de poursuites (n° 7509).

III. — Rapport de M. Yacine Diallo sur la demande en autorisation de poursuites (n° 7643).

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de l'agriculture le jeudi 4 mars 1954, à dix heures (local de la commission n° 232):

Avis de M. Boscary-Monsservin sur l'avis du Conseil de la République majorant l'allocation aux vieux travailleurs salariés

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence, constituée conformément à l'article 39 du règlement, est convoquée par M. le président pour le jeudi 4 mars 1954, à onze heures, dans les salons de la présidence pour organiser la discussion: 1° des propositions relatives aux expulsions de locataires et aux pièces vacantes; 2° des interpellations sur l'Indochine.

Réunions de commissions du mercredi 3 mars 1954.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 222.

Commission de la défense nationale, à dix heures et à quinze heures trente. — Local n° 213.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 219.

Commission des finances, à dix heures trente et à seize heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à quinze heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à quinze heures trente. — Local n° 211.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 261.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à seize heures quarante-cinq. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures. — Local n° 261.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler de façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à neuf heures quarante-cinq et à quinze heures trente. — Local du 5e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 4 mars 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 85 sur l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains. (N°s 591, année 1953, et 97, année 1954. — M. Durand-Réville, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 82 concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains. (N°s 598, année 1953, et 98, année 1954. — M. Durand-Réville, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 81 concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains (N°s 601, année 1953, et 99, année 1954. — M. Durand-Réville, rapporteur.)

4. — Discussion des questions orales avec débat suivantes:

I. — M. René Dubois demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice: si la convention de Varsovie et les textes qui l'ont suivie dégagent les transporteurs aériens de toute action en responsabilité devant les tribunaux français, notamment de toute action qui pourrait être exercée en vertu des dispositions des articles 1382 et suivants du code civil; dans l'affirmative si, à la lumière d'accidents d'aviation récents, il n'estime pas légitime le contrat qui soumet le voyageur aux dispositions de cette convention alors que celui-ci n'en est informé qu'après avoir réglé le prix de son billet et qu'il peut être victime d'un accident dû à des fautes caractérisées du transporteur ou de ses préposés. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile.*)

II. — M. Henri Barré demande à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile: 1° si la convention de Varsovie et les textes qui l'ont suivie dégagent les transporteurs aériens de toute action en responsabilité devant les tribunaux français, notamment de toute action qui pourrait être exercée en vertu des dispositions des articles 1382 et suivants du code civil; 2° dans l'affirmative, si, à la lumière d'accidents d'aviation récents, il n'estime pas légitime le contrat qui soumet le voyageur aux dispositions de cette convention, alors que celui-ci n'en est informé qu'après avoir réglé le prix de son billet et qu'il peut être victime d'un accident dû à des fautes caractérisées du transporteur ou des préposés.

5. — Discussion de la question orale avec débat suivante: M. Waldeck L'Huillier demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il compte prendre pour permettre aux communes et aux départements de s'administrer conformément à la Constitution et répondre ainsi aux vœux votés à l'unanimité lors du récent congrès des maires de France.

6. — Discussion de la question orale avec débat suivante: M. Ramette, rappelant qu'une enquête administrative a été ouverte, en mai 1953, sur des irrégularités relatives à la vente d'un terrain appartenant à la ville de Lille — irrégularités dont le maire de ladite ville est accusé d'être complice et bénéficiaire — demande à M. le ministre de l'intérieur pour quelles raisons les conclusions concernant cette affaire n'ont pas encore été dégagées, et cela malgré que les enquêteurs désignés lui aient, depuis plusieurs mois déjà, fourni toutes informations sur cette affaire; demande, en outre, s'il entend produire rapidement les conclusions sur ce scandale et prendre, éventuellement, les sanctions qui s'imposent.

Groupes politiques.

M. Alain Poher a été nommé président du groupe du Mouvement républicain populaire.

Désignation de candidatures par la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, pour les trois sièges du comité constitutionnel à la nomination du Conseil de la République.

(Application de l'article 91 de la Constitution, de la résolution du 28 janvier 1947 et de l'article 10 du règlement.)

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, après examen des titres des candidats, et conformément aux conclusions de son rapport n° 90 (année 1954), présente au Conseil de la République les candidatures suivantes:

MM. Jacques Donnedieu de Vabres, Maurice Delépine, Léon Jullion de La Morandière.

(Ces candidatures seront ratifiées par le Conseil de la République si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente sénateurs au moins.)

Commission de la défense nationale.

Séance du mardi 2 mars 1954.

Présents. — MM. Alric, Augarde, Borgeaud, Julien Brunhes, Chochoy, de Lachomette, Lasalarié, Maroselli, de Montullé, général Petit, Pic, Ramampy.

Suppléant. — M. Parisot.

Excusés. — MM. Aubé, Charles Barret, Marcel Boulangé, Clerc, de Maupeou, Pidoux de La Maduère, Rotinat.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mardi 2 mars 1954.

Présents. — MM. Bordeneuve, Canivez, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Delrieu, Paul-Emile Descomps, Mlle Mireille Dumont, MM. Jean Lacaze, Lamousse, Georges Maurice, Jules Olivier, Southon.

Excusés. — MM. Jean Bertaud, Cayrou, Laingo, Lemaître, de Maupeou, Monichon, Morel, Séné.

Commission des finances.

1re *séance du mardi 2 mars 1954.*

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Jean Berthoin, Pierre Boudet, Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Georges Lafargue, Emilien Lieutaud, Georges Marrane, Alex Roubert, Sailer, Sclafer, Maurice Walker.

Excusés. — MM. Auberger, Boutemy.

Suppléants. — MM. Brousse, Delrieu, Gaspard, Longuet, Maroselli

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Castellani, Laingo, au titre de la commission de la France d'outre-mer.

2e *séance du mardi 2 mars 1954.*

Présents. — MM. Alric, Jean Berthoin, Pierre Boudet, Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Fléchet, Georges Lafargue, Emilien Lieutaud, Georges Marrane, Rogier, Alex Roubert, Sailer.

Excusés. — MM. Auberger, Boutemy.

Suppléants. — MM. Brousse, Longuet.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Castellani, au titre de la commission de la France d'outre-mer.

Commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement

(Application du décret n° 51-1417 du 11 décembre 1951.)

Séance du mardi 2 mars 1954.

Présents. — MM. Claireaux, Coudé du Foresto, René Dubois, Charles Durand, Durand-Réville, Alexis Jaubert, Claude Lemaître, Longchambon, Razac, Restat, Romani.

Excusés. — MM. d'Argenlieu, Armengaud, Bouquerel, Ruin, Sailer.

Assistaient en outre à la séance. — MM. Abel-Durand, Jean Berthoin, Rochereau.

Convocations de commissions.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 4 mars 1954, à onze heures (local n° 202):

I. — Exposé du rapport de M. Pinton sur le projet de loi (n° 654, année 1953) relatif à la convention de l'Union postale universelle;

II. — Questions diverses.

La commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier se réunira le jeudi 4 mars 1954, à quinze heures quarante-cinq (local n° 201):

I. — Compte rendu de la session de l'assemblée commune tenue les 14 et 16 janvier, par les sénateurs membres de cette assemblée.

II. — Compte rendu par M. Armengaud de son voyage à Luxembourg.

III. — Echange de vues sur le rapport fait par MM. Armengaud et Coudé du Foresto au nom de la commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, le mercredi 3 mars 1954 à dix heures (local n° 274):

VI. — Premier échange de vues sur la politique de libération des échanges.

Réunions de commissions du mercredi 3 mars 1954.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures, local n° 274.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures, local n° 201.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures trente, local n° 215.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 4 mars 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la proposition de M. Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir une politique des hydrocarbures en harmonie avec une planification rationnelle de l'économie des pays d'outre-mer de l'Union française. (Nos 117, année 1952, et 25, année 1954. — M. Alduy, rapporteur; n° 36, année 1954, avis de la commission des affaires économiques. — M. Saïdou Djermakoye, rapporteur; et n° 39, année 1954, avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. de Gouyon, rapporteur.)

Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 2 mars 1954.

Présents: MM. Berthaud, Boucavel, Chastenet, Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Griaule, Héline, Kamil, Mama Fousséni, Phung Ba Nghia. *Suppléants:* M. Phung Ba Nghia de M. Bui The Phuc, M. Dardelle de M. Burckardt, M. Berthaud de M. Dubois, M. Mama Fousséni de M. Hazoumé, M. Héline de M. Kémajou, M. Griaule de M. La Gravière, M. Julien de M. Malroux, M. Chastenet de M. Aubert, Mme Eboué-Tell de S. A. R. la princesse Yukanthor.

Convocations de commissions.

La commission des affaires sociales se réunira le jeudi 4 mars 1954, à seize heures (local n° 116) à Versailles:

Nomination de quatre conseillers pour représenter la commission à l'intercommission chargée d'étudier et de proposer les mesures susceptibles d'arrêter l'évolution néfaste de l'alcoolisme dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les territoires associés de la République française.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le jeudi 4 mars 1954, à seize heures (local n° 120):

Désignation des quatre représentants de la commission de l'agriculture au sein de l'intercommission chargée d'étudier et de proposer les mesures susceptibles d'arrêter l'évolution néfaste de l'alcoolisme dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les territoires associés de la République française.

La commission d'information au sujet de la dévaluation de la piastre indochinoise se réunira le vendredi 5 mars 1954, à quinze heures trente (local n° 34), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Audition de M. Paul Bernard, président de l'union des syndicats d'importateurs et exportateurs d'Indochine.

II. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le vendredi 5 mars 1954, à quatorze heures trente (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

Suite de la discussion des articles du texte présenté par M. Charles Cros, rapporteur de la demande d'avis (n° 31, année 1953) sur le projet de loi relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 22 février au 27 février 1954:

I. — **Notes et études documentaires.**

N° 1838. — Les fonctions de la Banque de France..... 75 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — **Articles et documents.**

(Bulletin d'informations et de presse étrangère.)

N° 22. — 1. Problèmes d'actualité: L'accord commercial anglo-japonais (29 janvier 1954. — 2. Textes du jour: Déclaration tripartite des ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, de France et de Grande-Bretagne à l'issue de la conférence de Berlin (Berlin, 19 février 1954). — 3. Faits et opinions: L'Italie à la recherche d'une majorité gouvernementale. — Le communisme en Italie..... 48 F.

N° 23. — 1. Problèmes d'actualité: I. De la conférence de Berlin à la conférence de Genève. — II. L'appel de M. Nehru en faveur d'une trêve en Indochine. — 2. Textes du jour: Communiqué de presse relatif au conseil des ministres du 23 février 1954. — 3. Faits et opinions: Indochine: points de vue américains. — La situation militaire, les résultats du « Plan Navarre ». — Solutions pour un règlement du conflit indochinois. — L'Indochine et la « nouvelle stratégie » américaine..... 48 F.

N° 24. — 1. Problèmes d'actualité: La situation politique au Moyen-Orient. — 2. Textes du jour: Lettre de M. François Poncet à M. Semionov. — Discours radiodiffusé de M. Foster Dulles. — Addition à la loi fondamentale de la république fédérale de Bonn. — Message de démission du colonel Chichakli. — 3. Faits et opinions: Orient-Occident. — Les agences de presse dans le Moyen-Orient. — Les projets d'unité arabe..... 48 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

III. — **Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 321 du 23 février 1954 publie, notamment: L'énergie dans le deuxième plan français de modernisation et d'équipement (*fin*). — Les grands marchés pendant le quatrième trimestre 1953.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

IV. — **Cahiers français d'information.**

N° 216 du 15 février 1954 présente, notamment: Les étrangers en France, le tourisme depuis la guerre. — Les cuirs et peaux bruts, matière première industrielle.

Le numéro..... 45 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 francs; un an, 900 F.

V. — **Documentation française illustrée.**

N° 86. — La transfusion sanguine..... 50 F.

Abonnement à la « Documentation française illustrée »: un an, 500 F.

VI. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 304 du 27 février 1954 publie, en variétés statistiques: 1. Données sur les comptes des entreprises d'après leur forme juridique. — 2. Permis de construire.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

VII. — **Répertoire permanent de l'administration française.**

13e édition, mise à jour au 1er janvier 1954..... 440 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et exportateurs.

(Application des dispositions de l'article 28 du code des douanes.)

Décisions d'assimilation et de classement des marchandises.

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION ET CLASSEMENT TARIFAIRE
2895	Aciers indéformables (produits dits) pour outillages.....	Voir ci-après: Barres en acier ferreux d'une teneur en carbone pouvant atteindre 2,5 p. 100.
2896	Barres forgées ou laminées, destinées à la fabrication d'outillages divers (filières de tréfilage, matrices de découpage ou d'estampage, poinçons, lames de cisailles, etc.) constituées par des alliages ferreux d'une teneur en carbone pouvant atteindre 2,5 p. 100 inclus et contenant du chrome en proportion comprise entre 11 p. 100 inclus et 14 p. 100 inclus.	Aciers alliés spéciaux, barres « simplement forgées » ou « simplement laminées à chaud ». — N°s 73-15 C C 2 IV *a* 1 ou 73-15 C C 2 IV *b* 2, selon le procédé d'obtention.
2897	Crin végétal nappé sur support en tissu.....	Matières végétales de rembourrage: crin végétal. — N° 132 B.
2898	Ouate de kapok nappée sur support en tissu et utilisée comme matière de rembourrage.	Matières végétales de rembourrage: kapok. — N° 132 A.
2899	Pulpes de fruits, conservées sans sucre, ni alcool, ni sirop, ni miel:	
	— D'une consistance telle qu'elle permet, au seul examen visuel, de reconnaître l'espèce du fruit, utilisées en pâtisserie et pour la confection d'entremets.	Fruits conservés entiers, en quartiers ou en morceaux, sans alcool, sans sucre ni sirop. — N° 191 B.
	— Provenant de fruits cueillis en pleine maturité, se présentant sous forme de marmelade et utilisées pour la fabrication des confitures.	Cuites de fruits sans sucre, ni miel. — N° 193.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 975 du 4 mai 1948, non publiée au *Journal officiel*.	
2900	Récupérateurs de gaz ou de fumées de fours pour le réchauffage de l'air destiné à servir de comburant dans ces mêmes fours ou à être utilisé pour des opérations de séchage ou d'évaporation.	Appareils auxiliaires et accessoires de chaudières, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1520.
2901	Résidus de capsules de pavot égrénées, utilisés pour l'extraction de la morphine mais ne comportant qu'une très faible teneur en cet alcaloïde (moins de 5 p. 100).	Autres produits bruts d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 135.
2902	Décisions n° 2826 publiée au *Journal officiel* du 10 février 1954: Agrafes..., lire: « n° 2826 *bis* ». (Le reste sans changement.)	
2903	Compléter comme suit le texte de la décision n° 2827 publiée au *Journal officiel* du 10 février 1954: Alcools commerciaux: — De menthe: — — Présentés comme ayant des propriétés thérapeutiques... — — Autres. Régime des liqueurs autres. — N° 221 B. (Le reste sans changement.)	
2904	Décision n° 1017 publiée au *Journal officiel* du 24 août 1950: Baguettes pour soudure en stellite. Supprimer, dans le texte relatif au régime, la mention « selon le mode d'obtention ». (Le reste sans changement.)	
2905	Décision n° 1166 publiée au *Journal officiel* du 22 septembre 1950: Machines à pointer effectuant accessoirement des travaux d'alésage et de fraisage. Supprimer le mot « accessoirement ». (Le reste sans changement.)	
2906	Décision n° 1237 publiée au *Journal officiel* du 28 septembre 1950: Pulvérisateurs de charbon à disques.... Régime, lire: « Machines et appareils de concassage, de broyage et de pulvérisation simples, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1569 ». (Le reste sans changement.)	
2907	Décision n° 951 publiée au *Journal officiel* du 14 avril 1950: Séparateurs d'arrosage automatique pour machines à roder..., Régime, lire: « Appareils de criblage, de lavage et de dépoussiérage, non dénommés ni compris ailleurs, appareils complets. — n° 1570 A ». (Le reste sans changement.)	
2908	Décision n° 2860 publiée au *Journal officiel* du 10 février 1954, lire: « Machines-outils dites « Tours à repousser » (et non fours) ». (Le reste sans changement.)	

NOTA. — Les décisions ci-dessus, qui auraient pour effet de soumettre les marchandises qu'elles visent à un droit plus élevé que celui résultant de décisions d'assimilation ou de classement publiées antérieurement au *Journal officiel* donneront lieu à l'application de la clause transitoire, dans les conditions et sous les réserves prévues au paragraphe 1er de l'article 25 du code des douanes, s'il est justifié que les marchandises ont été expédiées directement à destination du territoire douanier avant la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la tranche spéciale « Double Tranche des sports d'hiver » de la loterie nationale 1954.

Le tirage de la tranche spéciale dite « Double Tranche des sports d'hiver » de la loterie nationale 1954 aura lieu le vendredi 5 mars 1954, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au concours d'admission à l'école nationale d'horticulture en 1954.

Le concours d'admission est ouvert aux candidats des deux sexes. Il portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé en 1946 et modifié par décision du 2 mars 1953.

Le nombre maximum des élèves réguliers à admettre à la suite de ce concours est fixé à quarante.

Les épreuves écrites auront lieu les 10, 11 et 12 juin 1954.

Elles seront subies au choix des candidats dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci soit à Versailles, soit en province à Lyon, Montpellier, Marseille, Poitiers, Rennes, Toulouse, Alger et Casablanca.

Les épreuves orales seront subies à Versailles.

Les candidats appartenant aux catégories visées à l'article 1er de l'ordonnance du 4 août 1945 feront, tant aux épreuves écrites qu'aux épreuves orales, l'objet d'une délibération spéciale.

Formalités d'inscription. — Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 4 mai 1954. Les demandes d'inscription, établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire, devront être adressées au ministre de l'agriculture (secrétariat du concours à l'école nationale d'horticulture), 4, rue Hardy, à Versailles.

Un droit d'inscription de 2.000 F sera exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'école nationale d'horticulture ou à son compte chèque postal: Paris 9133-70.

Ce droit d'inscription ne sera pas remboursé même en cas d'absence ou d'échec du candidat. Il sera réduit d'un tiers pour les candidats titulaires d'une bourse d'Etat.

D'autre part, les candidats appartenant aux catégories visées à l'article 1er de l'ordonnance du 4 août 1945 seront exonérés, sur leur demande, du droit d'inscription.

Les demandes de bourses établies sur papier libre devront être jointes à la demande d'inscription au concours.

Pour tous renseignements complémentaires se procurer la notice de l'école nationale d'horticulture, mise en vente à la librairie Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, à Paris, ou bien s'adresser au secrétariat du concours, 4, rue Hardy, à Versailles.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé de la Creuse.

Le poste de directeur départemental de la santé de la Creuse est déclaré vacant.

Peuvent seuls présenter leur candidature à ce poste les médecins inspecteurs principaux et médecins inspecteurs de la santé. Les intéressés sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de la Haute-Savoie.

Un poste de commis est vacant à la direction départementale de la santé de la Haute-Savoie.

Les commis titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé et de la population, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Marne.

Un poste de chef de bureau est actuellement vacant à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Marne.

Les chefs de bureau et les rédacteurs en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours cotée en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 2 mars 1954.	
319 95	États-Unis	1 $ U.S.A.	350	(1)		319 95	
362 50	Canada	1 $ Can.				362 50	
164	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727				
8389 50	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271	8396	8392 50	8391 50
702 90	Belgique	100 F b.	700	694 75	705 25	703 50	703 40
5061 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5066	
982 15	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980	972 65	987 35	982 60	982 15
4910	Norvège	100 c. n.	4900	1863 50	4937	4912	
9246 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9251	9249
6760 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715	6816 50	6763 50	6762
8049 50	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944	8061	8051 50	8050
1001 75	Égypte	1 liv. ég.	1003 01	997	1013	1002 25	1002
56 45	Italie	100 lire.	56 022	55 60	56 45	56 45	
4050	Mexique	100 pes.	4057 97	4025	4090		
1212 75	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1213 25	1213
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4821 50	4897 50	4897 50	
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	
	Autriche	100 sch.	1316 15	1335	(2)	1333	(2)

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	4000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

INDOCHINE

Emprunt regroupé 3,50 0/0 1913.

Premier tirage au sort effectué le 8 février 1954 sur 6.718 obligations de 5.000 F et 9.033 coupures d'appoint de 500 F provenant de regroupement représentant une valeur nominale de 38.256.500 F.

Numéros des titres sortis au premier tirage, remboursables à partir du 15 mars 1954.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

2.422 à 2.531

COUPURES D'APPOINT DE 500 F

4.396 à 4.511 — 4.544 à 4.547

Société anonyme de Blanchiments, Teintures et Impressions

(Etablissements de Thizy, Villefranche, Roanne A. Lafont et Eitia réunis.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 625.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 37, RUE SULLY, LYON

R. C.: Lyon n° 10090 B.

Obligations 6 0/0 (ex-4 0/0) 1942 de 2.000 F.

Liste numérique des séries comprenant les 214 obligations sorties au tirage complémentaire du 12 février 1954 et remboursables à partir du 15 mars 1954, coupons du 15 septembre 1954 et suivants attachés, au pair de 2.000 F.

371 à 380 — 1.151 à 1.160 — 1.201 à 1.210 — 1.291 à 1.300 — 1.301 à 1.310 — 1.531 à 1.540 — 1.651 à 1.660 — 1.831 à 1.840 — 1.921 à 1.930 — 1.951 à 1.954 — 1.971 à 1.980 — 2.161 à 2.170 — 2.231 à 2.240 — 2.301 à 2.310 — 2.851 à 2.850 — 3.261 à 3.270 — 3.481 à 3.490 — 3.541 à 3.550 — 3.851 à 3.860 — 3.891 à 3.900 — 3.991 à 4.000 — 4.191 à 4.200 — 4.441 à 4.450 — 4.711 à 4.720 — 4.801 à 4.810 — 5.451 à 5.460 — 5.611 à 5.620 — 5.671 à 5.680 — 5.751 à 5.760.

Pour parfaire le présent amortissement, la société a procédé au rachat en Bourse de 57 obligations.

Les obligations amorties antérieurement ont été toutes remboursées.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

IÉCLATEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Compagnie de distributions électriques du Midi.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1943) de la Compagnie de distributions électriques du Midi sont informés que l'amortissement du 1er avril 1954 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

PAPETERIE DE LA SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 161, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, A NANTERRE (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 81552.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1943.

Onzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 200 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 mars 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1944 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

PECHELBRONN

Société anonyme d'exploitations minières.

CAPITAL: 991.700.000 F

SIÈGE SOCIAL: MERKWILLER-PECHELBRONN (BAS-RHIN)

R. C.: Strasbourg B 70.

Obligations de 1.000 F 5 0/0 1930.

Liste des obligations 5 0/0 1930 sorties au tirage d'amortissement du 17 février 1954, remboursables au pair à partir du 1er avril 1954, coupon n° 49 du 1er octobre 1954 attaché, et des obligations sorties à des tirages antérieurs.

NUMÉROS	COUPONS ATTACHÉS Numéros	COUPONS ATTACHÉS Échéances.	NUMÉROS	COUPONS ATTACHÉS Numéros	COUPONS ATTACHÉS Échéances.
1 à 3	45	1-10-1952	12.741 à 14.448	35	1-10-1947
4 à 579	39	— 1939	14.449 à 14.985	43	— 1954
580 à 700	45	— 1952	14.986 à 17.310	37	— 1948
701 à 1.028	41	— 1950	17.311 à 17.493	41	— 1950
1.029 à 2.499	45	— 1952	17.507 à 17.588	43	— 1951
3.372 à 4.500	35	— 1947	17.608 à 18.184	47	— 1953
4.501 à 4.783	41	— 1950	18.185 à 19.279	49	— 1954
6.911 à 7.601	39	— 1939	19.280 à 20.779	35	— 1947
7.744 à 9.215	47	— 1953	20.780 à 21.994	49	— 1954
9.216 à 9.432	43	— 1951	21.819 à 21.980	41	— 1950
9.433 à 10.748	35	— 1947	21.576 à 21.706	41	— 1950
10.778 à 10.838	43	— 1954	32.403 à 33.713	35	— 1947
10.839 à 12.207	35	— 1947	43.511 à 45.227	35	— 1947
12.208 à 12.724	43	— 1951	50.039	43	— 1954

Ces obligations sont remboursables à raison de 1.000 F par obligation aux caisses des établissements ci-après désignés:

Société générale alsacienne de banque, à Strasbourg;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris;
Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg;
Crédit commercial de France, à Paris;
Crédit industriel et commercial, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris;
Crédit lyonnais, à Paris;
L'Union des mines, à Paris;
Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences.

Société anonyme des IMPRIMERIES DELMAS

6, PLACE SAINT-CHRISTOLY, BORDEAUX

Amortissement des obligations 5 0/0 (émission 1931).

Liste des 264 obligations 5 0/0 1931 amorties par voie de tirage au sort le 21 janvier 1954, pour être remboursées à 1.000 F à partir du 1er mars 1954, coupon 47 attaché, aux établissements financiers suivants: Crédit lyonnais, Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, au siège social de la société, **ainsi que des obligations sorties aux précédents tirages, et non remboursées à la date du 21 janvier 1954.**

(Les numéros en caractères gras indiquent les titres amortis au tirage du 21 janvier 1954.)

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
23	1950	1.195	1953	2.084	1953
30		1.198	1952	**2.097**	
33	1953	**1.199**		2.114	1953
94		1.205		2.117	1952
122	1951	**1.206**		**2.120**	
263		1.208	1953	**2.138**	
266	1951	**1.232**		**2.151**	
375	1952	1.239	1953	2.169	1953
379	1951	**1.259**		2.177	1953
383	1950	**1.261**		**2.193**	
431		**1.264**		**2.195**	
433	1952	1.270	1953	**2.200**	
446	1953	**1.288**		**2.212**	
448		1.290	1953	2.217	1953
449	1952	**1.302**		2.236	1953
457	1953	**1.313**		**2.237**	
467		1.318	1953	**2.277**	
500	1952	**1.329**		2.307	1953
512	1952	**1.346**		**2.317**	
517	1952	**1.396**		**2.336**	
539		**1.408**		2.339	1953
550	1953	1.419	1953	**2.354**	
566	1952	1.424	1953	**2.381**	
575		**1.431**		2.387	1953
588	1952	**1.440**		2.402	1953
629		1.441	1953	**2.413**	
641	1953	**1.456**		2.418	1953
693		**1.462**		**2.436**	
708	1953	**1.473**		**2.451**	
722		1.483	1953	**2.458**	
727	1952	**1.510**		2.469	1953
749	1953	**1.546**		**2.476**	
751		1.548	1953	2.483	1944
756	1952	1.566	1953	2.484	**1949**
773	1952	**1.569**		2.501	1953
776		**1.570**		**2.507**	
778	1951	1.586	1952	2.513	1953
780	1952	**1.624**		2.526	1953
783	1951	1.633	1952	**2.539**	
799		1.637	1953	2.540	1953
802	1953	**1.639**		**2.543**	
821		**1.651**		2.547	1951
823		1.652	1945	2.557	1953
835	1953	1.654	1951	**2.560**	
841		1.656	1953	**2.567**	
886		**1.678**		**2.602**	
896		**1.697**		**2.629**	
913		**1.716**		**2.645**	
922		**1.733**		**2.674**	
936	1953	**1.763**		**2.684**	
958		**1.764**		**2.717**	
963		1.809	1953	2.741	1953
987		1.814	1952	**2.744**	
995	1952	**1.819**		2.762	1953
996		**1.824**		**2.767**	
998	1953	**1.832**		2.775	1953
1.002	1953	1.835	1953	**2.782**	
1.604		**1.838**		2.784	1953
1.605	1952	1.851	1952	**2.790**	
1.040	1952	**1.855**		**2.815**	
1.027	1953	**1.863**		**2.836**	
1.037		1.865	1953	**2.852**	
1.050		**1.889**		2.857	1953
1.067		1.893	1953	**2.874**	
1.082		**1.834**		**2.894**	
1.095		**1.939**		**2.895**	
1.097		**1.952**		**2.856**	
1.114		1.955	1952	2.919	1953
1.122	1953	**2.006**		**2.949**	
1.128		**2.016**		2.962	1953
1.146		**2.039**		**2.963**	
1.147	1953	2.041	1953	**2.978**	
1.166	1953	**2.044**		3.013	1953
1.174		2.057	1953	**3.024**	
		2.072		3.027	1953
3.035	1952	**3.934**		4.947	1953
3.057		**4.021**		**4.968**	
3.059	1953	**4.023**		**4.976**	
3.060	1952	4.036	1953	**4.983**	
3.081		4.039	1953	**4.998**	
3.119		**4.042**		5.002	1953
3.143		4.047	1953	**5.013**	
3.147		4.051	1948	**5.034**	
3.169		4.054	1947	**5.042**	
3.198		4.059	1953	5.082	1953
3.216		**4.065**		**5.083**	
3.242		4.077	1952	**5.109**	
3.265	1953	4.079	1953	**5.128**	
3.273		**4.082**		**5.142**	
3.299		**4.101**		**5.161**	
3.315		4.121	1953	5.176	1953
3.339		**4.139**		5.179	1953
3.349	1953	**4.153**		**5.187**	
3.350		**4.154**		**5.216**	
3.351	1953	**4.167**		5.231	1953
3.364		**4.196**		5.233	1953
3.377		**4.217**		**5.236**	
3.396		**4.219**		**5.244**	
3.398	1953	4.237	1953	**5.267**	
3.413	1946	4.246	1953	**5.301**	
3.414	1948	**4.248**		**5.339**	
3.416	1953	4.252	1948	5.341	1951
3.418	1948	**4.262**		**5.355**	
3.428	1953	**4.309**		**5.386**	
3.429	1953	**4.344**		5.390	1951
3.454		**4.345**		5.392	1952
3.469	1951	**4.357**		**5.308**	
3.470		4.377	1953	**5.419**	
3.483	1953	**4.394**		5.448	1953
3.485	1953	**4.393**		**5.451**	
3.487		**4.415**		**5.465**	
3.511		**4.430**		**5.495**	
3.522		4.435	1952	5.502	1953
3.548		**4.438**		5.505	1952
3.559		**4.451**		**5.536**	
3.588		**4.463**		**5.588**	
3.598	1952	4.465	1953	**5.593**	
3.610		**4.466**		5.598	1953
3.618		4.468	1953	**5.603**	
3.634		**4.470**		**5.613**	
3.662		4.476	1952	5.650	1953
3.673		**4.483**		**5.662**	
3.677		**4.489**		5.675	1949
3.683	1953	**4.554**		**5.690**	
3.694		**4.577**		5.694	1953
3.702		**4.582**		**5.727**	
3.733		**4.599**		**5.753**	
3.756		4.611	1952	5.757	1953
3.759	1953	4.617	1953	**5.767**	
3.779		**4.620**		**5.768**	
3.805	1953	**4.621**		5.772	1952
3.809		**4.663**		5.786	1952
3.811		**4.690**		5.801	1953
3.831		**4.697**		**5.813**	
3.832	1953	4.736	1953	5.850	1953
3.870		4.780	1953	**5.842**	
3.883		**4.783**		5.843	1952
3.884	1953	**4.819**		5.865	1952
3.919		**4.860**		5.894	1952
3.928	1953	**4.865**		5.895	1950
3.936		4.884	1953	**5.909**	
3.947		4.889	1953	5.911	1953
3.973	1953	**4.908**		**5.918**	
3.974	1953	**4.921**		**5.961**	
3.975		4.923	1953	5.970	1952
3.978		**4.943**		**5.991**	

CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT COOPÉRATIF

UNION DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ANONYME A CAPITAL VARIABLE

SIÈGE SOCIAL: 72, RUE DE BELLECHASSE, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine n° 279066 B.

Obligations de 2.000 F 4 0/0 (émission avril 1944).

MM. les obligataires sont informés que la Caisse centrale de crédit coopératif, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 2.000 F (avril 1944), a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaire à son amortissement du 1er avril 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les obligations amorties antérieurement par tirage sont toutes remboursées.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1,2 0/0 1930

DE LA

Compagnie des mines de Crespin-Nord.

Amortissement 1954.

1° **411 obligations rachetées et amorties;**

2° Liste **numérique:** *a*) **des 374 obligations sorties au tirage du 12 février 1954, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 15 mars 1354, avec le coupon du 15 septembre 1954 attaché, à 1.001 F,** comportant, outre le capital net de l'obligation (1.000 F), la fraction reportée des coupons nos 47 et 48 mis en payement le 15 septembre 1953 (soit 0,50 F), le tout arrondi au franc supérieur; *b*) **des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1954 et restant à présenter au remboursement.**

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
5	54	2.122	54	4.368	54
18	51	2.217	54	4.373	50
52	52	2.255	54	4.420	54
103	54	2.308	54	4.451	54
161	52	2.316	50	4.506	54
279	54	2.317	51	4.519	54
389	54	2.331	52	4.602	54
401	54	2.332	52	4.627	54
417	54	2.363	54	4.731	54
420	50	2.405	54	4.753	54
436	52	2.428	52	4.765	52
457	50	2.429	54	4.965	54
480	54	2.541	54	5.166	54
517	51	2.567	54	5.180	51
519	54	2.613	54	5.182	48
528	47	2.678	54	5.201	54
555	49	2.701	54	5.237	47
589	41	2.752	49	5.262	54
590	54	2.753	48	5.303	54
610	54	2.754	46	5.348	51
637	52	2.767	54	5.394	54
670	54	2.802	54	5.401	54
772	54	2.841	54	5.469	54
877	54	2.896	54	5.511	54
897	54	2.919	54	5.556	52
904	54	2.987	54	5.561	54
945	49	3.005	54	5.639	54
964	52	3.080	54	5.677	54
978	54	3.084	51	5.706	54
1.006	54	3.110	51	5.731	52
1.017	50	3.204	54	5.757	54
1.052	54	3.232	52	5.806	51
1.097	54	3.241	45	5.840	54
1.104	54	3.267	54	5.841	54
1.172	54	3.302	54	5.848	49
1.181	47	3.309	51	5.851	52
1.183	49	3.366	54	5.854	54
1.216	54	3.414	54	5.916	54
1.227	50	3.434	50	5.956	54
1.248	54	3.460	54	6.011	54
1.261	51	3.526	54	6.030	52
1.272	54	3.529	52	6.053	54
1.304	52	3.567	54	6.101	54
1.305	54	3.618	54	6.165	54
1.306	54	3.680	54	6.186	50
1.322	54	3.711	54	6.209	54
1.334	54	3.723	54	6.272	54
1.338	54	3.847	54	6.317	54
1.371	54	3.855	54	6.376	54
1.389	48	3.894	54	6.442	54
1.401	52	3.901	54	6.495	54
1.445	54	3.980	54	6.504	54
1.476	54	4.012	54	6.544	54
1.529	54	4.043	52	6.601	54
1.561	51	4.058	51	6.757	52
1.583	54	4.101	54	6.765	54
1.611	54	4.116	52	6.823	54
1.626	51	4.198	54	6.860	54
1.642	54	4.201	54	6.899	50
1.850	54	4.237	52	6.907	54
1.912	54	4.239	52	6.968	54
1.962	49	4.263	54	7.008	54
1.967	54	4.275	47	7.030	51
2.019	54	4.277	54	7.078	46
2.052	54	4.332	54	7.079	46
7.080	54	10.760	54	13.431	54
7.086	54	10.797	50	13.478	54
7.105	54	10.803	54	13.502	48
7.154	54	10.804	54	13.547	54
7.206	54	10.939	54	13.566	49
7.234	50	10.980	54	13.568	50
7.281	54	11.011	54	13.577	43
7.310	54	11.023	49	13.578	48
7.361	54	11.063	54	13.614	54
7.404	54	11.109	54	13.618	50
7.474	54	11.164	54	13.619	51
7.513	54	11.213	54	13.654	54
7.548	47	11.271	54	13.683	54
7.580	54	11.296	54	13.713	54
7.646	54	11.310	54	13.770	54
7.680	54	11.352	54	13.807	54
7.700	52	11.374	49	13.824	48
7.701	54	11.380	54	13.830	50
7.777	54	11.397	54	13.836	52
7.801	54	11.406	54	13.841	48
7.807	54	11.410	54	13.845	54
7.881	54	11.490	54	13.885	54
8.005	54	11.628	54	13.909	54
8.007	54	11.706	54	13.954	54
8.039	50	11.723	54	13.983	54
8.075	48	11.725	54	14.002	54
8.076	54	11.740	54	14.031	54
8.099	52	11.750	48	14.051	54
8.102	54	11.751	47	14.102	54
8.152	48	11.765	54	14.103	54
8.153	48	11.783	54	14.133	54
8.185	54	11.784	48	14.193	54
8.214	54	11.795	54	14.210	54
8.263	54	11.874	49	14.242	54
8.357	54	11.908	54	14.257	54
8.390	54	11.918	54	14.264	54
8.404	54	11.934	54	14.288	54
8.479	54	11.937	52	14.307	54
8.512	54	11.945	52	14.340	54
8.589	54	11.967	54	14.389	54
8.605	54	11.994	54	14.408	54
8.658	54	12.004	54	14.456	54
8.660	54	12.019	52	14.464	49
8.707	52	12.074	54	14.486	54
8.712	54	12.096	54	14.509	54
8.790	54	12.102	54	14.531	54
8.801	54	12.135	54	14.552	54
8.834	52	12.162	54	14.651	54
8.856	54	12.197	54	14.657	51
8.905	54	12.202	54	14.660	50
8.981	54	12.234	54	14.692	54
9.021	54	12.260	54	14.707	54
9.078	54	12.283	54	14.770	54
9.108	54	12.305	54	14.790	54
9.173	54	12.327	54	14.804	54
9.210	54	12.335	54	14.830	54
9.231	50	12.356	52	14.852	54
9.282	54	12.363	54	14.894	54
9.334	54	12.392	54	14.901	54
9.378	54	12.406	54	15.012	54
9.403	54	12.429	54	15.122	54
9.439	50	12.455	52	15.257	54
9.490	54	12.465	54	15.313	54
9.510	54	12.489	54	15.348	52
9.563	54	12.514	54	15.377	48
9.605	54	12.543	54	15.378	48
9.674	54	12.555	54	15.410	51
9.787	54	12.557	42	15.434	54
9.804	54	12.583	54	15.518	51
9.866	54	12.625	54	15.538	49
9.909	54	12.661	43	15.565	54
9.954	54	12.666	54	15.608	Opp. 46
9.991	54	12.671	54	15.682	54
9.997	52	12.749	54	15.752	52
10.006	54	12.842	54	15.758	54
10.042	54	12.823	52	15.834	54
10.044	50	12.854	54	15.921	54
10.090	54	12.860	54	16.035	54
10.101	54	12.906	54	16.127	54
10.175	54	12.920	54	16.219	54
10.192	45	12.966	54	16.234	54
10.194	54	13.026	52	16.288	50
10.209	54	13.029	54	16.302	54
10.256	54	13.055	54	16.305	Opp. 40
10.309	54	13.087	54	16.414	54
10.371	54	13.093	54	16.439	54
10.422	54	13.123	52	16.451	52
10.443	52	13.124	54	16.509	54
10.460	54	13.257	54	16.632	54
10.510	54	13.302	54	16.634	52
10.572	54	13.333	54	16.672	54
10.605	54	13.372	54	16.672	54
10.697	54	13.383	54	16.725	49
10.715	54	13.411	54	16.726	54

NUMEROS des titres.	ANNEES de remboursement.	NUMEROS des titres.	ANNEES de remboursement.	NUMEROS des titres.	ANNEES de remboursement.
16.727	48	18.239	52	18.980	54
16.829	54	18.240	51	19.058	54
16.907	51	18.248	54	19.071	51
16.930	54	18.321	51	19.080	51
17.021	54	18.340	54	19.100	48
17.160	54	18.369	49	19.118	54
17.276	54	18.380	51	19.162	50
17.353	54	18.401	54	19.296	54
17.488	54	18.422	47	19.339	54
17.555	54	18.428	54	19.354	52
17.680	54	18.429	43	19.410	54
17.687	51	18.468	54	19.468	49
17.689	49	18.503	51	19.569	52
17.764	54	18.529	54	19.572	54
17.804	51	18.628	54	19.636	52
17.864	50	18.670	51	19.638	54
17.878	54	18.712	54	19.677	51
17.945	51	18.738	54	19.728	44
17.979	54	18.785	54	19.744	54
18.054	48	18.811	54	19.800	54
18.060	54	18.866	51	19.928	54
18.166	54	18.906	54	19.940	50

PAPETERIES LEON RIQUET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 98.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 18, RUE DES MARAICHERS, PARIS (20e)

R. C.: Seine n° 360702 B; Rép. prod.: Seine n° 19630 C. A. E.

Liste des obligations 6 0/0 1930 de 500 F amorties au tirage du 26 janvier 1954, remboursables à partir du 1er mars 1954 à 498 F, coupon n° 48 attaché.

1	13	27	34	49	1.425	1.440	1.446	1.498	1.530
69	77	97	118	125	1.536	1.555	1.558	1.598	1.605
140	152	153	158	177	1.612	1.779	1.788	1.808	1.815
190	191	201	207	216	1.835	1.839	1 918	1.919	1.984
236	275	295	310	315	1.987	1.995	2.004	2.008	2.019
405	433	437	465	473	2.078	2.209	2.220	2.239	2.261
516	518	525	537	545	2.266	2.269	2.279	2.292	2.375
590	607	665	685	686	2.510	2.514	2.529	2.614	2.660
692	753	772	791	803	2.683	2.956	2.957	2.975	2.994
822	824	828	863	864	3.002	3.014	3.029	3.058	3.064
870	900	906	909	914	3.066	3.094	3.124	3.125	3.136
922	942	1.005	1.020	1.032	3.360	3.512	3.548	3.552	3.610
1.043	1.053	1.067	1.068	1.073	3.667	3.671	3.683	3.715	3.774
1.079	1.090	1.109	1.115	1.139	3.810	3.820	3.834	3.838	3.867
1.166	1.176	1.202	1.220	1.246	3.872	3.899	3.935	3.961	3.968
1.263	1.279	1.315	1.319	1.329	3.975	3.990			
1.349	1.360	1.383	1.413	1.429					

Liste des obligations 6 0/0 1930 de 500 F sorties aux tirages précédents et non présentées au remboursement.

317	318	377	379	381	1.504	1.505	1.514	1.515	1.518
392	398	399	439	905	1.519	1.532	1.534	1.537	1.542
908	910	919	923	937	1.546	1.547	1.548	1.549	1.556
938	943	949	988	991	1.557	1.560	1.562	1.563	1.691
1.008	1.031	1.033	1.034	1.035	1.702	1.709	1.716	1.750	1.755
1.038	1.040	1.041	1.048	1.049	1.778	1.786	1.820	1.888	1.910
1.051	1.054	1.091	1.093	1.094	1.921	1.943	2.031	2.061	2.228
1.180	1.181	1.228	1.248	1.254	2.656	2.688	3.428	3.543	3.557
1.257	1.259	1.260	1.273	1.277	3.576	3.592	3.677	3.900	3.958
1.324	1.416	1.419	1.471	1.502					

ACIERIE ET LAMINOIRS DE BEAUTOR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: BEAUTOR, PRÈS LA FERE (AISNE)

Registre du commerce: Chauny n° 13.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F

Septième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 598 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er avril 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages de 1948 et 1949 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1950 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1945

DE LA

Société hydroélectrique de la Diège.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société hydroélectrique de la Diège sont informés que l'amortissement du 1er avril 1954 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE CHIMIQUE DE GERLAND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 127.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 49, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON

R. C.: Lyon n° 1669 B.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 4.000 obligations 3 3/4 0/0 1945 de 5.000 F, la Société chimique de Gerland a épuisé par voie de rachats en Bourse de 194 obligations le montant de l'annuité prévue pour l'amortissement du 1er avril 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944

DE LA

Société de distribution d'électricité de l'Ouest.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Société de distribution d'électricité de l'Ouest sont informés que l'amortissement du 1er avril 1954 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 1er avril 1946.

4.218.

IMPRIMERIE OBERTHUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 78, RUE DE PARIS, A RENNES

R. C.: Rennes 37.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 56 obligations amorties au quatrième tirage d'amortissement effectué le 19 février 1954** (la société a racheté 126 titres pour compléter cet amortissement);

2° **Des séries comprenant des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
472 à 527	1952	847 à 939	1954	1.563 à 1.605	1951

Les obligations sorties au tirage du 19 février 1954 seront remboursables à partir du 1er avril 1954.

CENPA

Société centrale des usines à papiers et papeteries J.-B. Weibel réunies.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD 250 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 6, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS

Remboursement d'obligations emprunt 5 0/0 1930 de la société Papeteries J.-B. Weibel, dont le siège social était à Paris, 9, avenue de l'Opéra, dissoute par suite de sa fusion avec la société CENPA.

Liste des 460 obligations sorties au tirage du 16 février 1953 et remboursables à compter du 15 mars 1954, et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées à ce jour.

N. B. — Il a été racheté 1.046 obligations depuis l'émission.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 30 décembre* 1945.)

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
31 à 36	1951
41 à 50	1954
129 et 130	1951
261 à 270	1954
341 à 349	1953
736 à 740	1950
831 à 840	1954
872	1951
911 et 912	1952
981 à 990	1953
1.011 à 1.020	1954
1.242 à 1.245	1951
1.276	1947
1.314 à 1.316	1953
1.531 à 1.535	1953
1.537 à 1.539	1953
1.751 à 1.760	1954
1.880	1953
2.041	1953
2.046 à 2.050	1953
2.071 à 2.076	1953
2.079	1953
2.081 à 2.090	1951
2.131 à 2.138	1953
2.140	1953
2.142	1950
2.189 et 2.190	1949
2.227 à 2.229	1953
2.281 à 2.290	1954
2.361 à 2.366	1953
2.369 et 2.370	1953
2.431	1953
2.452 à 2.456	1953
2.512 à 2.514	1952
2.518 à 2.520	1952
2.557 à 2.560	1951
2.701	1952
2.729	1953
2.790	1951
2.851	1950
3.000	1951
3.021 à 3.024	1951
3.131 à 3.140	1954
3.181	1950
3.237 à 3.240	1949
3.241 à 3.244	1948
3.246	1948
3.278 à 3.280	1952
3.341 à 3.350	1954
3.511 à 3.520	1954
3.589 et 3.590	1950
3.611 à 3.618	1950
3.621 à 3.623	1953
3.718 à 3.720	1953
3.830	1953
3.971 et 3.972	1953
3.976 à 3.978	1953
4.055 à 4.057	1952
4.171	1947
4.196	1952
4.223	1950
4.299	1952
4.341 à 4.350	1954
4.381 à 4.390	1954
4.413	1949
4.501	1953
4.611 à 4.620	1954
4.661 à 4.669	1953
4.857	1948
4.866 et 4.867	1947
4.921 à 4.927	1953
4.929	1953
4.970	1951
5.031 à 5.040	1954
5.061	1953
5.066	1953
5.068 à 5.070	1953
5.101 à 5.110	1954
5.124 à 5.126	1952
5.128 à 5.130	1952
5.161 à 5.170	1954
5.174	1948
5.189	1950
5.232 à 5.238	1950
5.351 à 5.360	1954
5.482 et 5.483	1952
5.485	1952
5.487 et 5.488	1952
5.520	1950
5.521 à 5.524	1953
5.526 et 5.527	1953
5.530	1953
5.531 à 5.540	1954
5.561 à 5.570	1954
5.638	1948
5.647	1950
5.649	1950
5.891 à 5.900	1954
6.122 et 6.123	1952
6.125 et 6.126	1952
6.130	1952
6.139	1951
6.169	1952
6.194 à 6.196	1953
6.352	1953
6.354 à 6.360	1953
6.417 à 6.420	1951
6.541 à 6.550	1953
6.571 à 6.575	1951
6.588	1952
6.590	1952
6.611 à 6.620	1954
6.685 à 6.690	1953
6.751 à 6.760	1952
6.819 et 6.820	1951
7.034 et 7.035	1952
7.072 à 7.078	1953
7.111 à 7.115	1953
7.117 à 7.120	1953
7.132	1949
7.142 à 7.144	1953
7.148 et 7.149	1953
7.161 à 7.170	1954
7.205 à 7.207	1951
7.345	1947
7.573	1949
7.584	1953
7.587 à 7.589	1953
7.616 à 7.618	1949
7.631 à 7.640	1954
7.741 à 7.750	1954
7.751 à 7.760	1954
7.926	1952
7.961 à 7.970	1954
7.987	1948
7.989	1948
8.016 à 8.019	1952
8.081	1952
8.135	1949
8.151 à 8.160	1954
8.186	1951
8.241	1952
8.253	1947
8.382	1946
8.721 à 8.730	1954
8.741	1954
8.749 et 8.750	1954
8.851 à 8.860	1954
8.861 à 8.870	1954
9.141 à 9.146	1953
9.350	1947
9.440	1952
9.542	1954
9.591 à 9.600	1954
9.611 à 9.620	1954
9.691 à 9.700	1954
9.780	1947
9.822 à 9.825	1950
9.841	1954
9.851 à 9.853	1947
9.859	1947
9.871 à 9.880	1954
9.881	1952
9.884	1952
9.886 à 9.890	1952
9.891 à 9.900	1954
9.952 à 9.960	1953
9.971 à 9.980	1954
9.992 et 9.993	1952
9.999 et 10.000	1952
10.214 à 10.218	1952
10.397	1950
10.411 et 10.412	1953
10.500	1948
10.561 à 10.570	1954
10.841 à 10.844	1950
10.921 et 10.922	1951
11.250	1952
11.671 et 11.672	1953
11.680	1953
11.901 à 11.910	1954
11.921 et 11.922	1952
12.305 à 12.307	1951
12.500	1948
12.501	1952
12.551 à 12.560	1954
12.602 et 12.603	1950
12.607	1950
12.682 et 12.683	1951
12.811	1953
12.841 à 12.850	1954
13.001 à 13.010	1954
13.061 à 13.064	1953
13.157 à 13.159	1952
13.283	1951
13.287 à 13.290	1951
13.338	1950
13.351 à 13.360	1954
13.451 à 13.460	1954
13.641 à 13.650	1949
13.761 à 13.766	1949
14.061 et 14.062	1952
14.068 à 14.070	1952
14.111 à 14.120	1952
14.191 à 14.200	1954
14.791 à 14.800	1954
14.831	1949

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Obligations Caisse nationale de l'énergie 5 0/0 mars 1953 (Fusion).

Les porteurs d'obligations Caisse nationale de l'énergie 5 0/0 mars 1953 (Fusion) de 10.000 F sont informés que l'amortissement du 25 mars 1954 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 18 mars* 1953.)

Société des Produits Chimiques de Clamecy

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 700 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 79, RUE DE MIROMESNIL, PARIS (8e)
Registre du commerce : Seine B 320236.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 12 ans des 15.000 bons 6 1/2 0/0 de 10.000 F émis en 1954, remboursables à 10.503 F.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES en circulation.	NOMBRE DE TITRES à amortir.
1	1er février 1955	15.000	879
2	— 1956	14.121	934
3	— 1957	13.187	991
4	— 1958	12.196	1.053
5	— 1959	11.143	1.118
6	— 1960	10.025	1.187
7	— 1961	8.838	1.261
8	— 1962	7.577	1.339
9	— 1963	6.238	1.422
10	— 1964	4.816	1.510
11	— 1965	3.306	1.603
12	— 1966	1.703	1.703
Total			15.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort. Les bons à amortir seront appelés au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des bons amortis ou rachetés antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre de bons dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

ETABLISSEMENTS NICOLAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DE VALMY, CHARENTON-LE-PONT (SEINE)
R. C. : Seine n° 84273.

Obligations 5 0/0 1941.

Treizième année d'amortissement.

Liste numérique des 159 obligations 5 0/0 1941 sorties au tirage au sort du 10 février 1954 et de celles non remboursées sorties aux tirages antérieurs.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
72	54	2.847	53	5.398	53
74	54	2.884	53	5.411	53
78	53	2.901	54	5.456	54
123	53	2.922	52	5.499	53
139	53	2.969	54	5.502	53
163	53	3.037	53	5.523	54
198	54	3.046	53	5.578	53
266	53	3.057	51	5.607	53
389	53	3.064	54	5.717	53
401	53	3.080	54	5.781	54
411	53	3.116	47	5.788	54
441	51	3.123	53	5.880	54
455	53	3.154	54	5.931	54
470	54	3.170	53	5.981	54
472	53	3.175	53	5.984	53
495	54	3.208	54	5.990	53
498	54	3.266	53	6.008	53
502	53	3.316	53	6.013	53
503	54	3.319	54	6.043	51
561	54	3.549	54	6.075	54
584	53	3.567	53	6.079	53
757	54	3.626	53	6.099	53
801	54	3.663	53	6.111	54
964	54	3.740	52	6.157	53
999	54	3.777	54	6.224	51
1.000	53	3.822	54	6.258	54
1.098	53	3.828	53	6.289	54
1.103	54	3.846	53	6.328	53
1.125	54	3.851	53	6.329	53
1.208	54	3.878	53	6.387	53
1.211	53	3.886	54	6.502	54
1.213	50	3.920	54	6.540	54
1.240	53	3.927	53	6.562	53
1.327	54	4.035	54	6.565	54
1.485	54	4.054	54	6.613	53
1.504	53	4.055	52	6.619	54
1.586	54	4.081	54	6.951	54
1.615	53	4.103	54	6.969	53
1.645	54	4.143	54	7.061	54
1.758	53	4.164	53	7.064	49
1.876	54	4.165	53	7.069	51
1.932	53	4.190	53	7.177	49
1.961	53	4.224	53	7.181	53
1.983	52	4.259	53	7.216	54
2.014	53	4.278	54	7.244	54
2.021	53	4.314	54	7.361	54
2.035	53	4.316	54	7.482	53
2.038	54	4.338	54	7.565	54
2.135	54	4.366	50	7.601	54
2.161	53	4.564	54	7.603	53
2.203	53	4.632	54	7.704	54
2.242	54	4.674	54	7.805	54
2.278	54	4.708	54	7.807	53
2.281	52	4.718	53	7.887	53
2.401	54	4.839	46	7.966	54
2.416	53	4.896	54	8.097	53
2.448	53	4.907	54	8.100	54
2.470	54	4.921	54	8.109	54
2.487	54	4.953	53	8.169	53
2.500	54	5.049	53	8.176	53
2.526	53	5.070	54	8.202	54
2.560	54	5.164	54	8.277	53
2.578	53	5.169	54	8.289	54
2.630	53	5.212	53	8.293	54
2.640	54	5.233	54	8.295	53
2.647	53	5.244	54	8.298	53
2.705	53	5.252	54	8.334	50
2.725	53	5.286	53	8.373	53
2.726	51	5.307	53	8.405	54
2.736	53	5.362	54	8.413	53
2.752	54	5.376	53	8.438	54
8.453	54	9.772	54	11.209	53
8.492	54	9.780	53	11.235	54
8.501	54	9.792	53	11.289	54
8.514	53	9.865	53	11.344	53
8.514	53	9.907	49	11.358	53
8.556	53	9.909	53	11.387	54
8.568	53	9.935	54	11.401	54
8.655	54	9.949	54	11.424	50
8.688	53	9.997	54	11.426	47
8.703	54	10.008	53	11.427	51
8.705	53	10.010	53	11.434	54
8.716	54	10.058	52	11.517	54
8.752	53	10.064	54	11.532	53
8.772	53	10.065	54	11.562	53
8.793	53	10.081	53	11.588	54
8.806	54	10.096	54	11.595	52
8.840	49	10.114	53	11.635	53
8.843	54	10.233	54	11.637	54
8.847	51	10.239	54	11.695	54
8.845	54	10.260	53	11.739	54
8.975	53	10.414	54	11.745	50
9.045	53	10.501	53	11.747	53
9.173	53	10.579	54	11.767	53
9.210	54	10.580	52	11.794	53
9.275	54	10.609	52	11.799	54
9.325	53	10.706	54	11.804	53
9.326	53	10.767	54	11.888	53
9.331	54	10.779	54	11.923	53
9.333	53	10.783	53	11.964	54
9.360	52	10.844	54	11.981	54
9.376	53	10.850	53	11.989	53
9.377	54	10.852	51	12.009	54
9.405	54	10.854	54	12.062	54
9.406	54	10.901	53	12.104	54
9.535	54	10.917	53	12.147	54
9.597	53	10.918	53	12.195	54
9.638	54	10.998	54	12.236	54
9.649	54	11.025	53	12.294	54
9.652	54	11.071	54	12.308	54
9.676	53	11.110	53	12.312	54
9.759	53	11.153	54	12.403	54

Les 159 obligations sorties au tirage au sort du 10 février 1954 seront remboursables au pair de 2.000 F à partir du 15 mars 1954, coupon n° 27 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 8 février 1945 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1945, coupon n° 9 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 6 février 1946 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1946, coupon n° 11 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 19 février 1947 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1947, coupon n° 13 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 11 février 1948 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1948, coupon n° 15 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 9 février 1949 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1949, coupon n° 17 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 8 février 1950 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1950, coupon n° 19 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 14 février 1951 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1951, coupon n° 21 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 14 février 1952 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1952, coupon n° 23 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 12 février 1953 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1953, coupon n° 25 attaché.

Les remboursements sont effectués chez : la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris ; à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris ; à l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris ; à la Compagnie algérienne, 50, rue d'Anjou, à Paris ; à la Société marseillaise de crédit, 75, rue de Paradis, à Marseille ; au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris, et dans les agences et succursales de ces établissements, ainsi que chez leurs correspondants.

NOTA. — Les Etablissements Nicolas, usant de la faculté qu'ils se sont réservée lors de l'émission de ces obligations, ont racheté en Bourse, annulé et rattaché à la souche 311 obligations 5 0/0 1941, qui, avec les 159 titres sortis au tirage du 10 février 1954, forment le total de 470 prévu au tableau d'amortissement pour 1954.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-LONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

société Energie électrique de la Basse-Isère.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la société Energie électrique de la Basse-Isère sont informés que l'amortissement du 20 mars 1954 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

SAUVEGRAIN & Cie S. A.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 108 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 20, RUE BEAULIEU, ROANNE

Registre du commerce: Roanne n° 8606.

Obligations de 5.000 F 6 0/0 ex-4 3/4 0/0 1947.

Septième amortissement du 1er avril 1954 et amortissement anticipé partiel.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé à son amortissement du 1er avril 1954 et à un amortissement anticipé partiel par voie de rachats en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été assurés par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900.000.000 DE FRANCS

52, RUE D'ANJOU, PARIS

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

Avis aux obligataires.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la compagnie a procédé au rachat en Bourse du nombre d'obligations fixé pour la neuvième année par le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 11 avril 1945. En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1954.

Les amortissements précédents ayant été opérés par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Le conseil d'administration.

D. A. V. U. M.

Compagnie de dépôts et agences de vente d'usines métallurgiques et anciens établissements Salmon.

FONDÉE EN 1818

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.350.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 96, RUE AMELOT, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 115307.

Obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société anonyme D. A. V. U. M., compagnie de dépôts et agences de vente d'usines métallurgiques, a procédé au rachat en Bourse des 260 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er avril 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Numéros des obligations amorties au tirage du 28 février 1945 et non encore présentées au remboursement à la date du 1er février 1954.

3.971 — 6.235 — 9.001 à 9.006 — 9.008.

L'UNION

(ANCIENNEMENT: **Union vendéenne.**)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 27.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE DE TRÉMENTINES, A CHOLET (MAINE-ET-LOIRE)

R. C.: Cholet n° 5781.

Numéros des obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F sorties au tirage du 19 février 1954 et remboursables le 1er avril 1954.

3.559 3.570 3.571 3.572

Cent vingt-trois obligations ont été rachetées en Bourse depuis le dernier tirage, ce qui porte à 127 le nombre de titres rachetés ou amortis en cours d'année, conformément au tableau d'amortissement.

Société Nouvelle des ETABLISSEMENTS DECAUVILLE AINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 258.330.000 F

SIÈGE SOCIAL: 66, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 76267.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1946.

MM. les obligataires sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 1.175.000 F capital nominal d'obligations 4 0/0 1946 prévus au tableau d'amortissement pour le 1er avril 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

COMPAGNIE DES LAMPES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.026.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 29, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 155754.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1943.

Onzième amortissement du 1er mai 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires à son amortissement du 1er mai 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

ETABLISSEMENTS PARA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 16 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE DES ALLIÉS, A GRENOBLE (ISÈRE)

Les obligations émises par la société anonyme Etablissements Para, 5 0/0 1930 et restant en circulation, seront intégralement remboursées à la date du 1er avril 1954.

Ces obligations seront remboursables au pair à.....	1.000 F
Intérêt du 1er octobre 1953 au 1er avril 1954.....	25
soit au total pour chaque obligation.....	1.025 F

Les obligations présentées à ce remboursement devront être remises coupon n° 47 attaché.

Les demandes de remboursement seront reçues dans tous les sièges et agences en France du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Cantel (Georges-Louis-Joseph), né à Nice le 3 avril 1889, demeurant à Paris, 7, rue Bury, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de son père Marquis de Véra d'Aragona.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère de la reconstruction et du logement.

SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS. — PONTS ET CHAUSSÉES

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Construction de trois collecteurs pluviaux entre le C. D. 18 et la Seine à Sotteville-lès-Rouen.

Adjudication restreinte sur offres de prix

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, service ordinaire, du département de la Seine-Inférieure, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, des travaux de construction de trois collecteurs pluviaux entre le C. D. 18 et la Seine, à Sotteville-lès-Rouen, faisant l'objet des tranches A et B du dossier d'adjudication.

Il n'est pas exigé de cautionnement provisoire; le cautionnement définitif est fixé à 3 0/0 du montant des travaux faisant l'objet de la tranche A et au 1/30 du montant des travaux faisant l'objet de la tranche B. L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration, quant aux quantités, et complété par le soumissionnaire, quant aux prix unitaires et au montant des travaux.

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, service ordinaire (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen. Elles devront lui parvenir avant le mardi 9 mars 1954, à seize heures, terme de rigueur.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté dimanches, jours fériés et samedis après-midi, de neuf heures à onze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux:

1° De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen;

3° Du chef de service de la voie et des bâtiments, 20, rue de Rome, escalier B, 2e étage, à Paris;

4° Du chef de service de la voie et des bâtiments, 3e arrondissement, 36, rue du Champ-des-Oiseaux, à Rouen.

Fait à Rouen, le 22 février 1954.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

30 janvier 1954. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association sportive du cours complémentaire de garçons de Frouard.** But: pratique du sport à l'école. Siège social: école de l'Hôtel-de-Ville, Frouard.

3 février 1954. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Union sportive bénédictine.** But: pratique des exercices physiques, notamment du football association. Siège social: mairie de Saint-Benoît.

5 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Villevaudé.** But: diffusion de la pensée laïque, éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Villevaudé.

6 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan: **Foyer rural de Plelans-le-Petit:** But: éducatif et récréatif; organisation des loisirs et sports; éducation des milieux ruraux, soutien et développement des œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: mairie de Plelan-le-Petit.

8 février 1954. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Amicale des médaillés d'honneur du travail.** But: venir en aide aux nécessiteux, aux veuves et orphelins, établir des liens de fraternité et de solidarité entre tous ses membres. Siège social: rue J.-B.-Clément, Nouzonville.

9 février 1954. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Amicale des anciens élèves des écoles publiques de Marchais.** But: entretenir des relations amicales entre les anciens élèves des écoles, venir en aide aux sociétaires malheureux, développer l'instruction et l'éducation des adhérents par le théâtre, cinéma, voyages, encourager par des récompenses la bonne fréquentation des écoles publiques. Siège social: écoles de Marchais.

10 février 1954. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association hippique du Perche.** But: favoriser et développer le goût de la pratique de l'équitation. Siège social: Beauregard, la Bazoche-Gouet.

10 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société des médaillés du travail.** But: rehausser la valeur et le prestige de la médaille d'honneur du travail. Siège social: mairie de Loison-sous-Lens.

11 février 1954. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Amicale des anciens du 42e régiment d'infanterie de forteresse de Neuf-Brisach.** But: resserrer les liens de camaraderie. Siège social: brasserie Wagner, 20, faubourg de Montbéliard, Belfort.

13 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Société d'hygiène et de médecine du travail de la haute vallée de l'Aude.** Esperaza. But: organisation et gestion de services médicaux du travail. Siège social: asile Gaudissart, Esperaza.

13 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Association des anciens élèves et des amis de l'école.** But: diriger la jeunesse et tous ses membres vers les loisirs culturels et artistiques et les récréations diverses. Siège social: chez M. Thibault, Corvol-d'Embernard.

13 février 1954. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Les Joyeux bigophones des Clayes-sous-Bois.** But: réjouissances, réunions théâtrales, concerts, cavalcades, musique. Siège social: avenue Maurice-Jouet, les Clayes-sous-Bois.

15 février 1954. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Amicale des marchands de marchés de Saint-Omer et ses environs.** But: organiser braderies et fêtes de toutes sortes dans le but de venir en aide aux déshérités de la vie, aux vieillards, et en particulier à ceux de la corporation foraine. Siège social: café du Cornet-d'Or, 8, place Foch, Saint-Omer.

15 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Trianon lyrique de Narbonne.** But: décentralisation artistique populaire. Siège social: café des Quatre-Fontaines, Narbonne.

18 février 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale parisienne des chasseurs de Souzy-la-Briche.** But: protection et conservation du gibier. Siège social: 115, boulevard de Sébastopol, Paris.

19 février 1954. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Comité de patronage pour l'envoi d'élèves des écoles publiques de Bar-sur-Seine,** en colonies de vacances. But: envoi d'enfants des écoles publiques en colonies de vacances. Siège social: hôtel de ville de Bar-sur-Seine.

22 février 1954. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Harmonie syndicale et coopérative.** But: enseignement, étude et exécution de la musique instrumentale. Siège social: bourse du travail, Troyes.

22 février 1954. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Cantine scolaire de Saint-Bardoux.** But: fournir un repas chaud aux élèves. Siège social: école publique de Saint-Bardoux.

23 février 1954. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association d'entr'aide de Fives-Saint-Loins.** But: aide aux nécessiteux, quels qu'ils soient, du quartier de Fives-Mont-de-Terre. Siège social: 51, rue de l'école Saint-Louis, Fives-Lille.

24 février 1954. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale périgourdine des amateurs d'oiseaux.** But: favoriser par tous les moyens l'élevage des oiseaux de cage et de volière. Siège social: 3, rue Maleville, Périgueux.

MODIFICATIONS

2 février 1954. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. L'Association des familles de la maîtrise de Notre-Dame-du-Laus change son titre qui devient **Association des parents d'élèves de l'école de la maîtrise (garçons) de Notre-Dame-du-Laus.** Siège social: école de la maîtrise de Saint-Etienne-le-Laus.

12 février 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'Association pour la protection de la santé dans la famille change son titre, qui devient **Association pour la protection de la santé,** et transfère son siège social du 27, rue de Vaugirard, Paris, au 35, rue Vital, à Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.